SMBV2A
Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont
16 rue de la Muraille 12390 RIGNAC
Téléphone : 05.65.63.58.21
Courriel : contact@aveyronamont.fr

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

DOSSIER D'AVENANT
2023-2024

Version MAI 2023 – Validé par le comité rivière du 12 avril 2023 – Compléments suite remarques AEAG

Principaux partenaires financiers :

SOMMAIRE

I. Rappel du contexte du projet 3

A. Présentation du territoire, de la gouvernance et des enjeux 3

B. Rappel des objectifs du contrat 4

C. Rappel du contenu du contrat 4

II. Bilan intermédiaire du contrat 9

A. Ressenti général 9

B. Bilan technique des actions 9

C. Bilan financier des actions 10

D. Enseignements des études et diagnostics menés entre 2020 et 2022 et perspectives 11

1. Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales 11

2. Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux 12

3. Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques 13

4. Améliorer les pratiques agricoles, sur les bassins versant identifiés prioritaires de l'Olip, de la Briane et des Serènes 15

E. Emergence et prise en compte de nouvelles perspectives d'actions 17

1. Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027 17

2. Opportunité d'engager un programme d'étude préalable inondation (PEP – PAPI) 19

III. Programme d'actions actualisé (2023 – 2024) 19

A. Méthodologie d'actualisation mise en œuvre 19

B. Actualisation des priorités 20

C. Fiches actions 21

1. Liste des actions 21

2. Fiches actions 27

D. Incidences financières de l'avenant 140

I. Rappel du contexte du projet

A. Présentation du territoire, de la gouvernance et des enjeux

Figure 1 : le bassin versant Aveyron Amont

Le territoire du contrat couvre le bassin hydrographique de l'Aveyron depuis sa source à Sévérac d'Aveyron jusqu'à sa confluence avec le Viaur à Laguépie pour une superficie totale de 1 560 km^2.

Il s'étend sur 83 communes et 3 départements (78 communes dans l'Aveyron, 1 commune en Lozère, 4 communes dans le Tarn et Garonne) et concerne une population globale d'environ 100 000 habitants.

Les principaux cours d'eau sur lesquels porte le contrat Aveyron amont sont : l'Aveyron, la Serre, l'Olip, la Briane, l'Alzou et la Serène.

La cartographie du territoire et la carte de situation administrative (contenant les grandes intercommunalités concernées par le contrat) sont en annexe 1 du présent document.

Le bassin de l'Aveyron-amont est découpé en :

- 41 masses d'eau superficielles (masses d'eau rivière), dont 32 ont un état écologique inférieur au bon état ; toutes sont en bon état chimique.
- 4 masses d'eau souterraines dont une est inférieure au bon état d'un point de vue de la qualité.

La présentation des masses d'eau vis-à-vis du SDAGE 2016-2022 est en annexe 2 du présent document.

L'enjeu majeur sur le territoire est la reconquête du bon état des 32 masses d'eau superficielles dégradées.

Ainsi la majeure partie des actions se concentrent sur les masses d'eau qui ont au moins une pression significative.

La qualification et le niveau des pressions ont été précisés sur chaque masse par le diagnostic territorial qui a été mené localement dans le cadre de la préparation du contrat :

- ✓ 19 masses d'eau sont concernées par une pression domestique significative (pression domestique = assainissement collectif + eaux pluviales + ANC),
- ✓ 21 masses d'eau sont touchées par une pression hydromorphologique significative (pression hydromorphologique = continuité + morphologie + hydrologie),
- ✓ 21 masses d'eau ressortent avec une pression d'origine agricole significative (pression agricole = occupation du sol + hydrologie + aléa érosion + …)

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) est la structure du territoire qui porte l'animation et la gouvernance du contrat. Toutes les EPCI-FP du bassin versant lui ont transférer les compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRES GEMAPI. Le Syndicat Mixe du Bassin Versant Aveyron Amont est en cours de labélisation EPAGE.

Le contrat est essentiellement concerné par le PAOT de l'Aveyron.

Le présent contrat a été établi sur la base de ses pièces constitutives (état des lieux, diagnostic, fiches actions) qui ont été finalisées et validées par le comité de rivière Aveyron amont en date du 26 septembre 2019. Le dossier définitif du contrat a fait l'objet d'un agrément de la commission planification du comité de bassin du 8 octobre 2019. Enfin, le contrat a été signé par les différents partenaires en date du 10 décembre 2020 à Belcastel.

B. Rappel des objectifs du contrat

L'objectif général affiché dès le départ du projet est le suivant :

ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES POUR CONCILIER TOUS LES USAGES ET CONTRIBUER AU BON ETAT DES MASSES D'EAU.

Cet objectif général est décliné au regard de 6 enjeux, regroupés dans les volets classiques des contrats de rivière :

Enjeu 1 : Reconquérir le bon état	Volet A : Lutte contre la pollution
Enjeu 2 : Maintenir le bon état	Volet B1 : Gestion des milieux aquatiques
Enjeu 3 : Protéger la ressource pour les usagers	Volet B2 : Gestion des Inondations
Enjeu 4 : Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	Volet B3 : Gestion durable de la ressource
Enjeu 5 : Renforcer le suivi des eaux	Volet C : Animation –suivi du contrat
Enjeu 6 : Impliquer la population	

C. Rappel du contenu du contrat

Le contrat comprend initialement 87 actions pour un montant total prévisionnel de **13,2 millions d'euros HT** (15,4 millions d'euros TTC).

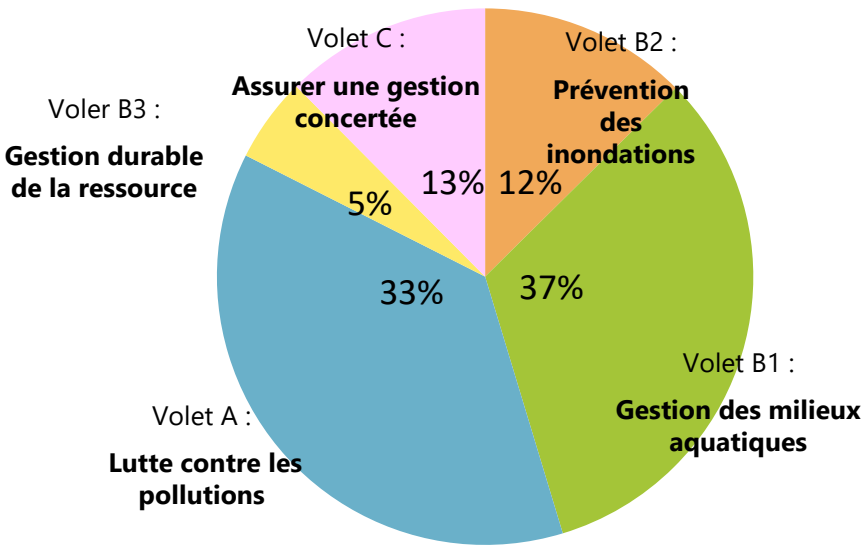

Figure 2 : répartition des actions par volet des 87 actions du contrat

Les **actions prioritaires du contrat** sont au nombre de 25, essentiellement rattachées à l'enjeu de reconquête du bon état, pour un montant prévisionnel de **9,1 millions d'euros HT.**

Volet A1 : lutte contre les pollutions

Problématiques issues du diagnostic	**Objectifs contrat de rivière** **Intitulés des actions**
19 masses d'eau subissent une pression domestique. Cette pression globale domestique touche 21 systèmes d'assainissements collectifs répartis sur tout le bassin.	Améliorer le fonctionnement des 21 systèmes d'assainissement ciblés comme impactant sur les masses d'eau, en menant des études diagnostics, en engageant des améliorations de réseaux et de stations de traitement. **SA-1 Améliorer les équipements des systèmes d'assainissement**.
Des pressions d'origine artisanales et/ou industrielles existent sur le territoire de l'agglomération de Rodez et de la communauté de commune Ouest Aveyron (Villefranche de Rouergue). Sur Rodez où un réseau de suivi existe par l'équipe rivière, des pollutions sont régulièrement observées sur l'Auterne et l'Aveyron dans la traversée du pôle ruthénois. Pour autant, aucun de ces 2 territoires ne possèdent une vision complète et très précise de la nature et de l'origine des problèmes. Ce qui ne permet pas d'envisager un programme d'actions concrètes pour limiter les rejets.	Mieux identifier et localiser les pollutions et les dysfonctionnements impactant, afin de mettre en œuvre si besoin, un programme global de réduction des rejets auprès des collectivités et des entreprises. En cas de pression industrielle caractérisée, ce programme d'actions devra être présenté dans le cadre d'un avenant au contrat en 2022. **IND§ART-1 Diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes sur les 2 pôles urbains Rodez et Villefranche de Rouergue**.

Pour un montant prévisionnel d'opérations de 5,681 millions d'euros HT.

Volet B1 : gestion des milieux aquatiques

Problématiques issues du diagnostic	Objectifs contrat de rivière Intitulés des actions
21 masses d'eau sont impactées par une altération hydromorphologique significative : drainage de nombreuses sources, rectification de cours d'eau, abreuvement du bétail en cours d'eau, colmatage des lits mineurs, ripisylve insuffisante… .	Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques, en accentuant dans le nouveau PPG à partir de 2022 les actions de restauration hydromorphologique (diversification des écoulements, recharge alluvionnaire, gestion des zones humides…). **MAPPG-1 Réaliser les travaux PPG 2015-2021** **MAPPG-5 Elaborer le PPG 2022-2026**
Le sous bassin des Serènes abrite 4 masses d'eau impactées par l'érosion et par de multiples plans d'eau (aujourd'hui très souvent inutilisés) → cours d'eau colmatés et hydrologie perturbée.	A l'échelle du bassin des Serènes, continuer la dynamique lancée en 2017 pour encourager la couverture maximale des sols, installer des aménagements anti érosifs, aménager des plans d'eau

Problématiques issues du diagnostic	Objectifs contrat de rivière Intitulés des actions
Ce sous bassin a bénéficié d'un contrat territorial (2014-2018) qui a permis de préciser l'origine et la localisation des perturbations et de lancer en 2017 un programme spécifique agricole visant à lutter contre l'érosion et promouvoir l'optimisation environnemental des plans d'eau.	pour limiter leurs impacts, restaurer et gérer les zones humides… **AGRI-6 continuer à réaliser des diagnostics érosion** **AGRI-7 engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants et améliorer la gestion des zones humides** **AGRI-8 aider à l'investissement de matériels visant à limiter l'érosion et le transfert des polluants** **AGRI-9 implanter des haies,** **AGRI-10 former sur les sols et la lutte contre l'érosion** **AGRI-13 poursuivre les diagnostics plans d'eau** **AGRI-14 réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau**
Deux autres sous bassins sont ressortis prioritaires dans le diagnostic du contrat, cumulant des pressions d'origine agricole et hydromorphologique impactantes. Il s'agit du bassin de l'Olip (1 ME) et du bassin de la Briane (4 ME). Même si ces 2 bassins ont été identifiés comme prioritaires, le niveau de connaissances des pressions et de leurs impacts ne permet pas de monter immédiatement un programme d'actions précis. Les 2 premières années du contrat sont donc consacrées à l'approfondissement des connaissances sur le volet agricole et sur le volet de l'hydromorphologie.	Améliorer la connaissance des pratiques agricoles, des aménagements et des zones à risques sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane afin de définir un programme d'actions ciblées, à mettre en oeuvre à compter de 2022. Les actions nouvelles sur l'hydromorphologie seront également intégrées dans le nouveau PPG, à partir de 2022. Ce programme d'actions global devra être présenté dans le cadre d'un avenant au contrat, début 2022. **AGRI-1, Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane,** **AGRI-2, Cartographier l'alea et le risque érosion sur tout le bassin Aveyron et sur les 2 sous bassins Olip, Briane.** **AGRI-3, Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau** **AGRI-4, Etudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins de la Briane (et de la Alzou)**

Pour un montant prévisionnel d'opérations de 1,404 millions d'euros HT.

Volet B2 : prévention des inondations

Problématiques issues du diagnostic	Objectifs contrat de rivière Intitulés des actions
Sur le bassin versant de l'Aveyron amont, 52 communes représentant 55 % de la population (soit 55 000 hab) ont été concernées au moins une fois depuis 1982 par un classement en catastrophe naturelle "inondation et coulées de boues". Les 2 principales zones urbaines de Rodez et de Villefranche de Rouergue sont particulièrement concernées par l'enjeu inondation mais également des bourgs situés le long de la vallée, en particulier à l'amont du bassin.	Mener une réflexion sur l'opportunité de lancer une démarche PAPI. **PAPI-1 Réaliser un premier état des lieux des enjeux inondation afin d'étudier l'opportunité de lancer un PAPI d'intention en fin de contrat.**

Pour un montant prévisionnel d'opérations de 12 500 euros HT.

Volet B3 : gestion durable de la ressource

Problématiques issues du diagnostic	Objectifs contrat de rivière Intitulés des actions
Le bassin Aveyron amont ne présente pas d'enjeu majeur sur le volet quantitatif. Il n'y a pas de gros captages d'eau potable. Un système karstique assez méconnu soutient le débit de l'Aveyron et de certains affluents sur la partie amont. Il convient néanmoins de noter : - que ce bassin fait partie du grand bassin Tarn Aveyron, classé prioritaire, dont les besoins de ressources à l'aval sont importants, et seront appelés à augmenter, - de nombreux affluents de l'Aveyron pénalisés par l'hydrologie, (faibles débits naturels aggravés par des problèmes d'hydromorphologie), - des perspectives de baisses de débits dues au réchauffement climatique (Garonne 2050). (déjà visibles sur la partie aval de l'Aveyron amont).	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du système karstique à l'amont du bassin afin de mieux gérer les périodes de sécheresse. Il s'agira de synthétiser les données existantes afin de produire un premier état des lieux des connaissances, valoriser les données disponibles et identifier les manques. Maintenir une sensibilisation générale concernant les économies d'eau (réseaux AEP, sensibilisation générale). **RESS-5, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques, soutien des zones humides, volumes stockés…)**

Le coût de cette action correspond à un coût d'animation, comptabilisé dans le volet C.

Volet C : Assurer une gestion concertée – coordination et suivi du contrat

Problématiques issues du diagnostic	Objectifs contrat de rivière Intitulés des types d'actions
Un réseau de 19 stations qualité existe aujourd'hui sur le bassin. Loin d'apporter une vision exhaustive des masses d'eau, il est néanmoins important de le maintenir, voire de le compléter très légèrement afin de pouvoir suivre et évaluer les effets des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.	Conforter et améliorer le réseau de suivi en place. **SUIVI-1, Maintenir le réseau de suivi actuel** **SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état**
Détection de plusieurs molécules chimiques et phytosanitaires dans les eaux superficielles et souterraines (en dessous du seuil de dégradation de l'état chimique). Pression phytosanitaire importante sur de nombreuses masses d'eau dans le nouvel état des lieux DCE 2019.	Réaliser une synthèse des données existantes sur le sujet des phytosanitaires sur le bassin de l'Aveyron (analyses d'eau, achats, …) **SUIVI-3b, Améliorer la connaissance sur la présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et en eaux souterraines**
Nécessité d'une dynamique forte pour mener les actions prioritaires du contrat.	Impulser une véritable politique de gestion intégrée sur le bassin de l'Aveyron. Animer et coordonner les actions. Mener une animation spécifique renforcée sur 3 sous bassins versants prioritaires. **ANIM-1, Animation du contrat de rivière** **ANIM-2, Animation des démarches territoriales espace rural sur les bassins versants des Serènes, de l'Olip et de la Briane** **ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques (mettre en œuvre les PPG)**
Le bassin versant Aveyron amont fait partie du bassin Tarn Aveyron qui fait l'objet d'un projet d'EPTB. Par ailleurs, sur la partie "Aveyron aval", dans le Tarn et Garonne, une réflexion est également en cours pour mettre en place une gouvernance GEMAPI et gestion intégrée à cette échelle.	Participer aux discussions relatives à ces 2 projets de gouvernance. **GOUV-2, Créer un lien avec les structures de l'Aveyron aval** **GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure de type EPTB à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron**.

Pour un montant prévisionnel d'opérations de 2,02 millions d'euros HT.

Le plan de financement a été élaboré en partenariat avec les représentants des partenaires financiers pour chaque opération. Les tableaux récapitulatifs sont présentés en **annexe 3**.

Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles indicatives.

II. Bilan intermédiaire du contrat

Lors de l'élaboration du projet de contrat de rivière Aveyron Amont, il était convenu de réaliser un bilan à mi-parcours, technique et financier, afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions.

Il était également convenu que cette étape puisse permettre d'analyser les éventuels freins rencontrés et de mobiliser les leviers nécessaires pour assurer la suite du contrat de rivière dans les meilleures conditions.

Cette étape doit être mise à profit pour réaliser un avenant au contrat de rivière sur les volets agricoles, hydromorphologiques, industriels/artisanaux et assainissement, objet du présent dossier. A travers cette étape, les membres du comité de rivière ont ainsi décidé de modifier certaines actions et d'en créer de nouvelles dans une démarche partagée de co-construction.

A. Ressenti général

Issue d'une dynamique démarrée en 2009 (étude d'opportunité) et finalisé en 2019, le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 commence à être bien connu et reconnu par les différents acteurs et la population locale.

2 ans et demi après la signature du document contractuel, toutes les actions prévues sur la période 2020- 2022 ont été engagées, principalement des actions d'étude mais également des actions relevant de travaux visant la reconquête du bon état des milieux aquatiques (travaux d'amélioration de l'état physique des cours d'eau, travaux d'amélioration des processus épuratoires, etc...). Ce sont toutes ces actions concrètes que commencent à bien percevoir la population et les acteurs socioéconomiques locaux : collectivités locales (communes, communautés de communes), associations (pêche, tourisme, etc...), organismes socio-professionnels, agriculteurs du bassin versant, etc... La bonne participation des acteurs aux différents Comité de Pilotage (COPIL), aux différentes manifestations organisées sous l'égide du contrat de rivière (rencontre techniques annuelles, opération « mon école, mon cours d'eau », etc...), et à l'engagement dans divers appels à projet, renforce ce sentiment d'adhésion au projet.

En résumé, le ressenti général à mi-parcours du contrat de rivière Aveyron amont est largement positif.

B. Bilan technique des actions

Conformément à l'échéancier du projet, les premières actions concrètes ont été engagées sur le terrain depuis le début de l'année 2020, par anticipation de la signature officielle du projet intervenue en décembre.

Etat d'avancement des actions et des objectifs associés du contrat de rivière Aveyron Amont

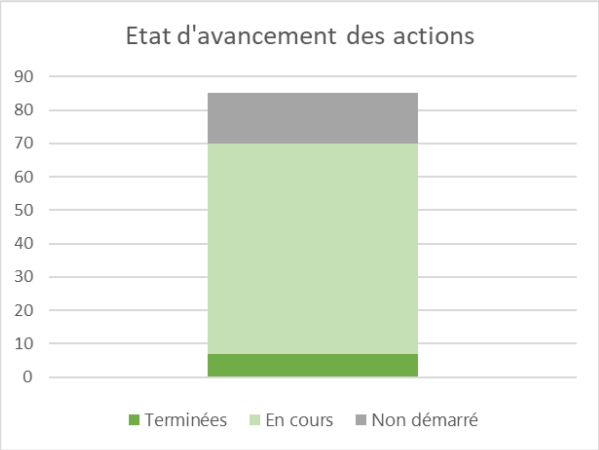

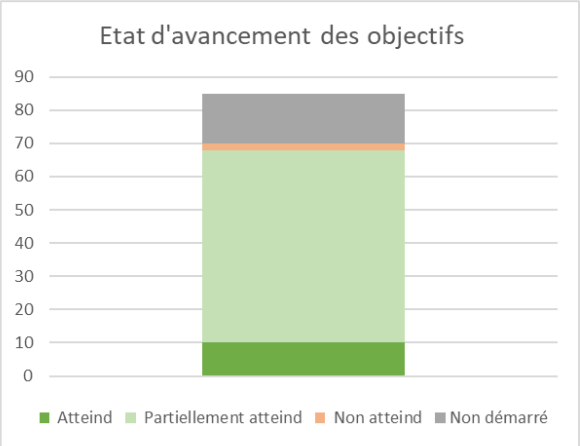

Ces actions se sont ensuite poursuivies en 2021. Au 31 décembre 2021, 58 des 85 actions programmées sur la période 2020-2024 ont été engagées dont 7 sont aujourd'hui terminées.

Concernant les actions « terminés », il s'agit essentiellement d'actions de connaissances ou d'animation :

- IND&ART-1 Diagnostic global des pressions sur Rodez
- ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif
- MAPPG-5 Elaborer le PPG Aveyron Amont 2022-2026
- AGRI-1 Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane
- AGRI-2, Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane
- INON-2 Accompagner l'élaboration des Plan Communaux de Sauvegarde
- GOUV-1 Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron Amont au SMBV2A

La déclinaison des premières actions du contrat de rivière Aveyron Amont a vu le jour en début d'année 2020, soit en même temps que l'apparition de la pandémie de Covid-19 (avec confinements liés en 2020 et 2021). En dépit de ce contexte n'ayant pas facilité le déploiement des actions (report des élections municipales, diminution forcée des rencontres…), le retard pris est actuellement en train d'être progressivement rattrapé. Toutes les actions dont l'engagement était prévu ont démarré ou seront programmées en 2022.

Concernant les actions où les objectifs sont « non atteints », il s'agit d'actions non démarrées à ce jour :

- RESS-4, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Manson, Aveyron à Onet Le Château et au barrage de Cabal, Alzou à Villefranche (DDT / DREAL)
- ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant : les mesures sanitaires associé à la pandémie Covid-19 n'ont pas permis d'organiser ces regroupements en 2020 et 2021.

C. Bilan financier des actions

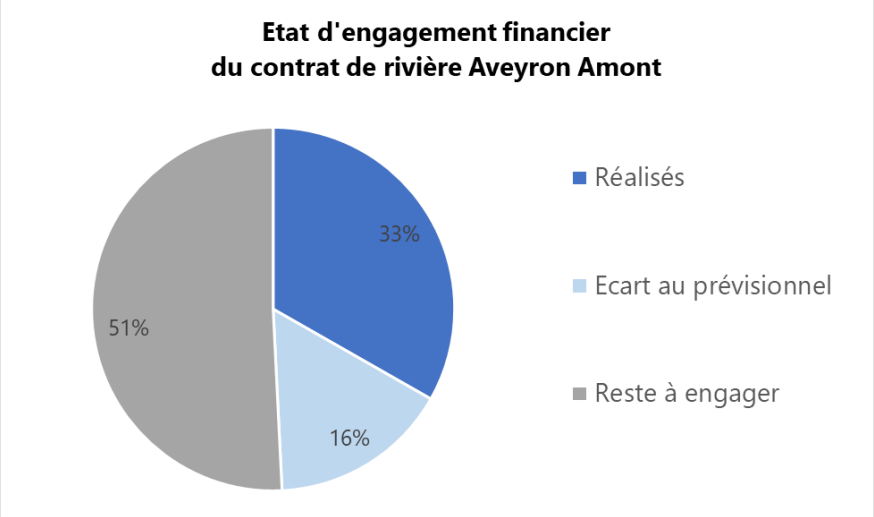

Le bilan financier au 31 décembre 2021 fait ressortir que plus de 4,7 millions d'euros de dépenses ont été engagées au titre de la déclinaison des actions du contrat rivière Aveyron Amont.

Ce qui représente en 2 ans plus de 30 % de la dépense prévisionnelle totale (sur les 5 ans de contrat).

Les recettes enregistrées suivent le même rythme.

L'analyse plus détaillée du tableau permet de faire ressortir les éléments suivants :

- les coûts réels de certaines actions dépassent les coûts prévisionnels identifiés. Cela est souvent lié à une ambition technique plus importante en phase de réalisation concrète de l'action ou à des engagements plus importants des maitres d'ouvrages en lien avec financements complémentaires mobilisés dans le cadre d'appel à projets,
- inversement, d'autres actions sont moins coûteuses que ce qui avait été prévu.

D. Enseignements des études et diagnostics menés entre 2020 et 2022 et perspectives

1. Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales

IND§ART-1 Diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes sur les 2 pôles urbains Rodez et Villefranche de Rouergue

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
1 diagnostic global des pollutions ponctuelles vers les cours d'eau a été entrepris à l'échelle du territoire de Rodez Agglomération. Il ressort que : - 679 exutoires se déversent directement dans un cours d'eau. Soit plus de 1 exutoire tous les 100 mètres pour la rivière Auterne et ses affluents, et l'Aveyron dans la traversée de l'agglomération - 290 pollutions ont été constatées et en grandes majorités résolues. Très souvent elles sont dû à une méconnaissance : les grilles d'eaux pluviales sont considérées comme des avaloirs de «tout à l'égout» - Un déclassement de la masse d'eau Auterne FRFRR201_4 imputé à la présence d'un cortège d'individus (IBD et I2M2) traduisant un milieu moyennement riche en éléments nutritifs, supportant les dégradations de la qualité de l'eau et très résistants à la pollution. Un impact difficile à mesurer sur la rivière Aveyron mais des nuisances visuelles constatées - Des actions menées ces dernières années, tant sur le volet hydromorphologie que qualité, qui ont contribué à améliorer l'état du cours d'eau. Il est passé d'un état mauvais en 2010 à un état médiocre à moyen en 2020. Malheureusement les actions ponctuelles, segmentées, non priorisées, engagées jusqu'à ce jour permettront difficilement de gagner encore en qualité **<u>6 secteurs sont identifiées prioritaires :</u>** - 2 au titre des <u>pollutions organiques</u>. Sur ces territoires de 190 ha 22 pollutions ont été identifiées. Les actions pressenties concernent la gestion des réseaux d'assainissements, l'appui aux activités de l'agroalimentaire, et la gestion des macrodéchets - 2 au titre des <u>pollutions aux hydrocarbures</u>. Sur ces 30 ha 38 pollutions ont été identifiées. Les	**En termes d'APPROCHE GLOBALE :** Il est nécessaire de construire un programme global multi-acteurs prenant en compte tant les enjeux environnementaux qu'économiques **Sur la REDUCTION DES POLLUTIONS INVOLONTAIRES au cours d'eau d'origines industrielles et artisanales** - Réaliser des diagnostics environnementaux dans les secteurs et établissements ciblés (IND&ART-2) - Aider les professionnels dans des investissements contribuant à réduire les pollutions involontaires au cours d'eau (prévention des pollutions accidentelles, la gestion et la réduction des rejets d'eaux usées et pluviales, technologies propres) (IND&ART-3) **Sur l'AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRAITEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT des eaux usées collectives, et plus particulièrement les réseaux** - Engager des études et travaux sur les réseaux unitaires pour éviter les déversements vers le milieu naturel (SA-1) - Réaliser des contrôles de branchements lors des ventes immobilières (SA-3) - Intercepter les macrodéchets rejetés par les exutoires des collecteurs d'eau pluviale et les déversoirs d'orage (SA-4) **Pour INTEGRER LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES** - Intégrer des clauses dans les marchés publics (GOUV-7) - Renforcer le partenariat entre les polices municipales, l'office français de la biodiversité et le procureur de la république (GOUV-8)

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
actions pressenties concernent l'appui aux activités de la mécanique au sens large - 2 au titre <u>des pollutions mixtes</u>. 75 pollutions ont été identifiées sur ces 22,2 ha. La diversité des pollutions et de l'occupation du sols (alternance de quartier résidentiel, de commerces de proximités, de zones industrielles et artisanales) ne permet pas à ce stade de prioriser des actions sur ces secteurs	**Pour SENSIBILISER ET INCITER A L'ACTION** - Sensibiliser 3 publics cibles : les professionnels, les écoliers et apprenties de Rodez Agglomération, et le grand public (VALORISATION-1 et-2, SENSIBILI-1, -3, -4 et -5) **Pour SUIVRE la qualité et MESURER les résultats des politiques engagées** - Maintenir les stations de suivis qualité et les actions de surveillances aléatoires (SUIVI-2 et -4) - Déployer la biosurveillance de la rivière Aveyron pour mesurer l'effet de mélanges environnementaux complexes et la biodisponibilité des substances (SUIVI-5)

2. Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux

ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
1 étude globale engagée pour avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif. Il ressort que : - 14 SPANC contrôlent les installations et conseillent les particuliers. Dans la plupart des collectivités le technicien SPANC est affecté à d'autres missions techniques - + de 10 600 dispositifs sont recensées. La densité de répartition est très hétérogène sur le bassin versant - 46% des ANC sont non conforme, 41% sont conforme ou avec des défauts mineurs non impactant, 12% ne sont pas renseignés. - Après 5 années d'actions prioritaires pour réhabiliter les ANC, le bassin des Serènes est passé d'un taux de conformité de 24% à 53%. **<u>6 % des ANC (Eh) impactent les milieux aquatiques,</u>** <u>ils concernent :</u>	**Plusieurs FREINS A LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE REHABILITATION ont été identifiés :** - L'absence de dispositifs d'aides à la réhabilitation d'ANC ou à la création de SA - La révision des zonages s'inscrit dans un contexte juridique flou, définit souvent par jurisprudences, - Moyens humains et financiers des services SPANC en baisse depuis des années et aujourd'hui très faibles - Un pouvoir de police du maire difficile à appliquer tant pour des raisons juridiques que de paix sociale - Nécessaire cohérence des actions à l'échelle du bassin versant **L'absence de dispositifs d'aides à la réhabilitation limite considérablement les actions réalisables**. La principale piste d'action consistera donc à sensibiliser localement les élus sur les quelques points noirs identifiés.

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
- 7 cours d'eau de têtes de bassin versant : ruisseau de Cannac, Méjanel, Lissirou, Junelles, Merguie, Jory, Pesquies - 4 secteurs à enjeux sanitaires : 3 au titre de l'eau potable et 1 de la baignade - 20 hameaux avec une forte densité d'habitat ou soit plusieurs ANC sont non conforme, soit l'ANC est complexe à mettre en œuvre du fait de faible emprises foncières, soit un pseudo-réseau collecte plusieurs habitations et se déverse dans le milieu naturel Il faudrait prévoir des investigations complémentaires sur 29 sites où il existe des dysfonctionnements mais à ce stade on ne peut pas conclure à un impact ou une absence d'impact sur le milieu aquatique	**SENSIBILISER ET INFORMER SUR LA PRESENCE DE POINTS NOIRS et sur les enjeux liés aux milieux aquatiques (ANC-3) :** - porter à connaissance les hameaux impactant les milieux aquatiques dans le cadre des révisions des PLUI ou de zonage de l'assainissement - en amont de chantiers ambitieux de restauration du fonctionnement d'un cours d'eau s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement

3. Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques

MAPPG-5 Elaborer le PPG 2022-2026

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
2020 et 2021, 2 années rythmées pour élaborer le nouveau programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. On retiendra : **Un état des lieux,** collecte des données de terrain sur les milieux aquatiques : - Création d'une nouvelle architecture de diagnostic afin d'harmoniser et conserver les données précédemment récoltées, puis compiler directement la donnée du terrain, via une tablette, en format informatique et géoréférencé - Prospections de terrains pour capitaliser de la donnée sur les fonctionnements des milieux aquatiques ➔ **1061 km de cours sont documentés dont 252 km diagnostiqués en 2021, 940ha de zones humides inventoriés** **Diagnostic (**état / niveau de fonctionnalité / pressions) **et priorisations par masse d'eau :** - Compilation des données du SDAGE, du PAOT, du PDPG, ainsi que des usages locaux liés à la GEMAPI rapportés par les élus du SMBV2A	La logique d'actions du PPG 2022-2032 est construite par typologies d'actions sur lesquelles portent les travaux du SMBV2A, dans le cadre de sa politique d'actions d'intérêt général (MAPPG-6) **RENATURATION DE COURS D'EAU** - Le cœur du PPG : ces chantiers sont par exemple des travaux de reméandrage, débusage, recharges granulométriques, diversification des écoulements par la création d'épis ou micro-seuils. L'idée est d'agir selon les opportunités, en croisant avec les masses d'eau où une pression est identifiée - 24 chantiers de renaturation pour un montant de 836 780 € pour les 5 premières années du PPG **RESTAURER et PRESERVER les ZONES HUMIDES et ZONES D'EXPANSION DE CRUES** - Terminer l'inventaire des zones humides - Assurer une veille foncière des zones humides sur le bassin versant Serènes et

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées

- Identification des masses d'eau et typologies d'actions prioritaires :
  o 12 ME priorité forte pour la renaturation de cours d'eau ;
  o 19 ME priorité forte pour la restauration et préservation des zones humides et zones d'expansion de crues ;
  o 11 ME priorité forte pour la mise en défens et points d'abreuvements ;
  o 6 ME priorité forte pour la ripisylve, les embâcles et peupliers, la revégétalisation ;
  o 6 secteurs identifiés prioritaires pour la lutte contre espèces exotiques envahissantes inféodées aux milieux aquatiques ;
  o 3 secteurs identifiés prioritaires pour intervenir en zone urbaine ;
  o pollution, appuis techniques, améliorations de connaissances, sensibilisation
➔ **4 comités techniques, 7 thématiques d'actions priorisés par masse d'eau**
 	
<u>Identification et écritures des actions</u> <u>au regard des attentes locales et des priorités validées **:**</u>
- 12 réunions délocalisées sur tout le bassin versant avec plus de 70 élus pour proposer et définir les actions à engager
- Logique d'action proposé en COTEC, amendé en bureau SMBV2A et validé en conseil syndical SMBV2A
- Rédaction de la déclaration d'intérêt générale (DIG) et sollicitation des partenaires financiers
➔ **> 150 actions proposées à engager de 2022 à 2032 avec un budget de 2 462 172 € pour les 5 premières années**
	Continuer à capitaliser de la donnée sur le pâturage en zones humides
	- Engager des travaux selon les opportunités, pouvant comprendre pour les zones humides des réouvertures, des suppressions de drains et de remblais, pour les zones d'expansions de crues des plantations de haies, suppressions de merlons
	
	MISE EN DEFENS et points d'abreuvements
	- Poursuivre le travail sous maîtrise d'ouvrage SMBV2A sur secteurs identifiés prioritaires
	- Continuer l'accompagnement technique et administratif des exploitants volontaires pour l'ensemble du territoire.
	
	RIPISYLVE, EMBACLES et PEUPLIERS, REVEGETALISATION
	- Maintenir du traitement préventif en amont des zones à enjeux où la ripisylve est très dégradée, mais axer le travail sur l'incitation des propriétaires à enlever leurs arbres à risques
	- Proposer une revégétalisation diversifiée et adaptée.
	
	ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES inféodées aux milieux aquatiques
	- Poursuivre la veille et l'information
	- Engager des travaux de lutte sur les émergentes et sur les foyers stabilisés et à fort risque de remobilisation
	
	INTERVENIR EN ZONE URBAINE
	- 3 secteurs prioritaires traversées urbaines de Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue et Laguépie.
	
	SUIVI POLLUTION, APPUIS TECHNIQUES, améliorations de connaissances, sensibilisation
	- Continuer le travail de surveillance, sensibilisation et information

4. Améliorer les pratiques agricoles, sur les bassins versant identifiés prioritaires de l'Olip, de la Briane et des Serènes

AGRI-5, Mettre en œuvre une animation et un programme d'action sur le bassin versant de l'Olip et de la Briane

Principaux enseignements des études	Perspectives, dont actions envisagées
3 études ont été menées en lien avec les actions AGRI-1 (amélioration des connaissances sur l'activité agricole) et AGRI-2 (cartographie de l'aléa érosion des sols). Il ressort de ces études les enseignements suivants : **<u>Etude typologique agricole</u>** *(réalisation CA 12 / 2020)* : <u>Pour les 2 bassin de l'Olip et de la Briane</u> : - Un territoire dynamique avec de nombreux chefs d'exploitation - Des productions diversifiées et sous signes officiels de qualité (AOC Roquefort, AB, Label Rouge) - Des rotations relativement longues en moyenne - Une sensibilité à l'environnement dans les pratiques culturales avec marges de progrès possibles néanmoins (sur l'érosion, la fertilisation et la mise en défens des berges notamment) - Des interrogations concernant l'autonomie alimentaire des exploitations (dont lien avec le changement climatique), le renouvellement des générations et l'avenir de certaines productions <u>Spécificités du bassin de l'Olip</u> : - Une surface globale exploitée stable sur le BV - Plus de 80% de la SAU en herbe <u>Spécificités du bassin de la Briane</u> : - Une surface globale exploitée en diminution (urbanisation en lien avec proximité pôle Ruthénois) - Les 3/4 de la SAU en herbe **<u>Diagnostics agro-environnementaux</u>** *(réalisation ADASEA D'OC / 2021)* : <u>Des préoccupation et attentes communes aux 2 bassins de l'Olip et de la Briane</u> : - Des interrogations sur la fertilisation (peu de suivis agronomiques) et l'utilisation de produits phytosanitaires - De nombreuses questions sur les zones humides (réglementation, entretien, risques sanitaires…) - Des souhaits de planter des haies et de les entretenir avec du matériel adapté - Une observation régulière de phénomènes d'érosion et des interrogations pour s'en prémunir	**En termes d'APPROCHE GLOBALE** : Nécessité de proposer un diagnostic « tête de pont » permettant d'identifier des problématiques et de proposer des leviers « à la carte » (= panel d'actions très concrètes) **Sur la GESTION DES COURS D'EAU et des ZONES HUMIDES** : - poursuivre la déclinaison des travaux milieux aquatiques (PPG GEMAPI), prévoyant notamment des mises en défens des berges et aménagements de points d'abreuvement dans les secteurs à enjeux (MAPPG-6), - améliorer les connaissances sur le pâturage en zones humides (sanitaires et productives) (AGRI-11) - engager des MAEC (avec ciblage préservation des zone humides) (AGRI-7) **Sur l'EROSION DES SOLS et LA LUTTE CONTRE LE COLMATAGE :** - réaliser des diagnostics Bocage dans une situation où la majorité des exploitants ont conscience des enjeux (AGRI-6) - poursuivre les formations sur les sols et la lutte contre l'érosion (AGRI-10) - engager des MAEC (avec ciblage lutte contre l'érosion) (AGRI-7) - aider à l'investissement de matériel permettant de limiter l'érosion (PDRR>PSN) (AGRI-8) - aider à la plantation et régénération de haies (AGRI-9) - organiser des rencontres techniques permettant de valoriser des essais (SENSIBILI-4 et-5) **Sur la GESTION DE LA FERTILISATION et des PHYTOS :** - accompagner l'optimisation de la fertilisation et la déclinaison du conseil stratégique phytos (AGRI-15) - proposer une formation sur l'optimisation de la fertilisation (AGRI-15+) - engager des MAEC (avec ciblage réduction des intrants),

Principaux enseignements des études	Perspectives, dont actions envisagées
- Constatation de la réalité du changement climatique et souhaits d'augmenter leur résilience - Intérêts sur beaucoup de sujets / actions en lien avec l'environnement : limitation travail du sol, optimisation fertilisation et phytos, MAEC, aides à l'investissement en matériels, HVE et PSE… <u>Spécificités du bassin de l'Olip</u> : - Absence d'enjeu irrigation (1 seul plan d'eau à usage agricole et aucun prélèvement en cours d'eau) <u>Spécificités du bassin de la Briane</u> : - Identification de potentiels besoins en irrigation (autonomie fourragère + maraîchage) - Interrogations sur nouvelle PAC 2023 **<u>Etude aléa érosion</u>** *(réalisation stagiaire CA12 / 2021)* : - Bassin de l'Olip présente un risque d'érosion MOYEN à FORT sur 16% de sa surface (environ 700 ha) dont 2% de risque FORT (88 ha) - Bassin de la Briane présente un risque d'érosion MOYEN à FORT sur 11% (650 ha) de sa surface dont 1% de risque FORT (59 ha) - Des cours d'eau globalement colmatés sur les 2 bassins (à confirmer dans le cadre de l'étude AGRI-3 en cours) - Plusieurs leviers sont identifiés : favoriser la couverture du sol, tester l'implantation de cultures sous-couvert, accompagner les exploitants sur la mise en œuvre de techniques de travail superficiel et de non-labour (formations, essais, acquisition de matériel adapté, appui à la modification de rotations…), agir par la mise en place d'aménagements anti-érosifs (installation de haies par exemple)	- aider à l'investissement de matériel permettant de limiter les transferts de polluants (PDRR>PSN) (AGRI-8) - organiser des rencontres techniques sur la question de la fertilisation essais (SENSIBILI-4 et-5) **Sur l'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA HVE :** - valoriser et communiquer au travers d'études existantes sur le changement climatique (AP3C notamment) (AGRI-16, SENSIBILI-4 et-5) - Tester la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité des exploitations au changement climatique (RESS-7) - Appuyer les démarches de certification de type HVE (AGRI-17) - organiser des rencontres techniques sur la thématique du changement climatique (AGRI-16) **Sur les l'HYDROLOGIE, les PLANS D'EAU et l'IRRIGATION** (enjeu Briane essentiellement) **:** - mieux connaître l'hydrologie des cours d'eau à l'étiage (RESS-3 et -8) - proposer des diagnostics de plans d'eau (AGRI-13) - aider à la mise en œuvre de travaux d'optimisation environnementale de plans d'eau (PDRR > PSN) (AGRI-14) - accompagner les projet de création de plan d'eau en l'absence d'autres alternatives (le but n'étant pas d'inciter à la création de plan d'eau mais de vérifier et d'appuyer la compatibilité des projets avec la préservation des milieux aquatiques) (AGRI-18)

En parallèle des 3 études citées ci-dessus, portant exclusivement sur les bassins de l'Olip et de la Briane, il est également utile de citer les réflexions et enseignements émanant de la dynamique territoriale Serènes. Sur ce bassin, il est rappelé qu'un premier contrat territorial a vu le jour sur la période 2014-2018. Aussi, prenant en considération l'état particulièrement dégradé des 4 masses d'eau (Serène de Sanvensa, Petite Serène, Marmont et Cassurex), le contrat de rivière Aveyron Amont prévoyait de poursuivre les efforts engagés sur la période 2020-2024.

A ce jour, il ressort très clairement que beaucoup d'actions ont été entreprises sur ce bassin concernant les volets milieux aquatiques et lutte contre l'érosion et le colmatage. Par contre, des problématiques continuent à être clairement identifiées sur le volet hydrologie (voir étude hydrologique réalisée par A.VALENTIN en 2022 dans le cadre d'un stage de licence professionnelle MAEP au SMBV2A).

Partant de ce constat, et d'un commun accord avec les acteurs (réunis en COTEC espace rural et COPIL Serènes), il a été identifié sur ce bassin des Serènes :

- de poursuivre les actions classiques milieux aquatiques (via le PPG GEMAPI) et limitation des problématiques d'érosion et de transferts notamment),
- de poursuivre les actions visant à mieux connaître les plans d'eau (diagnostics), leurs impacts (étude ICRA) et de continuer à proposer des travaux d'optimisation environnementale (au travers du PDRR > PSN notamment)
- de mettre en œuvre une nouvelle action « test » sur le sous-bassin du Cassurex visant une gestion collective et optimisée des plans d'eau (en s'inspirant de l'action menée sur le bassin du Caussels dans le Tarn par le SMBV de la rivière Tarn) / Voir ci-après la partie E.1- Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027.

Sur ces 3 bassins Olip, Briane et Serènes, et au-delà de la mise en œuvre du programme agricole mentionné ci-dessus, il est bien précisé que l'objectif est bien de créer une synergie d'actions Espace Rural compilant aussi des actions assainissement et PPG.

E. Emergence et prise en compte de nouvelles perspectives d'actions

1. Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027

Principales attentes locales	Perspectives, dont actions envisagées
L'enjeu du retour à l'équilibre quantitatif, émanant du SDAGE et de la commission territoriale Tarn-Aveyron, est également partagé localement sur le bassin Aveyron Amont. Bien que la partie amont du bassin de l'Aveyron affiche un déséquilibre moins important que la partie aval (Tarn-et-Garonne), certaines attentes se font ressentir, particulièrement sur quelques sous-bassins plus sensibles, notamment à l'étiage. C'est le cas sur le bassin des Serènes (voir ci-dessus) où un déséquilibre a été mis en exergue dans le cadre de l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau et prélèvements (2016 – CEREG pour SIAV2A). Cette étude (actuellement en cours d'actualisation dans le cadre de l'AAP ICRA de l'OFB) confirme un impact des plans d'eau et prélèvements liés sur le QMNA5 de – 18l/s à l'exutoire du BV Serènes (correspond à -20% en écart à la situation naturelle) / -10 l/s sont liés aux prélèvements seuls et – 8 l/s sont liés aux plans d'eau seuls. Sur ce bassin des Serènes, les différents acteurs sont ainsi mobilisés pour trouver des solutions visant ce retour à l'équilibre, tout en préservant les activités locales et notamment les systèmes de polycultures-élevages.	Au-delà des actions déjà en cours (voir fiches actions initiales du volet B3 – gestion durable de la ressource), les nouvelles actions sur le bassin versant déficitaire des Serènes, territoire pilote et test de 2022 à 2024, vont porter sur : **Sur les solutions fondées sur la nature pour STOCKER L'EAU DANS LES SOLS :** - **Préserver et restaurer les zones humides :** o **Décliner de l'AAP Optimisation foncière des zones humides sur le bassin des Serènes** (voir réponse à l'AAP de l'Entente sur l'eau de 2020). L'objectif est de profiter des transferts de propriétés (très importants sur ce bassin du fait d'un vieillissement important de la population active agricole) pour mettre le focus sur la question de la préservation (MAPPG-6, AGRI-11, AGRI-20) o Engager les travaux milieux aquatiques (MAPPG-6) dont les actions de restauration des zones humides - **Favoriser les solutions fondées sur la nature pour infiltrer l'eau** o Engager les travaux milieux aquatiques (MAPPG-6) dont les actions de restauration des milieux aquatiques o Accompagner les collectivités dans des démarches de gestion des eaux pluviales, d'infiltration à la parcelle, de désimperméabilisations, …(RESS-1), au regard des opportunités et au-delà du bassin Serènes

Principales attentes locales	Perspectives, dont actions envisagées
Les moyens financiers actuels ne permettent pas de s'éparpiller. Le choix a été clairement fait de travailler sur le sous-bassin « test agricole » des Serènes, dans l'idée de rendre réplicables certaines actions pertinentes à plus grande échelle dans un 2ème temps. En fonction des opportunités et des volontés des collectivités locales des démarches pilotes de gestion des eaux pluviales, d'infiltration à la parcelle, de désimperméabilisassions seront également mis en œuvre.	- **Accompagner la mise en œuvre de pratiques agroécologiques** o Promouvoir les actions agricoles (AGRI) particulièrement la plantation et régénération de haies, l'investissement de matériel alternatif, les MAEC (avec ciblage préservation des zone humides et lutte contre l'érosion), **Sur l'OPTIMISATION de la GESTION EN PLANS D'EAU :** - **Tester la mobilisation des retenues existantes pour une gestion mutualisée et optimisée des ressources en eau sur les sous-bassin du Cassurex** (affluent de la Serène de Sanvensa). Le but est de s'inspirer de l'action menée sur le bassin du Caussels dans le Tarn par le SMBV de la rivière Tarn. L'objectif est d'utiliser les plans d'eau sans usage pour essayer d'améliorer les conditions d'étiage tout en satisfaisant les usages existants (AGRI-19) - Promouvoir les actions agricoles (AGRI-12, -13, -14, -18)) : proposer des diagnostics de plans d'eau, aider à la mise en œuvre de travaux d'optimisation environnementale de plans d'eau (PDRR > PSN) **et accompagner des projets de création de plan d'eau en l'absence d'autres alternatives** (le but n'étant pas d'inciter à la création de plan d'eau mais de vérifier et d'appuyer la compatibilité des projets avec la préservation des milieux aquatiques). **Sur l'ADAPTATION face au CHANGEMENT CLIMATIQUE** - Améliorer la connaissance à l'étiage sur l'hydrologie des cours d'eau et les usages (RESS-3, -6 et-8) - Accompagner le partage de la ressource en eau et inciter à la mise en place de tour d'eau (RESS-2) - Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, sur le Haut Aveyron (AEP-2) - Décliner de manières opérationnelles les études en cours sur les incidences du changement climatique sur les productions agricoles (AP3C notamment) dont tester la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique (AGRI-16, SENSIBILI-4 et-5)

2. Opportunité d'engager un programme d'étude préalable inondation (PEP – PAPI)

Principales attentes locales	Perspectives, dont actions envisagées
Même si le bassin versant Aveyron Amont n'a pas connu d'inondations majeures durant ces trois dernières années (2020 à 2022), beaucoup d'acteurs locaux ont en mémoire les dégâts survenus ces 30 dernières années : - Inondations de 1981 et 2003 sur la rivière Aveyron, - Crue rapide de 1999 sur le Lugagnac, - Inondations de 2007 et 2018 sur le bassin de l'Algouse et du Notre-Dame, - Crues de l'Auterne de 2003 et 2019, - Etc… Les nombreux repères de crues posés sur le bassin versant (action INON-3) et les démarches d'élaboration ou de révision en cours de plusieurs PPRI (INON-1) n'ont fait que rappeler l'existence du risque qui est bien réel, notamment au droit des pôles urbains ou péri-urbains Ruthénois et Villefranchois. Dans ce contexte, les attentes de solutions visant à réduire l'aléa et la vulnérabilité sur les secteurs à enjeux sont bien réelles. C'est particulièrement le cas sur la haute vallée (Lugagnac), Rodez Agglomération (Auterne notamment) et le Villefranchois (Algouse et Notre-Dame en particulier). Dans tous ces cas de figure, les acteurs ont bien conscience que les solutions à apporter sur ce volet inondation ne peuvent s'affranchir d'une prise en compte des enjeux de préservation des milieux aquatiques. Très concrètement, il s'agit d'identifier au maximum des solutions GEMA au service du PI.	Au-delà des actions déjà en cours (voir fiches actions initiales du volet B2 – prévention des inondations), **la nouvelle action « phare » va porter sur l'engagement d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un PAPI (plan d'actions de prévention des inondations)**. Très concrètement, le SMBV2A envisage de recruter un animateur PEP / PAPI dès le mois de septembre 2022 en vue de porter cette ambition (ANIM-6) Comme le prévoit la démarche PEP, les premières années (correspondant à la 2ème moitié du contrat de rivière 2020-2024) visent à améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation. Il s'agit de porter et d'animer des études qui préfigurent le futur PAPI.

III. Programme d'actions actualisé (2023 – 2024)

A. Méthodologie d'actualisation mise en œuvre

Préalablement à la validation par le comité de rivière du projet d'avenant, un travail technique et de concertation important a vu le jour, notamment au travers du comité technique Aveyron Amont (COTEC), de divers groupes de travail thématiques ou géographiques, et de réunion avec les partenaires ou maitres d'ouvrages.

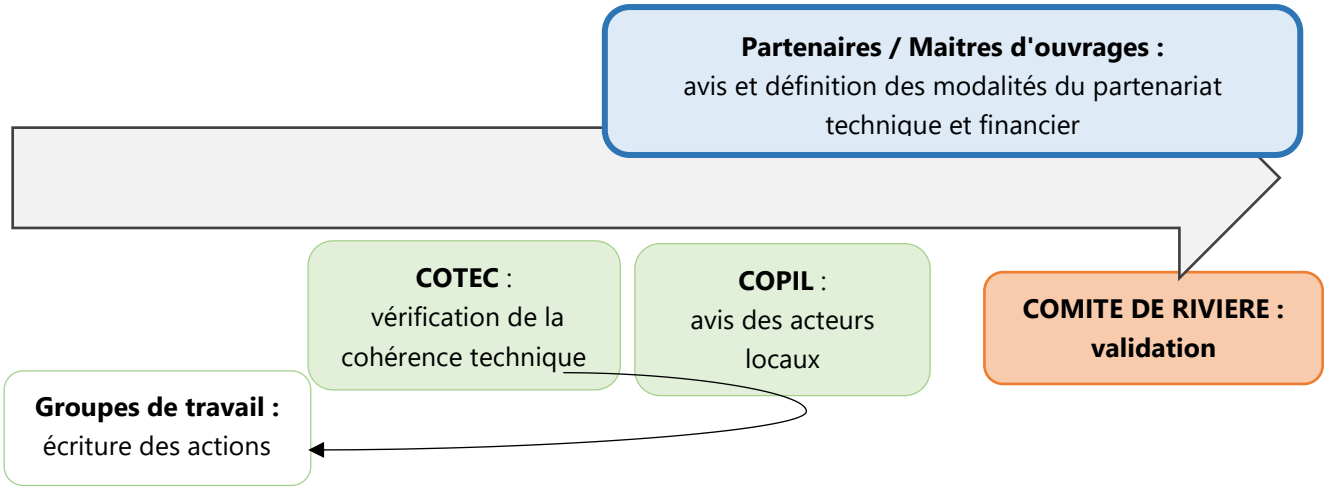

Le COTEC Aveyron amont, Comité TECHnique, regroupe les principaux interlocuteurs techniques du projet : techniciens Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Direction Départementale de Territoires, Office Français de la Biodiversité, Aveyron Ingénierie service Assainissement et Environnement, Fédération Départementale Protection Préservation des Milieux Aquatiques, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture d'Oc, Parc Naturel régional des Grands Causses, ….

Cette instance se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions réalisées et engager les actions de l'année. En raison du contexte sanitaire il n'a pas pu se réunir en 2020, il s'est réuni le 12 avril 2021 et le 4 avril 2022. Lors de sa dernière instance il a examiné le projet d'avenant au contrat de rivière.

Des COPILs, Comités de PILotages,ont été institué par thématiques et/ou localisations géographiques, ils regroupent les acteurs politiques. Ces instances se réunissent autant que besoin. Voici les principaux groupements mobilisés pour suivre l'avancement de l'avenant au contrat de rivière Aveyron Amont :

- COPIL espace rural : COPL Olip, COPIL Briane, COPIL Serènes regroupant par bassin versant les acteurs du monde agricole, les représentants des collectivités locales, les services de l'état, les partenaires techniques et financiers et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont,
- COPIL zone urbaine : COPIL Auterne et Aveyron dans la traversée de l'agglomération ruthénoise regroupant à l'échelle du bassin versant les acteurs du monde industriel, du commerce et de l'artisanat, les représentants des collectivités locales, les services de l'état, les partenaires techniques et financiers et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont
- COPIL assainissement non collectif : COPIL ANC regroupant les SPANC, les représentants des collectivités locales, les services de l'état, les partenaires techniques et financiers et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont,
- ….

B. Actualisation des priorités

Les priorités impulsées dans le dossier définitif sont conservées. On notera la volonté du comité de rivière de continuer :

- **A l'échelle du bassin versant :**

- Les actions contribuant à améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement (actions SA) et à restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques (actions MAPPG)
- Les actions concernant la sensibilisation de tous les publics aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques (SENSIBILI)
- L'engagement d'un programme d'étude préalable inondation PEP PAPI (actions PAPIi) dès 2022 avec la mise ne place d'une animation dédiée (action ANIM)
- Le souhait d'engager des actions, de manière transversale, pour adapter les pratiques aux incidences du changement climatique. Les membres du comité rivière propose un sous bassin versant test et pilote, le bassin versant déficitaire des Serènes (actions AGRI, MAPPG et RESS).

- **A l'échelle de sous bassin versant :**

- Les dynamiques espaces rural à l'échelle des sous bassins versant de l'Olip, la Briane et les Serènes. Les actions déployées (actions SA, AGRI, MAPPG, SENIBILI et RESS) concourent à : limiter le transfert de polluants et l'érosion agricole, optimiser la gestion des plans d'eau, accompagner les exploitations agricoles face au changement climatique, améliorer les performances des systèmes d'assainissement, et impliquer tous les publics dans la reconquête du bon état des masses d'eau.

- La dynamique zone urbaine à l'échelle des sous bassins versant Auterne et de l'Aveyron dans la traversée de l'agglomération ruthénoise. Les actions déployées (actions SA, IND&ART, MAPPG et SENSIBILI) concourent à la réduction des pollutions involontaires au cours d'eau par les professionnels, améliorer les performances de traitement des réseaux d'assainissement, intégrer la préservation des milieux aquatiques dans les politiques publiques, sensibiliser les professionnels, les élèves, et le grand public.

-

C. Fiches actions

1. Liste des actions

Les fiches actions ont été actualisées. Au total cet avenant du contrat de rivière Aveyron Amont propose de modifier 27 actions et de créer 17 nouvelles actions.

Volet : A – Lutte contre les pollutions 29

Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état 29

Opération : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau) 29

SA-1, Améliorer les équipements des systèmes d'assainissement 29

SA-2, Optimiser le fonctionnement des SA 30

SA-3, Réaliser des contrôles de branchements lors des ventes immobilières sur Rodez Agglomération 30

SA-4, Intercepter les macrodéchets rejetés par les exutoires des collecteurs d'eau pluviale et les déversoirs d'orage 31

Opération : Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales 35

IND&ART-1 : diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes au niveau des deux principaux pôles (Rodez, Villefranche) 36

IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans les établissements ciblés par le diagnostic global 36

IND&ART-3 : accompagner les professionnels dans des investissements contribuant à réduire les pollutions involontaires au cours d'eau, ... 37

Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour les usagers 39

Opération : Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux 39

ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC) 39

ANC-2, Prioriser, engager, poursuivre et harmoniser des p rogrammes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux 40

ANC-3, Sensibiliser localement les élus sur les quelques points noirs identifiés 41

Opération : Accompagner les gestionnaires dans la sécurisation des captages 43

AEP-1, Poursuivre les réflexions concernant le transfert de la compétence eau potable et animer la définition des périmètres de protection 43

Opération : Accompagner la mise en place de nouveaux sites de baignade 45

BAIGNADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique 45

BAIGNADE-2, Réaliser des profils de baignades 45

Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques 49

Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état 49

Opération : Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques 49

MAPPG-1, Réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021 49

MAPPG-2, Diagnostics de cours d'eau et du petit chevelu 50

MAPPG-3, Réaliser une synthèse des données existantes sur les espèces patrimoniales et proposer un programme d'actions 50

MAPPG-4, Compléter l'inventaire des zones humides et proposer un programme d'actions 51

MAPPG-5, Élaborer le PPG Aveyron Amont 2022-2026 51

MAPPG-6, Déclinaison des 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron Amont 2022-2026 : 51

MAPPG-7, Communication, sensibilisation 52

Opération : Améliorer la connaissance des pratiques agricoles, des aménagements et des zones à risques sur les bassins versant identifiés prioritaires de l'Olip, de la Briane et des Serènes 55

AGRI-1, Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane 55

AGRI-2, Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane 56

AGRI-3, Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau des bassins versant de l'Olip et de la Briane 56

AGRI-4, Etudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versants de de la Briane 56

AGRI-5, Mettre en œuvre une animation et un programme d'action sur le bassin versant de l'Olip et de la Briane 56

AGRI-11, Améliorer la connaissance sur le pâturage en zones humides en vue de créer des références sanitaires et productives 56

Opération : Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion sur les bassins identifiés prioritaires de l'Olip, de la Briane et des Serènes 59

AGRI-6, continuer à réaliser des diagnostics haies / bocages 59

AGRI-7, poursuivre et engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants 59

AGRI-8, aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 et 4.1.6 du PDRR 2015-2022 et ciblage sur le futur PSN 2023) 60

AGRI-9, implanter et régénérer des haies 60

AGRI-10, formation sur les sols et la lutte contre l'érosion 60

Opération : Améliorer la gestion des plans d'eau sur le bassin de l'Olip, de la Briane et des Serènes 64

AGRI-12, réaliser l'appel à projet OFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques 64

AGRI-13, poursuivre les diagnostics de plans d'eau 64

AGRI-14, réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020 et ciblage sur le futur PSN 2023 sous réserve de maintien de la mesure) 64

AGRI-18, Accompagner les projets de création de plans d'eau (en l'absence d'autres alternatives) en vue de trouver des solutions de compatibilité avec les enjeux de préservation de l'eau et des milieux aquatiques 65

AGRI-19, réaliser une action « test » de gestion optimisée des plans d'eau sur le bassin du Cassurex (BV Serènes) 65

Opération : Accompagner la transition des pratiques agricoles dans une approche transversale 68

AGRI-15, Accompagner les exploitants volontaires sur un bilan « Cap'Agronomie » 68

AGRI-15+, Accompagner les exploitants volontaires sur des conseils agronomiques (sol, fertilisation, phytosanitaires) 69

AGRI-16, Mettre en oeuvre des expérimentations agronomiques 69

AGRI-17, Accompagner la labellisation HVE des exploitations agricoles concernées par les dynamiques espace rural 69

AGRI -20, Optimisation foncière, préservation et gestion des zones humides du bassin des Serènes – APP ZH de l'entente sur l'eau 69

Enjeu : 2 - Maintenir le bon état 73

Opération : Assurer une gestion optimisée et équiper les seuils vis-à-vis des milieux aquatiques 73

CONTINUITE-1 : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques et de l'hydrologie 74

CONTINUITE-2 : Appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques et de l'hydrologie 74

CONTINUITE-3 : Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau 74

Opération : Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole 77

FORET-1 : Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant 77

FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers , pré-identifiés par le CRPF, sur le massif du Lévézou 77

FORET-3 : Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques 78

Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages 80

Opération : Aménager des sites d'halieutisme 80

PECHE-1, réalisation d'aménagements environnementaux et halieutiques 80

PECHE-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public 81

Opération : Sensibiliser les structures sports d'eaux vives aux enjeux locaux **84**

LOISIRS-1, associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité **84**

LOISIRS-2, sensibiliser les professionnels et usagers du tourisme aux bonnes pratiques **84**

Volet : B2 – Prévention des inondations **88**

Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant 88

Opération : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation 88

PAPI-1, Réaliser un premier état des lieux afin d'étudier l'opportunité de lancer un PAPI d'intention. 88

PAPIi-2, Apporter une assistance technique « au fil de l'eau » auprès des communes et intercommunalités affectées par des phénomènes d'inondation 89

PAPIi-3, Porter certaines études et travaux « inondation » relevant de la compétence GEMAPI 89

Opération : Accompagner la mise en place d'une culture du risque inondation 91

INON-1, Accompagner l'élaboration des PPRI 91

INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS 91

INON-3, Matérialisation des repères de crues 91

INON-4, Communication sensibilisation sur le risque d'inondation 92

Opération : Animer une démarche de préservation et de mise en valeur des champs d'expansion de crues de l'Auterne 94

APPZEC-1, Veille et acquisitions foncières 94

APPZEC-2, Définition des plans de gestion 94

APPZEC-3, Études préalables et travaux de restauration de l'Auterne et de ses zones d'expansions de crues 94

APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne 95

Opération : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant 97

EMBACLES -1, Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement en amont des zones à enjeux 97

EMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant 97

Volet : B3 - Gestion durable de la ressource **101**

Enjeu : 2 – Maintenir le bon état 101

Opération : Anticiper le phénomène de changement climatique : promouvoir les solutions fondées sur la nature et les économies d'eau 101

RESS-1, Favoriser une gestion à la source des eaux pluviales, voire inciter à la récupération des eaux pluviales, pour diminuer les prélèvements 101

RESS-2, Promouvoir et inciter les économies d'eau agricoles 102

RESS-7, Réaliser des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique des exploitations agricoles (tests avec CA12) 102

Opération : Améliorer le suivi des débits d'étiage et la gestion des périodes de tensions 105

RESS-3, Pérenniser et consolider le réseau de suivi des débits cours d'eau (DREAL, SMBV2A) : 105

RESS-4, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Manson, Aveyron à Onet Le Château et au barrage de Cabal, Alzou à Villefranche (DDT / DREAL) : 106

RESS-5, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques, soutien des zones humides, volumes stockés …) 106

RESS-6, Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise 106

RESS-8, Mettre en place un réseau simplifié de suivi des étiages (type ONDE) sur les bassins versants à enjeux (Olip, Briane et Serènes) 106

Opération : Améliorer la gestion des captages d'eau potable 110

AEP-2, Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, sur le Haut Aveyron 110

AEP-3, Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique 110

AEP-4, Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées 110

Volet : C – Assurer une gestion concertée **114**

Enjeu : 5 – Renforcer le suivi des eaux 114

Opération : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles 114

SUIVI-1, Maintenir le réseau de suivi actuel 114

SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état 114

SUIVI-3, Acquérir des connaissances sur des ME avec des problématiques particulières 115

SUIVI-4, Maintenir l'action de surveillance aléatoire de quelques points de déversements ciblés et de ramassage des déchets 116

SUIVI-5, Biosurveillance de la rivière Aveyron, dans la traversée de Rodez Agglomération, au regard des RSDE 116

Opération : Renforcer le suivi des eaux souterraines **119**

SOUT-1, Conforter le réseau de suivi actuel **119**

SOUT-2, Valoriser les données recueillies par les réseaux de mesures : **119**

SOUT-3, Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et la qualité des masses d'eau souterraines en particulier celle qui est dégradée chimiquement (FRFG008) et celles apportant une alimentation karstique au bassin Aveyron (FRFG059A et FRFG059B) **119**

Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant 122

Opération : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont 122

ANIM-1, Animation du contrat de rivière 122

ANIM-2, Animation de démarches territoriales (espace rural) sur les bassins versants des Serènes, de l'Olip et de la Briane 123

ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques, mettre en œuvre les PPG 123

ANIM-4, Renforcer les partenariats techniques 123

ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant 123

ANIM-6, Animation du Programme d'Etudes Préalable à l'élaboration d'un PAPI (plan d'actions de prévention des inondations). 124

Opération : Être associés aux démarches concernant l'eau 126

GOUV-1, Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A 126

GOUV-2, Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont 126

GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron 126

GOUV-4, Informer les élus des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages …) 127

GOUV-5, Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, …) 127

GOUV-6, Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques 127

GOUV-7 : Intégrer la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité dans les marchés publics 127

GOUV-8 : Renforcer le partenariat entre les polices municipales et l'office français de la biodiversité 127

Enjeu : 6 – Impliquer tous les publics 130

Opération : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action 130

VALORISATION-1 : Création d'un itinéraire de découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron 130

VALORISATION-2, Actualiser le site internet et les publications réseaux sociaux du SMBV2A 131

VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés 131

Opération : Déployer un programme de sensibilisation scolaire 134

SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau 134

SENSIBILI-2, Les pieds dans l'eau au collège, ... 134

SENSIBILI-3, Expérimentation avec les lycées professionnels 134

Opération : Valoriser les actions, les pratiques et les méthodes innovantes 137

SENSIBILI-4, organisation d'événements techniques : 137

SENSIBILI-5, « boîte à outils pour partager » : 137

2. Fiches actions

Afin de faciliter la lecture :

- Les opérations modifiées sont symbolisées par le pictogramme ci-contre,

- Les opérations nouvelles sont symbolisées par le pictogramme ci-contre,

A –

Lutte contre les pollutions

MODIFIE		
SA	Volet : A – Lutte contre les pollutions	A - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	
	Orientation(s) SDAGE : B1 ; B3	
	Mesure(s) PDM UHR : ASS13	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : collectivités compétentes (EPCI-FP ou communes) Animation : Aveyron Ingénierie
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	
Contexte	D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux systèmes d'assainissement (stations d'épuration + réseaux) sont qualifiées de significatives ou fortes par temps sec pour 17 masses d'eau en « mauvais état » et pour 2 masses d'eau en « bon état » (EDL 2015). Parmi les 17 ME avec une pression forte par temps sec, 5 subissent également une pression forte par temps de pluie d'après le groupe d'experts locaux (cf diagnostic dans le volume 1) Le diagnostic 2018/2019 réalisé dans le cadre du contrat de rivière avec le groupe PDOM a permis d'actualiser et de préciser ces pressions domestiques : 19 ME sont finalement concernées par une pression "confortée" en assainissement, très souvent due à une défaillance des réseaux et dans une moindre mesure à une absence ou à un dysfonctionnement au niveau de la station. On observe également une gestion parfois insuffisante des installations.

PAOT
Description technique
	Ce qui a été fait : depuis 20 ans, de nombreuses actions de réhabilitation sur les stations d'épuration et les réseaux de collecte, ont contribué à améliorer significativement la qualité des masses d'eau. À l'image des actions du contrat territorial Serène, l'enjeu de cette fiche action est d'accompagner la réhabilitation des systèmes d'assainissement les plus impactants et d'aider les collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif à optimiser le fonctionnement de leurs installations épuratoires (exploitation des stations, entretien et réhabilitation des réseaux).
	
	SA-1, Améliorer les équipements des systèmes d'assainissement
	Ce qu'il est prévu de réaliser : des études et des travaux devront être engagés sur les systèmes de traitement des eaux usées (SA) les plus impactants avec un effort tout particulier sur la réhabilitation des réseaux. On distingue :
	
	→ *des actions permettant de diminuer des rejets issus de SA déjà existants (identifiés dans l'outils PDOM – août 2019):*
	- La réhabilitation des stations d'eaux usées et/ou des réseaux : Compolibat, Marmont, Laissac, Luc-Primaube (Moussens), Monteils, Laissac, Belcastel, Rignac, Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue, La Fouillade et Severac d'Aveyron, Mayran.
	- Des études diagnostics :
	  o Études préalables à la mise en place d'un SA sur les villages de Canac (commune de Campagnac), village de Galinières (commune de Pierrefiche),
	  o Dans un souci d'optimisation du processus épuratoire des stations de La Fouillade et Séverac le Château, il est nécessaire de mieux connaître le réseau existant en vue d'identifier les principaux points noirs, et ainsi mieux répertorier et prioriser les travaux d'amélioration nécessaires.
	  o Afin d'améliorer la qualité de l'eau de la Brianelle, il est important de poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la commune de Flavin. À ce titre un schéma directeur sur l'assainissement à l'horizon 2025-2030 pourrait être engagé, prenant en compte l'urbanisation

du bourg centre, l'assainissement des hameaux périphériques (dont la Vayssière) et le contexte hydrogéologique du secteur : cours d'eau de tête de bassin versant, avec une capacité faible du milieu récepteur et un sol riche en argile impactant la capacité d'infiltration.

- Les rapports sur la station d'épuration de Monteils montrent des problèmes liés à la vétusté de l'équipement (lit bactérien mis en service en 1977, situé en zone inondable). Il sera engagé une réflexion sur la réalisation d'un nouveau système d'épuration.

→ *des actions permettant de diminuer des rejets directs (non identifiés dans l'outil PDOM - août 2019) :*

La création de systèmes d'assainissement (réseau + traitement) : village de "Abbas Les Planques" (commune de Druelle), village de Lenne (commune de St Martin de Lenne)

→ *des actions en lien avec la lutte contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales permettant de diminuer des rejets directs (non identifiés dans l'outil PDOM - août 2019) :*

Engager des études et travaux afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux unitaires et éviter les déversements vers le milieu naturel aux droits des 6 secteurs identifiés prioritaires dans le diagnostic global des pressions (action IND&ART-1). Parmi ces actions ont peut citer des travaux de mise en séparatif des réseaux, des optimisations du fonctionnement de certains déversoirs d'orage,

Un programme est identifié à ce jour prioritaire sur le secteur prioritaire aux pollutions organiques « Sébazac – Estreniol » :

- la mise en séparatif du réseau dans l'impasse du tremblant. Cette action permettrait de limiter l'impact des déversements du déversoir d'orage, en dérivant le flux d'eaux usées issues de la laiterie GABRIEL COULET. Il y a environ 230 ml de collecteur eaux usées à créer en polypropylène. Ce chantier, uniquement pour la part eaux usées, est estimé à 230 ml x 700 €/ml) + 15 % = 185 000 € HT soit environ 230 000 € TTC.

- la suppression du déversoir d'orage de la rue Frédéric Mistral. Cet ouvrage déborde fréquemment. Il est impactant pour le milieu en raison du caractère mixte et déséquilibré de la collecte en amont (5 ha en unitaire + 36 ha en eaux usée strict). La suppression de ce DO passe par la création de collecteurs séparatifs rue Frédéric Mistral et allée Jean Moulin et des branchements pour entre 65 et 70 pavillons. Le montant de cette opération peut être évalué à 710 x 950 €/ml + 10 % de frais d'étude = 742 000 € HT. A raison d'une répartition 40 % EU et 60 % EP, la dépense pour les eaux usées est de l'ordre de 300 000 € HT soit environ 360 000 € TTC.**SA-2, Optimiser le fonctionnement des SA**

Ce qu'il est prévu de réaliser : accompagner localement les gestionnaires des systèmes d'assainissement afin d'améliorer la gestion des équipements, en se basant sur les données annuelles du SATESE, des collectivités (Rodez Agglomération), du SPE, de l'Agence et de la cellule rivière du Syndicat (=groupe PDOM élargi).

- la première étape sera d'identifier, dans le cadre de ce groupe PDOM élargi, les SA dysfonctionnant qui impactent les milieux aquatiques (capacité du milieu récepteur, charge de pollution, fréquence des dysfonctionnements...),
- la deuxième étape sera un diagnostic éventuel des systèmes d'assainissements (à déterminer en fonction de la nature du problème), soit par les collectivités compétentes soit par les services techniques d'Aveyron Ingénierie.
- la troisième étape consistera à proposer, pour les SA identifiés à l'étape 1, des opérations d'entretien, ou travaux. Un compte-rendu reprenant les dysfonctionnements et les actions proposées à la collectivité sera réalisé. Ces rapports pourront être annexés aux éventuelles demandes de financements des collectivités.
- la quatrième étape, à l'année N+1, consistera à faire le point sur la mise en œuvre des recommandations. L'enjeu serait, pour les SA prioritaires impactant les milieux aquatiques, de faire une synthèse sur les pistes d'actions retenues et de noter les difficultés rencontrées.
- la cinquième étape consistera à partager, lors d'une journée technique, les pistes d'actions reproductibles. Deux journées d'échanges sont prévues entre 2021 et 2023. Elles pourraient s'articuler autour d'une thématique spécifique afin de mobiliser les gestionnaires de SA concernés.

SA-3, Réaliser des contrôles de branchements lors des ventes immobilières sur Rodez Agglomération

Ce qui est réalisé et qu'il prévu de continuer : Comme l'amiante, le plomb, l'énergie ou les termites, le diagnostic assainissement informe les acquéreurs et vise à améliorer la collecte et le traitement des eaux usées. La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées commence dans chaque logement, en

	s'assurant d'être raccordé au bon réseau, en séparant les eaux usées des eaux pluviales et en étant attentif aux matières que l'on rejette dans ces réseaux. En cas de vente immobilière, pour tous les habitations individuelles ou collectives, un diagnostic de l'état de raccordement au réseau collectif est réalisé. Un technicien effectue différents tests (par exemple en versant quelques gouttes de colorant dans l'eau au niveau des éviers, douches, etc…) pour vérifier que les différents points de départs des eaux usées de l'habitation arrivent dans le réseau d'eaux usées. Ces éléments sont joints au potentiel acquéreur via dossier de vente chez le notaire. Ce diagnostic est assorti d'une obligation de travaux en cas de non-conformité selon les préconisations techniques et dans le délai fixé par le service. **<u>SA-4, Intercepter les macrodéchets rejetés par les exutoires des collecteurs d'eau pluviale et les déversoirs d'orage</u>** Ce qu'il est prévu de réaliser : Equiper 2 exutoires de réseaux, identifiés prioritaires vis-à-vis des pollutions en macrodéchets dans le milieu naturel, de filet permettant de les collecter. Par équipement on entend la pose du dispositif au droit de l'ouvrage maçonné, des aménagements annexes pour faciliter l'écoulement des eaux à la sortie du filet et la création de piste d'accès. La solution par filet nasse permettra de retenir la totalité des macro-déchets transitant par le réseau d'eaux pluviales. Afin de cibler particulièrement les lingettes (présentes sur les sites en question), une doublure amovible (14 x 14 mm) sera mise en place en plus de la maille intérieure (30 x 30 mm). Les déchets retenus feront l'objet d'une caractérisation (nature du matériau, type et origine) et d'un suivi pluriannuel.
Localisation	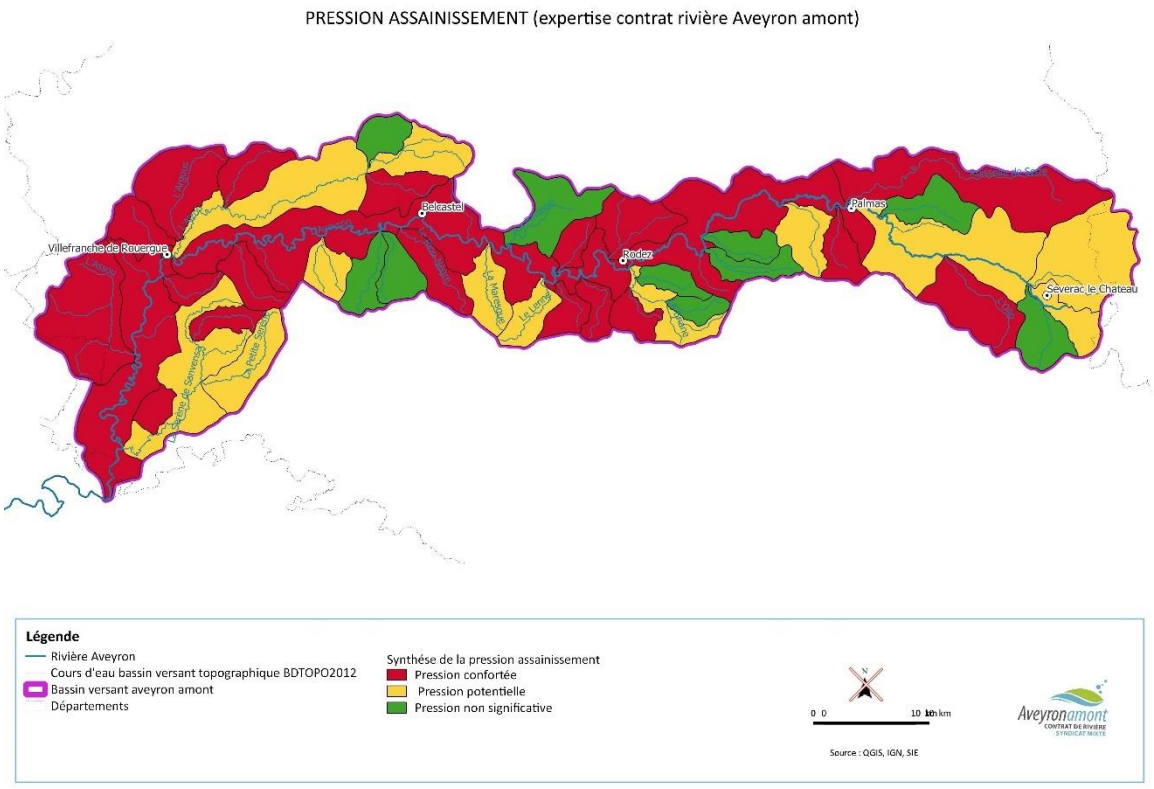
Masses d'eau avec une pression confortée en assainissement	FRFR200L'Aveyron de la Serre à la Briane FRFR201L'Aveyron de la Briane à l'Alzou FRFR202 L'Aveyron de l'Alzou au Viaur FRFR364La Serre FRFR366L'Olip FRFRR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFRR201_1 Le Rieutord FRFRR201_3 Le Trégou FRFRR201_4 L'Auterne FRFRR201_8 Le Riou Nègre FRFRR202_1 La Doulouse FRRR202_3 L'Assou FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame

	FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR373_2 L'Alze FRFRR373_3 L'Alzure FRFRR373_4 L'Argouse FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage ou SA	Coût estimatif (TTC)	Taux d'aide (sous toutes réserves de vérifier la dépense subventionnable)							
					AEAG (HT)		Collectivité (TTC)		Département (TTC)			
						30% à 50 %		20 % à 60 %		20%		
2020	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement					x			
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM						
	SA-1	Diag réseaux	Severac	100 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	SA-1	Réhab réseaux	La Fouillade	235 000 €	x	50 %	x	50 %				
	SA-1	Raccordement	Luc (Moussens)	200 000 €	x	50 %	x	50 %				
2021	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x			
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x	Voir fiches ANIM						
	SA-1	Renouvellement station	Marmont	100 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	SA-1	Création réseaux	Belcastel	100 000 €	x	30 %	x	60 %	x	10 %		
	SA-1	Réhab réseaux	Villefranche	1 000 000 €	x	30 %	x	70 %				
	SA-1	Création station	Saint martin de Lenne (Lenne)	600 000 €	x	30 %	x	60 %	x	10 %		
2022	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x			
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM						
	SA-1	Réhab station	Compolibat	400 000 €	x	50 %	x	50 %				
	SA-1	Réhab réseaux	Severac	400 000 €	x	30 %	x	70 %				
	SA-1	Réhab réseaux	Villefranche	1 000 000 €	x	30 %	x	70 %				

	SA-1	Étude sur les systèmes d'assainissement dans le bassin de la Serre	Campagnac (Canac), Pierrefiche (Galinières), ...	50 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	SA-3	Animation	Rodez Agglo	Animation								
	SA-4	Animation	Rodez Agglo	Animation								
2023	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x			
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x	Voir fiches ANIM						
	SA-1	Schéma directeur des SA du bourg et de Floirac	Monteils	50 000	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	SA-1	Renouvellement du SA de Monteils	Monteils	600 000 €		50 %		50 %				
	SA-1	Création réseaux	St Grégoire	80 000 €	x	30 %	x	70 %				
	SA-1	Création station et réseaux	Abbas Les Planques	600 000 €	x	30 %	x	60 %	x	10 %		
	SA-3	Animation	Rodez Agglo	Animation								
	SA-4	Animation	Rodez Agglo	Animation								
2024	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x			
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x	Voir fiches ANIM						
	SA-1	Création réseaux séparatif, suppression de déversoir d'orgaes	Rodez Agglomération	600 000 €	x	50 %	x	50 %				
	SA-1	Schéma directeur de l'assainissement de la commune de Flavin	Flavin	50 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	SA-3	Animation	Rodez Agglo	Animation								
	SA-4	Animation	Rodez Agglo	Animation								
TOTAL				6 283 000 €		1 968 250 €	x	4 099 750 €	x	165 000 €		

Commentaires	SA -1 : Ces montants financiers sont indiqués à titre prévisionnel. Ils seront actualisés au moment du dépôt du dossier par la collectivité compétente. On notera que progressivement les EPCI-FP seront les collectivités compétentes pour gérer l'assainissement collectif et pluvial. Les systèmes d'assainissement n'apparaissant pas dans l'outil PDOM ne seront pas financés de manière prioritaire par l'Agence de l'Eau.

	Pour rappel l'action SA-1 a Villefranche de Rouergue prévoit le raccordement du réseau existant du hameau de la Gasse, situé en amont immédiat du site de baignade ancien camping.
Indicateur de suivi	Compte rendu des réunions, nombre de SA créées ou réhabilitées/objectifs, nombre de SA avec réhabilitation de réseaux par rapport au prévisionnel, nombre de ME avec pression réduite dans PDOM par rapport aux 16 ME initiales, nombres de filets à macrodéchets implantés
Partenaires	Aveyron Ingénierie, SATESES, DDT, AEAG, collectivités, SMBV2A

MODIFIE

IND&ART	Volet : A – Lutte contre les pollutions	A - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales	
	Orientation(s) SDAGE : B7 ; B8	
	Mesure(s) PDM UHR :	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : collectivités, CCI ou CMA Communication / Sensibilisation : collectivités, CCI, CMA, SMBV2A, CAPEB, FFB… Travaux : collectivités, artisans, entreprises Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	
Actions liées	Action 22 du PPG médian « Rodez Agglomération »

Contexte

Rodez Agglomération et Villefranche de Rouergue abritent les plus grosses industries du département et une concentration importante d'activités artisanales. 46% des gisements de déchets des PME/TPE/artisanat estimés sur l'Aveyron proviennent du bassin Aveyron Amont (AEAG 2014). D'après le SDAGE 2016 2021, ils exercent une pression significative sur l'Aveyron entre la confluence de la Briane (Rodez) et de l'Alzou (Villefranche) « Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries.

Sur le territoire de Rodez Agglo, au démarrage du contrat de rivière en 2020 2021, un diagnostic des pollutions involontaires et ponctuelles vers les cours d'eau a été réalisé. Il ressort que :
- 679 exutoires se déversent directement dans un cours d'eau. Soit plus de 1 exutoire tous les 100 mètres pour la rivière Auterne et ses affluents, et l'Aveyron dans la traversée de l'agglomération
- 290 pollutions ont été constatées et en grandes majorités résolues. Très souvent elles sont dû à une méconnaissance : les grilles d'eaux pluviales sont considérées comme des avaloirs de «tout à l'égout»
- un déclassement de la masse d'eau Auterne FRFRR201_4 imputé à la présence d'un cortège d'individus (IBD et I2M2) traduisant un milieu moyennement riche en éléments nutritifs, supportant les dégradations de la qualité de l'eau et très résistants à la pollution. Un impact difficile à mesurer sur la rivière Aveyron mais des nuisances visuelles constatées
- 6 secteurs sont identifiées prioritaires : 2 au titre des pollutions organiques, 2 au titre des pollutions aux hydrocarbures, 2 au titre des pollutions mixtes.

Les actions menées ces dernières années, tant sur le volet hydromorphologie que qualité, qui ont contribué à améliorer l'état du cours d'eau. Il est passé d'un état mauvais en 2010 à un état médiocre à moyen en 2020. Malheureusement les actions ponctuelles, segmentées, non priorisées, engagées jusqu'à ce jour permettront difficilement de gagner encore en qualité

Comme prévu le contrat a réalisé en 2020 2021 un diagnostic sur le territoire de l'Agglomération qui a permis de cibler précisément les dysfonctionnements (réseaux, branchements, insuffisance d'équipements au niveau des entreprises ou pratiques à risques …).Un programme d'amélioration a été élaboré par les acteurs du territoire et est proposé dans le cadre d'un avenant au contrat en 2022. Ce programme global multi-acteurs prend en compte tant les enjeux environnementaux qu'économiques

Sur Villefranche de Rouergue, les pressions existent (déclassement chimique de la ME Aveyron au niveau de Villefranche en 2017 en cadmium et plomb) mais sont beaucoup moins bien connues. Des discussions seront engagées sur le sujet avec la collectivité dans un cadre plus global d'amélioration des réseaux d'assainissement et pluvial. Un premier recensement de dysfonctionnement et/ou de rejets suspects est en cours d'élaboration.

Description technique	**<u>IND&ART-1 : diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes au niveau des deux principaux pôles (Rodez, Villefranche)</u>** <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> <u>Action réalisée</u> **Sur Rodez Agglomération :** l'objectif de ce diagnostic est d'identifier précisément l'origine des pollutions constatées: dysfonctionnements réseaux, mauvais branchements, équipements insuffisants ou mal utilisés au niveau d'entreprises…. Dans un premier temps, il conviendra de réaliser une synthèse des problèmes rencontrés sur le territoire de Rodez Agglomération en s'appuyant sur les données déjà disponibles dans les collectivités, les services de l'Etat (DREAL, DDT), l'Agence de l'eau… : données RSDE, bilan des pollutions identifiées par les "agents rivière" du SMBV2A (localisation, natures, fréquence d'apparition ...), autocontrôles, identification des principaux exutoires de pluviaux, etc … Sur les zones suspectées, des investigations du réseau pluvial pourraient être à envisager ; ainsi que des prélèvements supplémentaires au niveau des rejets … Un point devra également être fait concernant la politique de raccordement au réseau, les conventions de déversement, les contrôles de branchement, les règlements d'assainissement et de pluvial… **L'objectif de cette étape est de repérer précisément les dysfonctionnements : nature et origine (collectivité et/ou entreprises).** 6 secteurs sont identifiés prioritaires : - 2 au titre des pollutions organiques. Sur ces territoires de 190 ha 22 pollutions ont été identifiées. Les actions pressenties concernent la gestion des réseaux d'assainissements, l'appui aux activités de l'agroalimentaire, et la gestion des macrodéchets - 2 au titre des pollutions aux hydrocarbures. Sur ces 30 ha 38 pollutions ont été identifiées. Les actions pressenties concernent l'appui aux activités de la mécanique au sens large - 2 au titre des pollutions mixtes. 75 pollutions ont été identifiées sur ces 22,2 ha. La diversité des pollutions et de l'occupation du sols (alternance de quartier résidentiel, de commerces de proximités, de zones industrielles et artisanales) ne permet pas à ce stade de prioriser des actions sur ces secteurs Une fois ce ciblage réalisé, il conviendra dans un second temps, dans le cadre du groupe de travail qui suit l'étude, de déterminer l'impact potentiel de ces problèmes et de valider les besoins de mises en conformité. Un programme global d'amélioration a été défini portant à la fois sur <u>les entreprises ciblées</u> et sur la <u>collectivité</u> : ce programme contient des diagnostics précis dans les entreprises ciblées (action IND&ART-2), des travaux dans les entreprises mais aussi au niveau des réseaux assainissements/eaux pluviales, des actions de sensibilisation … Action en cours **Sur Ouest Aveyron,** la collectivité étant moins avancée dans la connaissance des pressions potentielles, le syndicat lui proposera en concertation avec les services techniques et la police municipale de la commune de Villefranche de Rouergue une méthodologie préalable de repérage des dysfonctionnements au niveau des cours d'eau. La reproductibilité de l'action suivi pollution sur Rodez Agglomération avec l'équipe rivière sera discutée. Les discussions seront engagées dans un cadre global d'amélioration des réseaux. **<u>IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans les établissements ciblés par le diagnostic global</u>** <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Ces diagnostics environnementaux devront être réalisés sur les entreprises qui ont été repérées comme impactantes dans la première étape (action IND&ART-1). Ces diagnostics réalisés par la CCI et la CMA devront être engagés de manière exhaustive, afin de rechercher un maximum d'efficacité. Ces diagnostics ont vocation à identifier de manière très précise les dysfonctionnements et les améliorations à envisager en matière de gestion des déchets, préventions des pollutions, gestion des rejets d'eaux, gestion des pollutions accidentelles …... Lors de ces diagnostics environnementaux un contrôle des branchements sera réalisé ainsi, que si nécessaire, une actualisation des conventions de déversements ou du règlement d'assainissement.

	En parallèle, collectivité devra également s'engager dans la mise en œuvre des améliorations identifiées dans le diagnostic global. **<u>IND&ART-3 : accompagner les professionnels dans des investissements contribuant à réduire les pollutions involontaires au cours d'eau,</u>** Le diagnostic global ainsi que les diagnostics environnementaux auront permis de définir précisément les actions et investissements à réaliser de 2022 à 2024. Plusieurs axes d'interventions pourront être proposés : pour la prévention des pollutions accidentelles (aménagement d'unités de recyclage, stockage et rétention des déchets et produits dangereux et des eaux d'incendies), pour la gestion et la réduction des rejets d'eaux usées et pluviales, pour les technologies propres, ... La CCI, la CMA, et le SMBV2A pourront accompagner les professionnels dans le montage des dossiers de subventions auprès de l'AEAG
Localisation	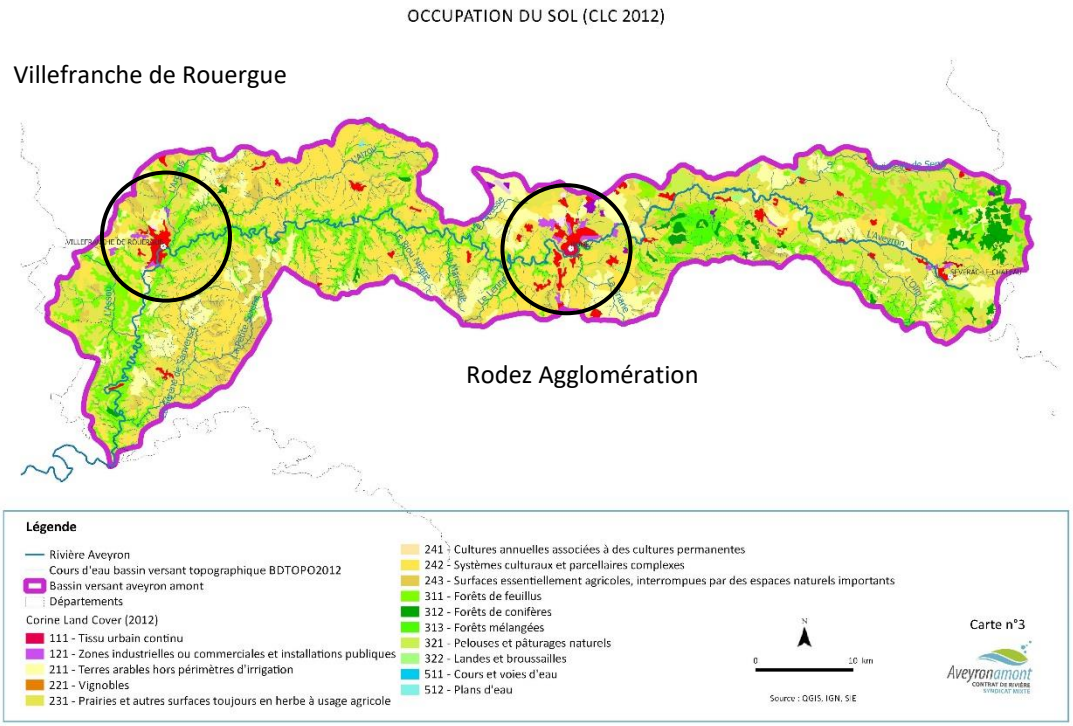
Masse d'eau avec une pression confortée en industrie ou artisanat	FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou, FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFRR201_4 L'Auterne FRFRR 202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFRR373_4 L'Algouse

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel				
				Agence de l'Eau (HT)	CCI CMA (TTC)	Rodez Agglomération (TTC)	Entreprises (TTC)	SMBV2A (TTC)
				50 %	25 %	50 à 25 %	60 à 40%	50 à 25 %

2020	IND&ART-1	Rodez Agglomération	20 000 €	x	8 667 €			x	10 333 €			x	1 000 €
	IND&ART-1	SMBV2A	Animation 6 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
2021	IND&ART-1	Ouest Aveyron /Villefranche/ SMBV2A		x	Voir fiches ANIM							x	
	IND&ART-1	SMBV2A	Animation 6 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
				x		x						x	
	IND&ART-2	SMBV2A	Animation 3 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
2022													
	IND&ART-3	Entreprises	60 000 €	x	25 000 €					x	35 000 €		
2023	IND&ART-1	Villefranche de Rouergue	Animation 3 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
	IND&ART-2	SMBV2A (CCI / CMA)	36 900 €	x	18 450 €	x	6 825 €					x	11 625 €
	IND&ART-3	Entreprises	120 000 €	x	50 000 €					x	70 000 €		
2024	IND&ART-2	SMBV2A (CCI / CMA)	8 900 €	x	4 450 €	x	1 625 €					x	2 825 €
	IND&ART-3	Entreprises	120 000 €	x	50 000 €					x	70 000 €		
TOTAL			365 800 €	x	156 567 €	x	8 451 €	x	10 333 €	x	175 000 €	x	14 449€

Commentaires	IND&ART-1 : pour le territoire de Rodez Agglomération 4 000 € de coût d'un stagiaire (Rodez Agglomération) et 16 000 € d'investigations complémentaires prélèvements éventuels et/ou expertises réseaux (Rodez Agglomération). Pour le territoire de Villefranche de Rouergue des jours d'animation sont prévus afin de définir une méthodologie préalable de repérage des dysfonctionnements au niveau des cours d'eau IND&ART-2 : La localisation des activités présente sur les secteurs prioritaires est estimée à 2 jours. Pour les 30 diagnostics environnementaux des pratiques, ceci correspond à 2 journées de calage méthodologique, 30 jours de visites terrain, 15 jours de compte-rendu individuel et 1 jours de restitution des résultats soit 46 jours de travail d'ingénieur / technicien. Un forfait à 500 € par diagnostic est prévu afin de vérifier la conformité des branchements et actualiser si besoin les conventions de déversements. IND&ART-3 :. Enveloppe à définir en fonction des sollicitations : les montants inscrits sont à titre indicatifs au regard des investissements réalisés en 2022.
Indicateur de suivi	Réalisation du diagnostic global des pressions sur les deux sites, nombre de diagnostics d'établissements effectués, nombre et nature des investissements réalisés par les professionnels
Partenaires	DDT, DREAL, collectivités, CCI, CMA, SMBV2A, AEAG, FNAA Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile et le CNPA Conseil National des Professions de l'Automobile, CAPEB, Fédération Française du bâtiment, U M I H 12 (Union des Métiers des Industries Hôtellerie 12)…

MODIFIE

ANC	Volet : A – Lutte contre les pollutions	A - 1
	Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour les usagers	
	Opération : Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux	
	Orientation(s) SDAGE : B6	
	Mesure(s) PDM UHR :	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux de réhabilitation : SPANC Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	

Contexte

En 2015, les collectivités du bassin sont regroupées en plusieurs intercommunalités pour mutualiser leur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il est à noter que tous les SPANC ne sont pas aux mêmes stades d'interventions et d'implications sur le territoire.
Le niveau de conformité des installations est variable au sein de chaque SPANC. On peut néanmoins considérer qu'en moyenne 67 % des installations d'assainissement non-collectif, contrôlées dans le territoire d'un SPANC, ne sont pas conformes à la réglementation, excepté sur la zone du contrat territorial Serène qui comptabilise seulement 47 % d'installations non conformes. Les unités non conformes peuvent présenter des pressions potentielles lorsqu'elles sont situées à proximité de milieux aquatiques vulnérables.

Inspiré par ce qui a été fait dans le contrat territorial Serène dans l'action "C2 - fin des diagnostics d'assainissement non-collectif, priorisation et engagement de programmes de réhabilitation", l'enjeu pour le contrat de rivière est de créer une base de données géoréférencées permettant d'avoir une meilleure lisibilité technique et géographique des problématiques ANC du bassin versant Aveyron amont. Cette donnée permettrait, au regard des enjeux de reconquête ou de maintien du bon état ou d'autres enjeux spécifiques, de prioriser les diagnostics et/ou réhabilitations d'ANC.

Description technique

ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC)

Action réalisée

Ce qu'il est prévu de réaliser : la première étape sera de créer une base de données permettant une intégration efficiente et pérenne des données issues des différents logiciels des SPANC du territoire. Il s'agira de compiler à minima les données de localisation, conformité, nombre d'équivalents habitants concernés et milieu récepteur, conformément aux recommandations de l'Observatoire national. La deuxième étape consistera à croiser les données sur les conformités des dispositifs ANC au regard des enjeux milieux aquatiques du bassin. En effet on essayera de caractériser les impacts locaux de certaines installations défectueuses sur un milieu, en les pondérant toutefois avec les autres pressions de la masse d'eau (assainissement collectif, pression diffuse agricole et artisanale, ...). La méthode précise sera élaborée dans le cadre d'un groupe de travail local.

Il ressort de l'étude globale engagée pour avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC-1) que :
- 14 SPANC contrôlent les installations et conseillent les particuliers. Dans la plupart des collectivités le technicien SPANC est affecté à d'autres missions techniques
- + de 10 600 dispositifs sont recensées. La densité de répartition est très hétérogène sur le bassin versant
- 46% des ANC sont non conforme, 41% sont conforme ou avec des défauts mineurs non impactant, 12% ne sont pas renseignés.
- après 5 années d'actions prioritaires pour réhabiliter les ANC, le bassin des Serènes est passé d'un taux de conformité de 24% à 53%.

Au final 6 % des ANC (Eh) impactent les milieux aquatiques, ils concernent :

- 7 cours d'eau de têtes de bassin versant : ruisseau de Cannac, Méjanel, Lissirou, Junelles, Merguie, Jory, Pesquies
- 7 secteurs à enjeux sanitaires : 3 au titre de l'eau potable et 4 de la baignade
- 20 hameaux avec une forte densité d'habitat ou soit plusieurs ANC sont non conforme, soit l'ANC est complexe à mettre en œuvre du fait de faible emprises foncières, soit un pseudo-réseau collecte plusieurs habitations et se déverse dans le milieu naturel
- il faudrait prévoir des investigations complémentaires sur 29 sites où il existe des dysfonctionnements mais à ce stade on ne peut pas conclure à un impact ou une absence d'impact sur le milieu aquatique

Plusieurs freins a la mise en place d'actions de réhabilitation ont été identifiés :
- l'absence de dispositifs d'aides à la réhabilitation d'ANC ou à la création de SA
- la révision des zonages s'inscrit dans un contexte juridique flou, définit souvent par jurisprudences,
- les moyens humains et financiers des services SPANC en baisse depuis des années et aujourd'hui très faibles
- un pouvoir de police du maire difficile à appliquer tant pour des raisons juridiques que de paix sociale
- une nécessaire cohérence des actions à l'échelle du bassin versant

Dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière deux actions sont proposées :

- Sensibiliser localement les élus sur les quelques points noirs identifiés (ANC-3)
- Engager un programme de réhabilitation « gagnant-gagnant » : réhabiliter les ANC dans les secteurs à enjeux sanitaires baignade, avec un accompagnement financier de l'AEAG, et engager des études sur le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2026 pour les collectivités concernées par ce programme de réhabilitation ANC (ANC-2)

ANC-2, Prioriser, engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux

Ce qu'il est prévu de réaliser : L'objectif est de définir des zones d'interventions prioritaires pour les SPANC du bassin afin d'orienter les réhabilitations sur les zones où il y a le plus d'enjeux (impact sur le bon état ou sur une espèce patrimoniale, baignades en lien avec les profils à réaliser, des périmètres de protection d'eau potable ….).

Un programme de réhabilitation « gagnant-gagnant » sera initié de 2023 à 2024.

La première étape sera d'engager des études sur le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2026 pour les collectivités concernées par ce programme de réhabilitation : Ouest Aveyron Communauté, Pays Ségali et Pays Rignacois. Au-delà de l'état des lieux sur la compétence assainissement (infrastructures existantes, moyens humains mobilisés pour entretenir le parc, travaux engagés ou à réaliser, prix de l'eau, …) cette étude devra étudier plusieurs scénarii d'organisations allant d'une organisation et gestion communale, à une organisation intercommunale voir, en fonction des volontés politiques, supra-intercommunales. Cette action est reprise dans la fiche GOUV-5.

La deuxième étape sera de réhabiliter les ANC, en tant qu'enjeux sanitaires baignade, identifiées prioritaires dans les profils de baignade de :

- Belcastel – Pont vieux (Pays Rignacois) : 21 dispositifs d'ANC situés à moins de 2km du site de baignade avec des rejets direct ou en surface
- Villefranche de Rouergue – Gourgassiè (Ouest Aveyron Communauté) : 23 dispositifs d'ANC situés à moins de 2km du site de baignade avec des rejets direct ou en surface
- Villefranche de Rouergue – Gite étape GR (Ouest Aveyron Communauté) : 16 dispositifs d'ANC situés à moins de 2km du site de baignade avec des rejets direct ou en surface. Environ 20 habitations situés à moins de 250 mètres avec un pseudo-réseau rejetant dans la rivière Aveyron. Sur ce dernier point la solution technique et financièrement la plus cohérente et de réaliser une extension de réseau collectif pour récupérer et traiter ces effluents.
- Najac – Base de Loisirs (Ouest Aveyron Communauté) : 6 dispositifs ANC situés à moins de 1km du site de baignade avec des rejets direct ou en surface
- Baraqueville – Val de Lenne : 6 dispositifs d'ANC situés à moins de 2km du site de baignade. L'enjeu principal est de mettre en conformité l'assainissement de la base de loisirs situé à proximité immédiate de la zone de baignade. Pour la base de loisir et la guinguette divers scénarii tant technique que financier sont à l'étude. Ils vont de l'extension du réseau collectif, en gravitaire ou par refoulement, à divers dispositifs d'assainissements non collectif. Les couts d'investissements varient de 200 000€ à 90 000€ en fonction du scénario retenu.

	Les travaux concernant l'extension de réseau au hameau de la Gasse seront engagées des 2023, la réhabilitation des ANC sera initié courant 2023 à 2025. - **<u>ANC-3, Sensibiliser localement les élus sur les quelques points noirs identifiés</u>** <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> l'objectif et de sensibiliser et d'informer les collectivités (agents techniques et élus) sur la présence d'ANC non conformes impactant les milieux aquatiques. Cette action consiste à porter à connaissance les hameaux impactant les milieux aquatiques dans le cadre des révisions des PLUI ou de zonage de l'assainissement. Et également en amont de chantiers ambitieux de restauration du fonctionnement d'un cours d'eau de s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement.
Localisation	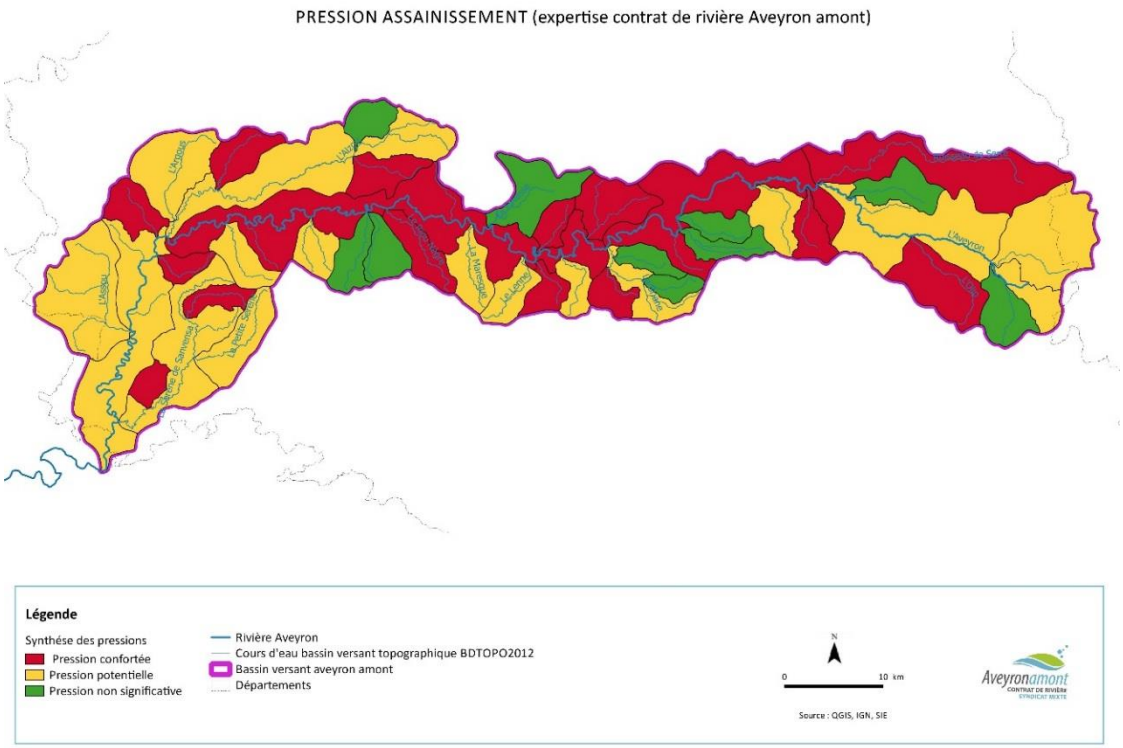
Masses d'eau avec une pression modérée en assainissement non collectif	La phase ANC-1, réalisée sur l'ensemble du territoire, permettra d'identifier les secteurs prioritaires à diagnostiquer et/ou réhabiliter en phase ANC-2. FRFR369 La Briane FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR201_11 La Maresque de Recoules FRFRR377_2 La Petite Serène FRFR364 La Serre FRFRR201_10 Le Lézert FRFRR201_2 La Brienne FRFRR201_3 Le Trégou FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR199 L'Aveyron de sa source à la Serre FRFR366 L'Olip FRFRR201_5 Le Lenne FRFRR201_7 La Maresque Moyrazes
Estimation des coûts et financements (2020-2024)	

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG (HT)		SPANC (TTC)		Val de Lenne - Baraqueville		Particuliers (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					Forfait de 4000 € à 50%								
2020													
2021	ANC-1	SMBV2A	Animation (20 jours)	x	Voir fiches ANIM							x	
	ANC-1	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €							x	1 500 €
2022	ANC-1	SMBV2A	Animation	x	Voir fiches ANIM								
2023	ANC-2	SPANC	Animation	x				x					
	ANC-2	SMBV2A	Animation (10 jours)	x	Voir fiches ANIM								
2024	ANC-1	SMBV2A	Animation (5 jours)	x	Voir fiches ANIM							x	
	ANC-2	SPANC	528 000 €	x	264 000 €					x	264 000 €		
	ANC-2	SPANC	70 000 €	x	35 000 €			x	35 000€				
	ANC-2	SMBV2A	Animation (3 jours)	x	Voir fiches ANIM								
TOTAL			601 000 €	x	300 500 €			x	35 000 €		264 000 €	x	1 500 €

Commentaires	ANC-1 : L'animation de l'action « avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC) » est réalisée par le personnel du SMBV2A. Ainsi, seul le coût de la réalisation de la base de données, avec l'appui d'un stagiaire, est identifié dans cette action. ANC-2 : Pour la réhabilitation des ANC l'enveloppe prévisionnel proposé correspond à un cout moyen de 8 000 € par ANC avec une aide forfaitaire de 4 000 €. Au Val de Lenne (Baraqueville) pour l'assainissement de la base de loisir et de la guinguette les couts d'investissements varient de 70 000€ avec une aide de 50%.
Indicateur de suivi	Création d'une base de données, état d'avancement des diagnostics, nombre d'installations diagnostiquées et réhabilitées, nombre d'ANC réhabilités/ nombre d'ANC à réhabiliter sur les secteurs cibles, nombre de ME avec un enjeu ANC .
Partenaires	AEAG, SPANC, DDT, SMBV2A ...

AEP	Volet : A - Lutte contre les pollutions	A - 3
	Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages	
	Opération : Accompagner les gestionnaires dans la sécurisation des captages	
	Orientation(s) SDAGE : B25, B26	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU03	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : structure compétente Animation : SIAEP, EPCI-FP, SMBV2A, PNRGC …
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	
Actions liées	
Contexte	En 2017, 1 862 414 m^3 ont été prélevés au niveau de 23 captages. Sur le bassin versant Aveyron, une partie de l'eau potable est prélevée et distribuée sur le territoire, et en moyenne à 3 à 3,5 millions de m^3/an (EAUCEA, 2009) sont importés via la ressource du Lévézou par le SIAEP du Ségala et la ville de Rodez ou encore la ressource de l'Aubrac via le SIAEP Montbazens Rignac. La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur. Seuls 2 captages d'eau potable desservant des hameaux (Sermels et Cantabel sur la commune de Severac d'Aveyron) ont temporairement des concentrations en nitrates supérieures aux normes de qualité. Compte tenu de la faible population desservie et de la difficulté de protection de ces captages, il est probable que la collectivité se positionne sur leur arrêt et s'interconnecte avec une autre ressource. 6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, 4 sont en cours de révision, 11 ont une procédure en cours et l'abandon de 4 d'entre eux est préconisé. Avec la réorganisation de la carte intercommunale et les évolutions de compétences (loi Notre), la compétence AEP sera transférée aux EPCI-FP. Ceci entrainera la dissolution des syndicats d'AEP dont le périmètre d'intervention est inférieur à 2 EPCI-FP. Cette réorganisation de la compétence AEP concerne particulièrement les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Ouest Aveyron Communauté » et les structures actuellement gestionnaires de l'AEP (commune Laissac, SIAEP HVA, SIAEP Vailhourles …)
Description technique	**AEP-1, Poursuivre les réflexions concernant le transfert de la compétence eau potable et animer la définition des périmètres de protection** Ce qu'il est prévu de réaliser : il s'agira d'accompagner les élus dans le transfert de la compétence AEP, dans la structuration du service et dans la sécurisation des captages en encourageant la réalisation des études pour définir leur périmètre de protection et le diagnostic des activités présentes.

Localisation des prélèvements et des gestionnaires de l'AEP	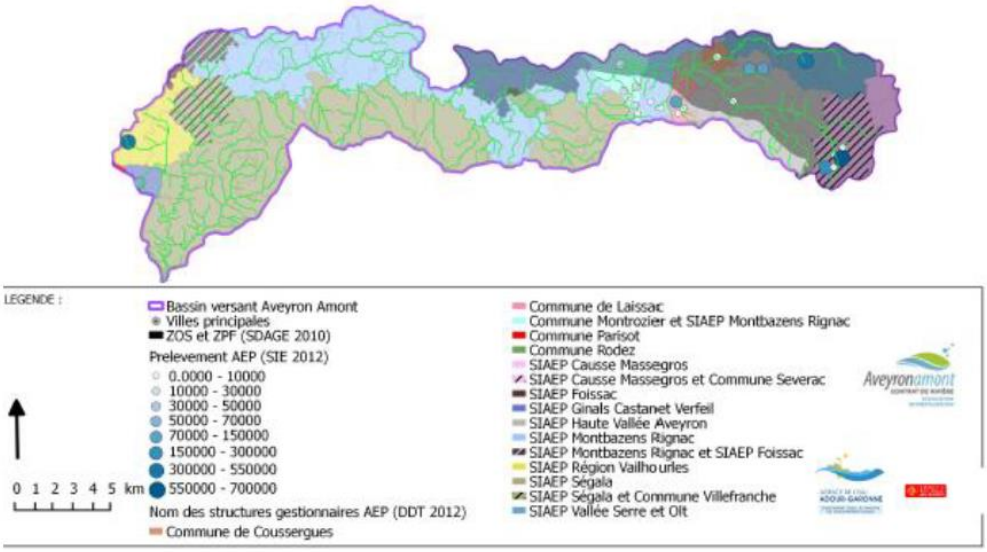
Masse d'eau	Bassin versant Aveyron amont

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	**Action**	**Maitre d'ouvrages**	**Coût estimatif**	**Plan de financement prévisionnel**							
				Agence de l'Eau (HT)		Conseil Départemental (TTC)				SMBV2A (TTC)	
					… %		… %		… %		… %
2020	AEP- 1	SMBV2A	Animation (5 jours)	x	Voir fiches ANIM					x	
2021	AEP-1	SMBV2A	Animation (5 jours)	x	Voir fiches ANIM					x	
2022	AEP-1	SMBV2A	Animation (10 jours)	x	Voir fiches ANIM					x	
2023	AEP-1	SMBV2A	Animation (10 jours)	x	Voir fiches ANIM					x	
2024	AEP-1	SMBV2A	Animation (10 jours)	x	Voir fiches ANIM					x	
TOTAL											

Commentaires	AEP – 1 : Relance de la réflexion à prévoir sur la CC Causses à l'Aubrac et accompagnement à la finalisation des périmètres de protection. NB : La réalisation d'une étude de gouvernance du petit cycle sur Ouest Aveyron Communauté est prévue dans la fiche opération GOUV (action GOUV-5).
Indicateur de suivi	Nombre de périmètre de captages validés par arrêtés préfectoraux
Partenaires	SIAEP, DDT, AEAG, EPCI-FP, PNRGC, ARS, SMBV2A …

BAIGNADE	Volet : A - Lutte contre les pollutions	A - 3
	Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages	
	Opération : Accompagner la mise en place de nouveaux sites de baignade	
	Orientation(s) SDAGE : B30, B31, B34	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV01	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : SMBV2A, collectivités Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	
Contexte	Le bassin versant de l'Aveyron est un lieu de pratique d'activités de loisirs liés à l'eau privilégié, particulièrement sur les rivières sauvages du territoire, à proximité des sites touristiques (Belcastel, Pont du Cayla) ou des pôles urbains de Rodez et Villefranche de Rouergue. En conséquence, il est important de conforter et sécuriser cette pratique avec la mise en place de profils de baignade et la mise en œuvre des préconisations qui en découlent. 2 points de baignade aménagés existent sur le bassin versant (lac Cisba et de lac de Lenne). Sur ces 2 sites officiels, le suivi ARS conclue à des eaux de qualité bonne à excellente. Ailleurs, la baignade se pratique sur des lieux non déclarés et non-aménagés, au fil de l'eau, aux risques et périls des usagers.
Description technique	**BAIGNADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique** Ce qu'il est prévu de réaliser : une campagne de suivis bactériologiques préalable sur les points de baignades non-aménagés de l'axe Aveyron au droit des communes de Belcastel, Le Bas Ségala, Najac, Monteils, Villefranche, ... Cette campagne permettra aux élus de se positionner vers une officialisation ou non d'un site de baignade sur leur commune. Ils devront alors engager une procédure de déclaration ou d'interdiction de baignade. **BAIGNADE-2, Réaliser des profils de baignades** Ce qu'il est prévu de réaliser : sur les nouveaux sites officiels (= déclarés), un profil de baignade doit être obligatoirement réalisé, que le site soit aménagé ou non. Le profil consiste à : identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs ; définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population, ainsi que des actions visant à supprimer ces sources de pollutions. En effet, de nombreuses sources de pollutions peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs. Au regard des données acquises dans l'action BAIGANDE-1 le nombre de profils de baignade et leur localisation seront déterminés.

Localisation	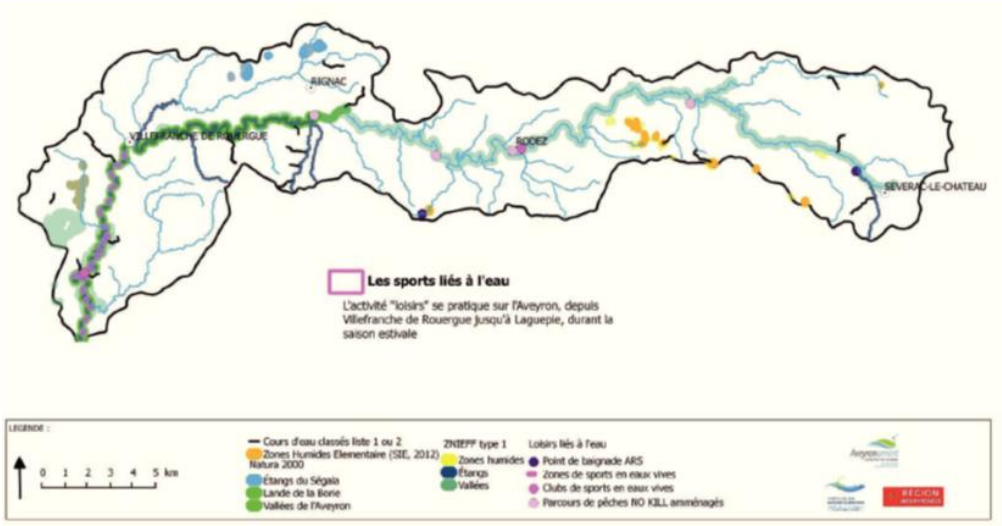
Masse d'eau concernées par un site de baignade	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	**Action**	**Maitres d'ouvrages**	**Coût estimatif**	**Plan de financement prévisionnel**									
				LEADER		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		Collectivité ou SMBV2A	
					30 à 45 %		15 %		15 %		30 à 50%		20 %
2020	BAIGNADE-1	Collectivités, SMBV2A, ARS	7 350 €	x	3 308 €							x	4 043 €
2021	BAIGNADE-1	Collectivités, SMBV2A, ARS	3 200 €	x	1 440 €							x	640 €
	BAIGNADE-2	EPCI-FP / communes	200 000 €	x	76 667 €					x	83 333 €	x	40 000 €
2022													
2023													
2024													
TOTAL			210 550 €	x	81 414 €					x	83 333 €	x	45 803 €

Commentaires	BAIGNDE-1 : Le suivi bactériologique sur un site pour une saison balnéaire est estimé à 400 €. À première vue, 15 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont, dont les sites de baignades et des points stratégiques le long de l'axe Aveyron afin d'étudier la capacité d'autoépuration de la rivière. BAIGNADE-2 : En fonction des caractéristiques du lieu de baignade et de son bassin versant d'alimentation, le coût d'un profil de baignade peut varier du simple au double. On estime qu'il peut varier entre 5 000 et 10 000€ pour des profils simples et jusqu'à plus de 20 000 € pour des profils complexes. À première vue, 5 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont.
Indicateur de suivi	Nombre de nouveaux sites déclarés, Nombre de profils de baignades réalisés

Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS, SMBV2A, ...

B1 –

Gestion des milieux aquatiques

MODIFIE		
MAPPG	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état **Opération : Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques** Orientation(s) SDAGE : B22 - D18 – D20 D21 - D22 – D23 – D24 – D43 Mesure(s) PDM UHR : MIA02 – MIA03	B1 - 1

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	PPG Haute Vallée de l'Aveyron (HVA), PPG Moyenne Vallée de l'Aveyron (MVA) et PPG Basse Vallée de l'Aveyron (BVA) EMBACLE et ANIM
Contexte	Dans le cadre de l'élaboration du contrat de rivière, le diagnostic des pressions a permis de confirmer que 21 ME dégradées subissaient des dégradations hydromorphologiques importantes : ripisylve inadaptée, rectification, drainage de têtes de bassin, uniformisation des habitats aquatiques liés au colmatage et au piétinement bovin, … Par ailleurs, le syndicat ne possède pas de vision exhaustive concernant les espèces remarquables et l'inventaire des zones humides ne couvre pas tout à fait tout le bassin. Le territoire est actuellement couvert par un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) prenant en compte les spécificités de chaque sous-territoire : - Haute Vallée de l'Aveyron décliné de 2017 à 2021 - Moyenne Vallée de l'Aveyron (Rodez Agglomération) décliné de 2017 à 2021 - Basse Vallée de l'Aveyron décliné de 2015 à 2019 Ces travaux sont fondés sur l'établissement et le partage d'un diagnostic de l'espace rivière (lit mineur et majeur). La concertation avec l'ensemble des acteurs locaux a permis d'identifier les objectifs opérationnels, de hiérarchiser les secteurs d'interventions, et d'identifier des typologies de travaux. Ces interventions relèvent de l'intérêt général (Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté préfectoral) et ont pour objectif l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. L'outil PPG permet à la fois de mettre en œuvre des actions au plus près des enjeux et des problématiques locales et à la fois de créer une dynamique permettant la mise en place d'actions innovantes. **L'enjeu est donc de continuer à mettre en œuvre ce qui est prévu dans le PPG en cours jusqu'en 2021, en engageant cette même année sa révision pour pouvoir lancer dès 2022, un PPG unique qui accentuera la part des actions de restauration hydromorphologique sur les 21 ME dégradées.** **Le nouveau PPG intégrera également de nouvelles connaissances sur les zones humides, le petit chevelu, les espèces remarquables et proposera des actions ciblées sur ces thèmes.**
Description technique	**MAPPG-1, Réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021** Ce qui a été fait : depuis les années 90, les gestionnaires des milieux aquatiques ont engagé des programmes de travaux. Initialement axés sur du traitement et de la restauration de la végétation, sur l'Aveyron et ses principaux affluents, les travaux sont maintenant orientés vers une gestion globale des cours d'eau et l'hydromorphologie. Ce qu'il est prévu de réaliser : cette action se décline en sous-actions, selon les typologies de travaux : • PPG-1a, restauration et entretien de la ripisylve : cette sous-action est liée à la fiche action spécifique EMBACLE. Sur les secteurs prioritaires où la ripisylve est vieillissante ou composée d'essences inadaptées, l'enjeu est de limiter la formation de nouveaux

embâcles et les risques associés à proximité des ouvrages. Des replantations d'essences adaptées sont aussi intégrées à cette action.

PAOT
- PPG-1b, gestion globale des cours d'eau, un préalable indispensable au bon fonctionnement morphologique : en contexte d'élevage on entend par ce terme la mise en défens des berges et l'aménagement de points d'abreuvement. Le travail de concertation a permis d'identifier des tronçons prioritaires en vue d'une gestion rapprochée des cours d'eau.

PAOT
- PPG-1c, renaturation hydromorphologique, avec la mise en place de projets innovants :
  - sur les têtes de bassins versants en contexte Lévézou - Ségala (le Mayroux, la Briane et ses affluents, la Brianelle, le Trégou, le Lenne, les Maresques, l'Alzou et ses affluents, le Riou Negre, le Lézert, la Serène et ses affluents, ...) : remise du cours d'eau dans son lit d'origine, restauration de zones humides de têtes de bassin versant, débusage des cours d'eau ...
  - dans les plaines alluviales en amont des secteurs urbanisés (l'Aveyron en amont de Rodez, l'Auterne, le Notre Dame, ...) ou les cours d'eau de plaine (Alzou, Serre, Assou, ...) : recharges alluvionnaires et micro-seuils de fond, diversification des écoulements, renaturation ponctuelle du cours d'eau par retour à son lit d'origine, programme de gestion des milieux humides rivulaires par agropastoralisme et ouverture au public, ...
- PPG-1d, lutter contre les espèces allogènes envahissantes : Il est prévu de réaliser une base de données afin d'assurer un suivi de l'état et de l'évolution des populations, de participer au réseau PEE Midi-Pyrénées en tant que contributeur (transmission des données cartographiques) et pour se former à la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes émergentes, de sensibiliser les propriétaires et/ou gestionnaires aux techniques d'entretien appropriées.
  À ce jour, en l'absence de moyen d'éradication efficace à des coûts raisonnables pour des sites déjà installés, il ne semble pas pertinent de proposer des travaux de lutte de façon systématique. En cas de découverte de foyers naissants (étendue inférieure à 10 m²), des travaux pourront être proposés au cas par cas au sein des tranches annuelles de travaux de restauration écologique des berges (PPG). Le site expérimental de lutte contre la jussie sera maintenu.
  La traversée de l'Aveyron dans l'agglomération ruthénoise, de par le nombre d'habitants concernés et les travaux d'aménagement en cours (notamment gestion de remblais) bénéficiera d'une veille renforcée par rapport à cette problématique.

MAPPG-2, Diagnostics de cours d'eau et du petit chevelu

Ce qui a déjà été réalisé : Le linéaire conséquent de cours d'eau, 1 000 km recensés d'après la BD TOPO, et la superficie du bassin versant, 1 500 km², ont conduit à faire des choix sur les territoires à prospecter dans le cadre des PPG actuels. Ainsi dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2017-2021 un diagnostic précis des milieux aquatiques a permis de caractériser 700 kilomètres soit **70% des cours d'eau du bassin versant**, correspondant aux cours d'eau principaux et affluents majeurs.

Ce qu'il est prévu de réaliser :

Pour le futur PPG en 2022, il est important de compléter les diagnostics sur certains cours d'eau (parmi les 30 %) et petits chevelus insuffisamment connus mais qui ont souvent un rôle important dans le fonctionnement des masses d'eau. Un travail préalable de ciblage de ces cours d'eau à diagnostiquer devra être mené avec l'ensemble des acteurs techniques du bassin.

MAPPG-3, Réaliser une synthèse des données existantes sur les espèces patrimoniales et proposer un programme d'actions

Ce qui a déjà été réalisé : Afin de préserver la richesse patrimoniale du bassin versant (mégaphorbiaies, tourbières …) des mesures de protection, de classement ou d'inventaires ont été prises. On recense 22 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000 (Etangs du Ségala et Vallées de l'Aveyron) concernant les milieux aquatiques. Les habitats rares et les espèces protégées, recensées par ces classements, se limitent à l'axe Aveyron, et à des ilots sur les plateaux calcaires ou sur les contreforts du Lévézou. La connaissance naturaliste est très fragmentaire et hétérogène dans le bassin versant Aveyron amont. Elle se concentre sur les secteurs où des prospections ont été

organisées soit dans le cadre des sites NATURA 2000, ZNIEFF, ENS, soit d'études sur des espèces (écrevisse à pattes blanches, loutre, piscicole …), ou encore des inventaires zones humides.

Ce qu'il est prévu de réaliser : l'objectif est de disposer en 2022 d'un état des lieux et d'orientations de gestion, partagés.
Ce travail se déclinera en différentes étapes :

- capitaliser, structurer et synthétiser la donnée obtenue dans le cadre des différents inventaires du territoire : cartographie et synthèse par espèces, par territoire, par type d'habitats….
- en lien avec tous les acteurs locaux impliqués sur ce thème, définir les enjeux environnementaux de gestion (préservation, restauration, sensibilisation, communication …) et les enjeux d'amélioration de connaissances.
- établir un programme d'actions spécifiques pouvant contenir un volet connaissance, un volet communication /sensibilisation, des actions de gestion/préservation ….; certaines actions pourront être menées dans le cadre du futur PPG, à compter de 2022.

MAPPG-4, Compléter l'inventaire des zones humides et proposer un programme d'actions
Ce qui a été fait :
Sur le bassin versant de l'Aveyron, les zones humides ont fortement été impactées depuis un demi-siècle, notamment sous la pression du modèle agricole et d'urbanisation de l'après 2nde guerre mondiale (en lien avec l'apparition de politiques de drainage, de remembrements agricoles, et de la mécanisation des exploitations). Pourtant, toutes les études prouvent que les zones humides jouent un rôle dans la régulation des débits (éponges naturelles), l'autoépuration (filtre), et également en termes de préservation de la biodiversité (habitats pour la faune et la flore). Des inventaires des zones humides ont été réalisés entre 2015 et 2019 sur les territoires des communes du PNR des Grands Causses, de Rodez Agglomération, et des communes historiquement adhérentes au SIAV2A. Ainsi, 853,3 ha de zones humides ont été inventoriées d'une surface moyenne de 0,49 ha.

Ce qu'il est prévu de réaliser :
- Compléter l'inventaire à l'échelle du bassin versant, sur les portions non couvertes à ce jour par un inventaire, selon la méthodologie nationale. On note qu'une réadaptation de la phase de repérage des ZPT sera nécessaire dans le secteur des Palanges, où la photointerprétation ne pourra rien donner en raison du couvert forestier,
- En s'appuyant sur la totalité des inventaires du bassin et sur le travail d'actualisation du PPG mené en 2021/2022, définir un programme d'actions ciblées de gestion et de préservation de ces zones humides. Ce programme pourra être intégré au futur PPG,
- Promouvoir l'intégration des données issues des inventaires au sein des documents d'urbanisme (PLUi).

MAPPG-5, Élaborer le PPG Aveyron Amont 2022-2026 PAOT
Ce qu'il est prévu de réaliser : en 2020 -2021 évaluation des PPG, 2021-2022 état des lieux à l'échelle du bassin versant, identification des pressions et secteurs d'intervention prioritaires, en concertation avec les acteurs locaux, définition des orientations et programmation des interventions du PPG 2022-2026, lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG).

MAPPG-6, Déclinaison des 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron Amont 2022-2026 :
Ce qui a été PAOT 2020 et 2021, ont été 2 années rythmées pour élaborer le nouveau programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. On retiendra :
- Un état des lieux du bassin versant et la collecte des données de terrain avec 1061 km de cours documentés dont 252 km diagnostiqués en 2021 et 940ha de zones humides inventoriés
- Un diagnostic (état / niveau de fonctionnalité / pressions) et une priorisation par masse d'eau
- L'identification et l'écriture des actions au regard des attentes locales et des priorités validées. Au total 12 réunions délocalisées ont mobilisé plus de 70 élus
Au final la programmation identifie 150 actions à engager de 2022 à 2032 avec un budget de 2 462 172 € pour les 5 premières années.

Ce qu'il est prévu de réaliser :

	Dans la continuité de la programmation 2017-2021 le futur PPG s'attachera à avoir une vision élargie du cours d'eau en considérant à la fois son espace de mobilité et son bassin versant. Il affichera des actions ambitieuses d'amélioration de l'état écologique des masses d'eau, intégrant le volet hydromorphologique et la gestion des zones humides prioritaires. Un montant annuel équivalant à celui des précédents PPG est proposé à ce jour, et sera à préciser dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière. La logique d'actions du PPG 2022-2032 est construite par typologies d'actions sur lesquelles portent les travaux du SMBV2A, dans le cadre de sa politique d'actions d'intérêt général. On peut citer : - La renaturation de cours d'eau. Ils sont le cœur du PPG : Ces chantiers sont par exemple des travaux de reméandrage, débusage, recharges granulométriques, diversification des écoulements par la création d'épis ou micro-seuils. L'idée est d'agir selon les opportunités, en croisant avec les masses d'eau où une pression est identifiée. Quelques projets sont déjà émergents à la fin du programme précédent : Serre, Jumels, Mayroux, Notre Dame, St Rémy, Lenne, Fontanges, la Roque. A la fin du processus d'élaboration du PPG, on relève 24 chantiers de renaturation, dont quelques-uns structurants : Le Bassin versant de la Serre, le Bassin versant de l'Alzou, le ruisseau de Notre Dame, et la poursuite des efforts sur l'Auterne - La restauration et préservation les zones humides et zones d'expansion de crues. Avec notamment comme actions phares de terminer l'inventaire des zones humides, d'assurer une veille foncière des zones humides sur le bassin versant Serènes (Appel à Projets ZH), de continuer à capitaliser de la donnée sur le pâturage en zones humides, et d'engager des travaux selon les opportunités, pouvant comprendre pour les zones humides des réouvertures, des suppressions de drains et de remblais, pour les zones d'expansions de crues des plantations de haies, suppressions de merlons - La mise en défens et les points d'abreuvements. Ces travaux consistent en la pose de clôtures et l'aménagement de points d'abreuvement adaptés. L'idée est de poursuivre le travail sous maîtrise d'ouvrage SMBV2A sur secteurs identifiés prioritaires, et de continuer l'accompagnement technique et administratif des exploitants volontaires pour l'ensemble du territoire. La priorité est donnée : en amont des futurs profils de baignade, dans les périmètres de captage d'eau potable, sur les bassins où des outils d'animation espace rural et agricole sont engagés (Olip, Briane, Serènes), ainsi que dans les zones d'expansion de crues d'intérêt afin de favoriser leur gestion sur le long terme. - La ripisylve, embacles et peupliers, revegetalisation. L'enjeu est de maintenir du traitement préventif en amont des zones à enjeux où la ripisylve est très dégradée, mais axer le travail sur l'incitation des propriétaires à enlever leurs arbres à risques, via le traitement des embâcles par le SMBV2A, en contrepartie de l'engagement du propriétaire à faire exploiter ses alignements de peupliers et arbres à risque de basculement dans un délai de 18 mois. Un volume financier est également prévu chaque année pour proposer une revégétalisation diversifiée et adaptée. - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes inféodées aux milieux aquatiques. A travers cette typologie l'idée est de poursuivre le travail de sensibilisation, de veille et d'information. Mais également d'engager des travaux de lutte sur les émergentes et sur les foyers stabilisés et à fort risque de remobilisation (par exemple de continuer l'action dans la traversée de Rodez Agglomération, l'opération de lutte contre Faxonius Rusticus, er foyer à l'échelle du continent européen…). Ces travaux de lutte comprennent selon les cas et l'écologie de l'espèce considérée, des travaux d'arrachage manuel ou mécanique, ou encore l'assèchement ou l'exposition au gel de milieux infestés. - intervenir en zone urbaine. Les actions de cette typologie sont restreintes à 3 secteurs, prioritaires au regard de l'enjeu inondation. Cela concerne les traversées urbaines de Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue et Laguépie. Les interventions consistent en une surveillance accrue et une suppression des embâcles et arbres menaçants. **MAPPG-7, Communication, sensibilisation** Ce qui a été fait : Communications régulières sur le fonctionnement des cours d'eau, les intérêts des zones humides et les espèces patrimoniales, journée technique, blogs dédiés, rencontres de terrain au gré des sollicitations par les agriculteurs, sorties scolaires Ce qu'il est prévu de réaliser : renforcement des missions de sensibilisation et information tous publics, renforcement du rôle de conseil agricole et urbain en termes de gestion de ces espaces, information des propriétaires des résultats des inventaires

Localisation	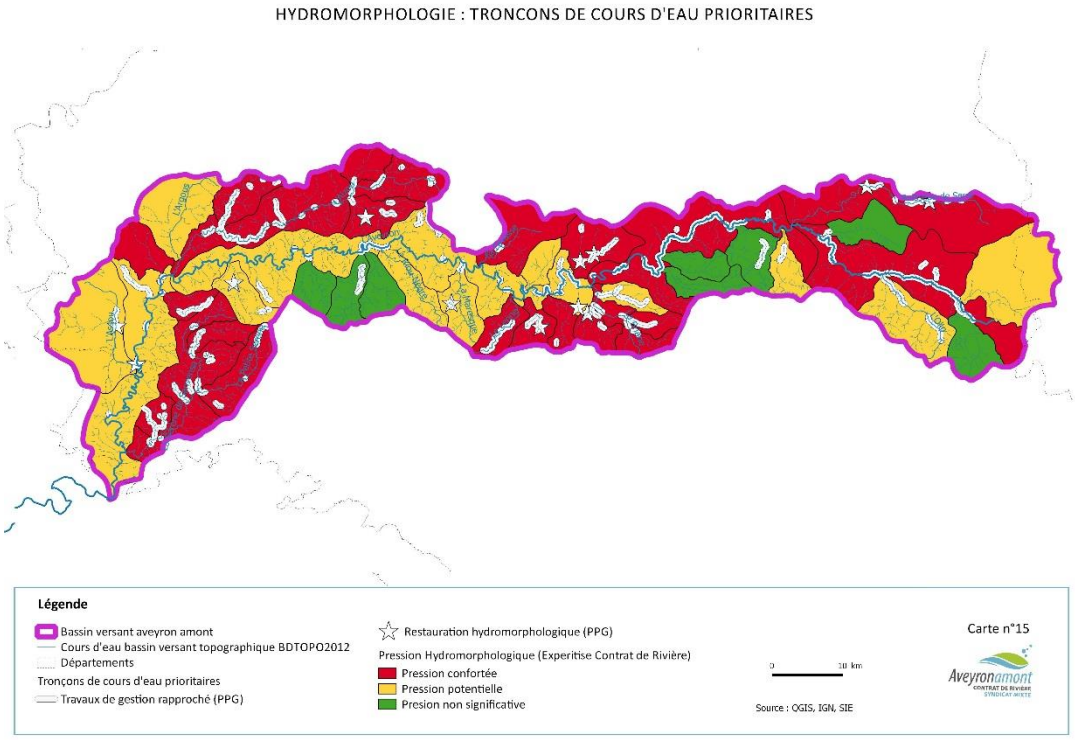
Masse d'eau	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

An-née	**Action**	**Maitre d'ouvrage**	**Coût estimatif (TTC)**	**Plan de financement prévisionnel**							
				Agence de l'Eau et/ou Europe (HT)		Région Occitanie (TTC)		Conseil Départemental Aveyron (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 à 60 %		20 %		10 %		40 à 20 %
2020	MAPPG -1	SMBV2A	635 998 €	x	381 599 €	x	95 400 €	x	31 800 €	x	127 199 €
	MAPPG-2	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-3	SMBV2A	Animation (20j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-4	CATZH	33 000 €	x	22 000 €					x	11 000 €
	MAPPG-4	SMBV2A	Animation (25j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-5	SMBV2A	Animation (100 j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
2021	MAPPG -1	SMBV2A	558 772 €	x	335 263 €	x	83 816 €	x	27 939 €	x	11 754 €
	MAPPG-2	SMBV2A	Animation (45j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-4	SMBV2A / CATZH	67 000 € et Animation (25j)	x	44 667 €					x	22 333 €
	MAPPG-5	SMBV2A	Animation (250 j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	

2022	MAPPG-3	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-5	SMBV2A	Animation (100 j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-6	SMBV2A	404 154 €	x	261 496 €	x	27 150 €	x	16 216€	x	113 314€
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
2023											
	MAPPG-6	SMBV2A	547 906 €	x	329 535 €	x	54 958€	x	29 603€	x	148 913€
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
2024											
	MAPPG-6	SMBV2A	746 578 €	x	399 037 €	x	102 443 €	x	53 345 €	x	162 328€
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
TOTAL			2 993 408 €	x	1 554 556€	x	423 505 €	x	218 641 €	x	424 855 €

Commentaires	MAPPG-1 : le plan de financement de cette opération est susceptible d'évoluer afin d'intégrer les modalités d'aide impliquées par la réorientation vers la mesure 4.4.1 du PDRR MAPPG-2 et MAPPG-3 : les coûts correspondent à du temps de diagnostic du technicien rivière repris dans la fiche action ANIM-3 MAPPG-3 : les améliorations de connaissances relatives à cette action feront l'objet d'une évaluation financière, au besoin, dans le PPG 2022-2026. MAPPG-4 : Estimé au regard de coûts moyens d'inventaires de zones humides. MAPP-5 : Estimatif programmés et inscrits dans la déclaration d'intérêt général.
Indicateur de suivi	linéaires de cours d'eau préservés ou restaurés, base de données des sites d'invasives recensés, diffusion d'outils de communication spécifiques, rapport de suivi sur les sites expérimentaux de luttes, rapport d'activité du technicien rivière, inventaire des zones humides, intégration aux documents d'urbanisme, nombre de porteurs de projets accompagnés
Partenaires	AEAG, FEADER, Région Occitanie, Département de l'Aveyron, SMBV2A, agriculteurs, propriétaires, CBN Occitanie, Agence Française de la Biodiversité, FDAAPPMA, Fédération de Chasse de l'Aveyron, PEE Midi-Pyrénées, Animateur des sites NATURA 2000, LEADER ……

MODIFIE	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques	B1 - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Améliorer la connaissance des pratiques agricoles, des aménagements et des zones à risques sur les bassins versant identifiés prioritaires de l'Olip, de la Briane et des Serènes	
	Orientation(s) SDAGE : A12 – B14 – B20 – B23	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU02, AGR02, AGR03, AGR04	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : partenariat CA – ADASEA - SMBV2A Animation : SMBV2A Travaux : agriculteurs
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	AGRI-1, AGRI-2, APPZEC-4
Actions liées	Toutes les actions AGRI
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est un bassin très rural (plus de 3000 exploitations, essentiellement tournées vers la polyculture élevage). Le diagnostic a montré que 21 ME subissaient une pression agricole importante (dite "confortée" dans le diagnostic). Cette pression est de nature multiple : chargement, travail du sol, plans d'eau… L'activité et les pressions agricoles sont bien connues depuis 2015 sur le bassin des Serènes (4 ME) grâce au contrat territorial. Elles le sont également depuis fin 2021 sur les bassins de l'Olip (1 ME) et de la Briane (4 ME) en lien avec la déclinaison des actions AGRI-1 (études typologiques associées à des diagnostics agro-environnementaux représentatifs) et AGRI-2 (études de l'aléa érosion). Aussi à ce jour, et après prise en compte des données compilées et de la volonté des acteurs (COPILs), il est proposé d'engager : - 2 actions initialement identifiées sur la période 2020-2022 sont en cours de déclinaison, s'agissant des actions AGRI-3 (amélioration de la connaissance sur le colmatage des cours d'eau) et AGRI-4 (étude de l'impact cumulé des plans d'eau sur le bassin de la Briane) - 1 nouvelle action relative à l'amélioration des connaissances sur le pâturage en zones humides (à lier à l'action APPZEC-4)
Description technique	**AGRI-1, Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane** PAOT Ce qu'il est prévu de réaliser : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des exploitations présentes, il est proposé d'améliorer la connaissance des pratiques et des aménagements à risques en procédant en 3 étapes : - élaborer une typologie des exploitations sur les 2 bassins - réaliser des diagnostics agro environnementaux auprès d'exploitations représentatives. Les thématiques abordées seront : l'exploitation (données socio-économiques, chargement, autonomie, fertilisation, etc…), l'érosion des sols (S^2 labourée, pentes, rotations, % sol nu en hiver, gestion des haies, etc…), la gestion de la ressource en eau (irrigation), les bâtiments (besoins de travaux de mise aux normes), l'hydromorphologie (boisement des berges, encoches d'érosion, présence de zones humides, accès abreuvement, etc…). La finalité de ces diagnostics est d'identifier les pistes d'actions, à l'échelle de l'exploitation, permettant de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, tout en identifiant les menaces, opportunités, forces, faiblesses de l'exploitation afin d'assurer sa durabilité économique et sociale. - extrapoler les résultats des diagnostics individuels à l'échelle des 2 bassins

AGRI-2, Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane **PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : cartographier l'aléa érosion du bassin versant Aveyron amont au regard de critères pédologiques, géomorphologiques et climatiques, puis définir les zones à risques fort au regard de l'occupation du sol et des pratiques agricoles et/ou sylvicoles. Un zoom sera effectué sur les bassins de l'Olip et de la Briane en vue d'identifier les parcelles les plus sensibles à l'aléa érosion et contributives au colmatage des cours d'eau.

AGRI-3, Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau des bassins versant de l'Olip et de la Briane **PAOT**

Ce qui a été fait : Au vu des contraintes naturelles et des pressions anthropiques rencontrées, le colmatage minéral du substrat des cours d'eau est une problématique récurrente dans le département de l'Aveyron. A l'échelle départementale, La FDAAPPMA a réalisé une étude pour identifier des protocoles simples de mesure et de suivi du colmatage. De plus, en début d'année 2022, la FDAAPPMA a élaboré un protocole spécifique adapté aux bassins de l'Olip et de la Briane dont la déclinaison est prévue entre 2023 et 2029

Ce qu'il est prévu de réaliser : en 2023, il est prévu de réaliser la campagne initiale d'étude du colmatage sur les bassins Olip et Briane (état 0). Cette mission scientifique, réalisée par la FDAPPMA en partenariat avec le SMBV2A, prévoit un travail préparatoire aux opérations d'échantillonnage, l'achat de matériel de terrain, l'échantillonnage de terrain au travers de 3 protocoles (conductivité hydraulique, placettes granulométriques et quantification de la sédimentation), édition d'un compte-rendu par type d'opération. A noter que le protocole prévoit ensuite des suivis au-delà de 2024, soit en dehors de la programmation du présent contrat de rivière (2025-2026-2029).

AGRI-4, Etudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versants de de la Briane **PAOT**

Ce qui a été fait : étude sur l'impact cumulé des plans d'eau du bassin versant de la Serène

Ce qu'il est prévu de réaliser : une étude similaire à celle des Serènes sur l'impact cumulé des plans d'eau sur le bassin versant de la Briane (2023)

Les différentes étapes de cette étude seront :

1/ inventaire des plans d'eau (collecte des données DDT, …),

2/ caractérisation des différents usages (irrigation sur la base des données prélèvements, agrément, sans usage …),

3/ analyse des impacts cumulés (modélisation pluie-débit, indicateurs ICRAA…),

4/ proposition d'actions (prospective, via la modélisation pluie débit, des propositions et priorités d'actions)

AGRI-5, Mettre en œuvre une animation et un programme d'action sur le bassin versant de l'Olip et de la Briane **PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : les études qui seront réalisées en 2020-2021 sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane (actions AGRI-1, AGRI-2, AGRI-3 et AGRI-4) permettront d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires, de définir le programme d'action « érosion et plan d'eau » et d'estimer le temps d'animation nécessaire. L'animation nécessaire, ainsi que toutes les actions, à décliner sur ces deux bassins versants, seront proposés dans le cadre de l'avenant en 2022

AGRI-11, Améliorer la connaissance sur le pâturage en zones humides en vue de créer des références sanitaires et productives

Action à lier à l'action APPZEC-4

Ce qui a été fait (en cours) : création de références sanitaires (analyse coprologiques et sérologiques) et productives (pesées des bêtes post-pâturage) sur la ZH de Nostre-Seigne dans le cadre d'un troupeau bovin viande rustique (race Aubrac)

Ce qu'il est prévu de réaliser : création de nouvelles références sanitaires et productives dans un autre contexte très présent sur le bassin Aveyron Amont, à savoir bovins lait (race non-autochtone de type Prim Holstein) en contexte Ségala (type Serènes par exemple)

En parallèle, la recherche de références serait également souhaitable en contexte ovins (dans la mesure du possible).

Localisation	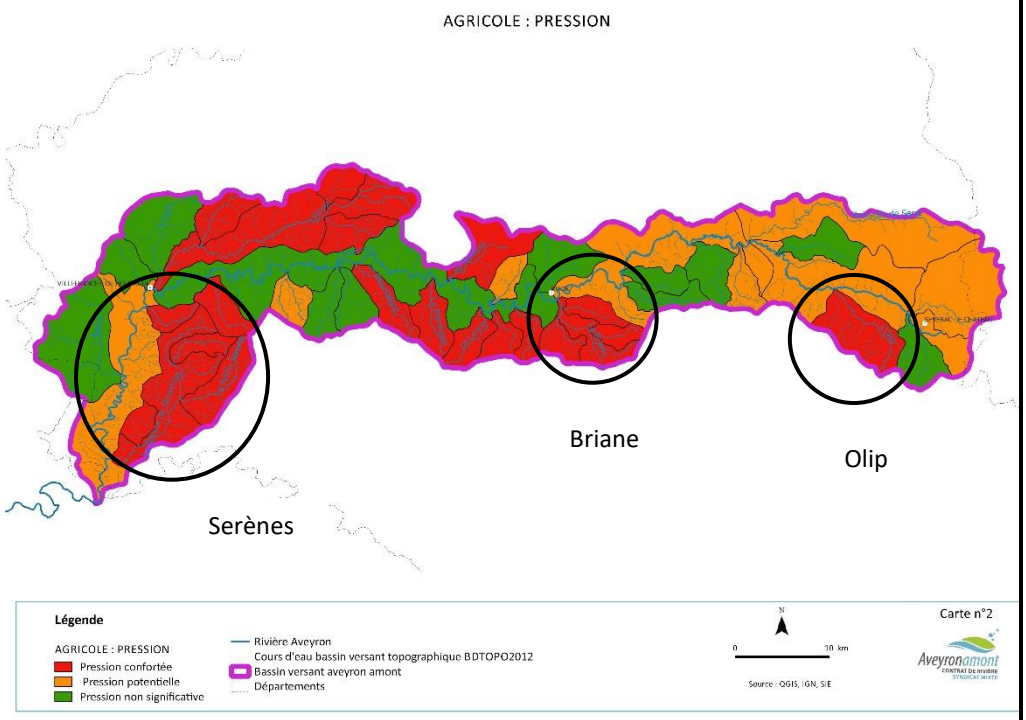
Masse d'eau	FRFR366L'Olip FRFR369La Briane FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR377 La Serène de Sanvensa FRFRR377-1 Le Ruisseau de Marmont FRFRR377-2 La Petite Serène FRFRR377-4 Le Ruisseau de Cassurex

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

An-née	**Action**	**Maitrise d'ouvrage**	**Coût estimatif (TTC)**	**Plan de financement prévisionnel**									
				Agence de l'Eau (HT) et FEADER (TTC)		CA 12 (TTC)		ADASEA D'OC (TTC)		Autres : FDAPPMA (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 % à 70 %		25 %		25 %		0 à 50%		25 % à 50%
2020	AGRI-1	SMBV2A	Animation 10 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
	AGRI-1	CA 12	6 750 €	x	2 813 €	x	1 969 €					x	1 969 €
	AGRI-1	ADASEA D'OC	18 900 €	x	7 875 €			x	5 513 €			x	5 513 €
2021	AGRI-1	SMBV2A	Animation 10 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
	AGRI-2	CA	4 000 €	x	2 000 €	x	1 000 €					x	1 000 €

	AGRI-5	SMBV2A	Animation 100 jours	x	Voir fiches ANIM								x	
2022	AGRI-3	FDAPPMA	3893 €	x	1946 €							1947 €	x	
	AGRI-5	SMBV2A	Animation 30 jours		Voir fiches ANIM									
2023	AGRI-3	FDAPPMA	12230 €	x	6115 €								x	6115 €
	AGRI-11	SMBV2A	1000 €	x	416.7 €								x	583.3 €
2024	AGRI-4	SMBV2A	10 000 €	X	5 833 €								x	4 167 €
	AGRI-11	SMBV2A ?	2000 €	x	833.3 €								x	1666.7 €
TOTAL			58 863 €	x	27 877€		2 969 €	x	5 513 €	x	1 992 €	x	20 513 €	

Commentaires	AGRI-1 : en 2020 élaboration des cahiers des charges, en 2021 réalisation de la typologie des exploitations et des diagnostic-agroenvironnementaux (hypothèse 30 diagnostics) AGRI-2 : Estimatif des coûts de la cartographie de l'aléa et du risque inondation : 4 000 €. Le coût estimatif d'indemnisation d'un stagiaire sur 6 mois (y compris les frais de déplacement) est d'environ 3000 €. Il convient également d'intégrer des journées en vue d'encadrer le stagiaire (1 000 €) AGRI-3 : Coût réel du temps d'animation en 2022 pour définir une stratégie d'échantillonnage, puis estimation en 2023 pour mettre en place le protocole de suivi (état 0). AGRI-4 : Estimatif des coûts de l'étude au regard de l'étude similaire réalisée sur les Serènes (15 000€) AGRI-5 : . Les améliorations de connaissances engagées et les différentes instances locales ont statué sur la nécessité d'engager un programme d'action espace rural au titre des bassins versant de l'Olip, la Briane et les Serènes. Il sera animé par un poste dédié. Les montants financiers associés sont repris dans les différentes fiches actions objet de l'avenant. AGRI 11 : chiffrage à péciser (voir avec Marion) Estimatif des coûts de l'étude au regard du suivi réalisé avec l'AgriCampus de LaRoque (1000€ par an et par exploitation agricole)
Indicateur de suivi	Études typologiques du bassin versant de l'Olip et de la Briane, 30 diagnostics agro-environnementaux, synthèse globale des pratiques et aménagements à risque, cartographie de l'aléa érosion, cartographie de l'impact cumulé des plans d'eau, programme d'action Olip Briane, rapport état 0 étude colmatage, nombre d'exploitation référence « pâturage en zones humides »
Partenaires	CA et OUGC, ADASEA D'OC, SMBV2A, AEAG, DDT, SMBV2A, …

MODIFIE

AGRI	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques	B1 – 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion sur les bassins identifiés prioritaires de l'Olip, de la Briane et des Serènes	
	Orientation(s) SDAGE : B14 – B17 - B20 – B21 – B23	
	Mesure(s) PDM UHR : AGR02 - AGR03 – AGR04	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études / Diagnostics : CA ; AHP ; FDAPPMA ; SMBV2A Travaux / Acquisitions : Agriculteurs Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	AGRI-1, AGRI-2
Actions liées	AGRI-3
Contexte	Sur le bassin des Serènes, 80 % du linéaire des cours d'eau est affecté par un ensablement supérieur à 25%. Les 2 études ("Aléa érosif des sols sur le bassin des Serène" (A5) et (A10) du contrat territorial Serène établissent un lien entre érosion des sols agricoles et ensablement des cours d'eau (cf carte). Sur les bassins de l'Olip et de la Briane, les études récentes (AGRI-1 et 2) démontrent que les problématiques d'érosion des sols sont également bien présentes. Sur l'Olip, l'aléa érosion est qualifié de moyen à fort sur 16% de sa surface, alors qu'il est de 11% sur le bassin de la Briane. Sur ces deux bassins, le lien entre érosion et colmatage des cours d'eau est à l'étude dans le cadre de l'action AGRI-3 (réalisation FDAAPPMA12) Il est rappelé que l'érosion des sols impacte la qualité des cours d'eau, des habitats piscicoles, mais également la fertilité des sols et les rendements agricoles. Dans ce contexte, il semble opportun de continuer à accompagner les exploitants agricoles concernés par l'érosion dans la protection de leur capital sol, dans un souci de préservation des milieux aquatiques.
Description technique	**AGRI-6, continuer à réaliser des diagnostics haies / bocages** PAOT Ce qui a été fait : En 2017-2018 réalisation de 13 diagnostics érosion-bocage dans le cadre du contrat territorial Serène. Ce qu'il est prévu de réaliser : ouverture du dispositif de diagnostic bocage sur les bassins de l'Olip et de la Briane, en continuant les diagnostics complémentaires, sur demmande, sur le bassin des Serènes. Ces diagnostics visent prioritairement à évaluer et prévenir les risques liés à l'érosion et au ruissellement au sein des exploitations agricoles, notamment sur les secteurs à forte sensibilité (actuellement connus sur la base des études A5 CT Serène et AGRI-2 Olip-Briane), et à proposer des pistes d'amélioration... Ce diagnostic bocage sera conduit par l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron. **AGRI-7, poursuivre et engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants** Ce qui a été fait : Selon les résultats de PAOT de l'aléa érosif des sols sur le bassin des Serène (A5), 40% de la surface du bassin est potentiellement affectée par l'érosion (soit environ 5000 Ha), avec 8% de la surface concernée par un risque élevé (soit environ 1000 Ha classés en fortement et très fortement sensibles). Ce territoire renferme également plusieurs zones humides représentant 157 ha. Dans ce contexte, il a été proposé en 2020 aux agriculteurs du bassin des Serènes des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visant d'une part à limiter l'érosion et les transferts de polluants liés, et d'autre part à s'assurer d'un bon état de conservation des zones humides existantes. Les mesures suivantes ont notamment été engagées : reconversion des terres arables par un couvert herbacé pérenne (Couver 06), entretien des haies localisées de manière pertinente (Linea 01), absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies sur les BV d'alimentation des zones humides (Herbe 03), gestion des milieux humides (Herbe 13) ,... Ce qu'il est prévu de réaliser : suivre la déclinaison du dispositif MAEC sur le bassin des Serènes (appui ADASEA) et proposer à nouveau ce dispositif (au titre de l'AAP 2023) aux exploitants des bassins

del'Olip, de la Briane, et des Serènes (pour ceux n'ayant pas pu souscrire au programme 2020, en contexte de confinement lié au Covid-19)

AGRI-8, aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 et 4.1.6 du PDRR 2015-2022 et ciblage sur le futur PSN 2023) **PAOT**

Ce qui a été fait : entre 2020 et 2022, un appui technique et administratif au montage des dossiers PDRR a été réalisé auprès des exploitants volontaires (sur l'ensemble du bassin Aveyron Amont avec priorité aux 3 bassins concernés par les dynamiques espace rural). Il s'agit de dossiers PDRR visant l'obtention d'une aide financière en vue de l'acquisition d'équipements de lutte contre l'érosion : matériel améliorant les pratiques culturales, matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts et de l'enherbement des inter-cultures et inter-rangs ou pour les zones de compensation écologique, matériel permettant de limiter le travail du sol (voir fiche mesures 4.1.3 et 4.1.6 selon le porteur de projet (agriculteur ou CUMA) du PDRR 2015-2020).

Ce qu'il est prévu de réaliser : continuer cet accompagnement sur la période 2023-2024, toujours à l'échelle du grand bassin Aveyron Amont mais en priorisant ce dernier sur les 3 bassins concernés par des dynamiques espace rural (sous réserve d'un maintien du dispositif ou de modalités équivalentes dans le cadre du nouveau PSN 2023).

AGRI-9, implanter et régénérer des haies **PAOT**

Ce qui a été fait : entre 2020 et 2022, Il a été proposé aux agriculteurs de planter des haies. Cette action comprend le matériel végétal, le paillage, la protection des plants et la main d'œuvre. Les zones stratégiques d'implantation des haies sont définies préalablement lors du diagnostic érosion. Cette action s'est déclinée dans le cadre du programme de plantation départemental de AHP12 (Association Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron) sur l'ensemble du bassin de l'Aveyron Amont avec ciblage particulier (post-diagnostics) sur le bassin versant de la Serène.

Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuite du dispositif sur l'ensemble du bassin Aveyron Amont avec priorisation sur les 3 bassins Olip, Briane et Serènes où des diagnostics érosion seront réalisés au préalable. Il est bien précisé que ces plantations de haies pourront être rattachées au programme départemental annuel ou encore au dispositif « plan de relance ». Enfin, il est également envisagé d'aider la régénération des vieilles haies, toujours en partenariat avec l'AHP12

AGRI-10, formation sur les sols et la lutte contre l'érosion **PAOT**

Ce qui a été fait : fin 2019, les premiers éléments du bilan du contrat territorial Serène témoignaient de la volonté des agriculteurs à être accompagnés et formés sur la mise en place de nouvelles pratiques (techniques de culture simplifiées (TCS), conservation des sols et l'agroécologie). Dans ce contexte, une formation a été proposée à un petit groupe d'agriculteurs du bassin des Serènes (associé à des exploitants du bassin versant voisin du Jaoul)

La formation s'est échelonnée sur plusieurs séquences (distancielles et présentielles) entre 2020 et 2022 (co-organisationSMBV2A/SMBVV en partenariat avec Icosystème et Vivea) :

- Introduction sur le sol et l'agronomie (nov 2020)
- Les couverts végétaux (fév 2021)
- L'agroforesterie en système d'élevage (juin 2021)
- La reconception de cultures (nov 2021)
- La couverture permanente des sols – retours d'expériences (mars 2022)

Ce qu'il est prévu de réaliser : Une attente forte en termes de besoins de formations est également ressortie des études d'amélioration des connaissances (AGRI-1 et 2) réalisées sur les bassins de l'Olip et de la Briane. Dans ce contexte, il est proposé :

- d'ouvrir l'action de formation sur les sols et la lutte contre l'érosion aux exploitants des bassins de l'Olip et de la Briane. - de prévoir un module de formation sur l'optimisation de la fertilisation faisant suite aux demandes émanant sur le bassin des Serènes

Localisation	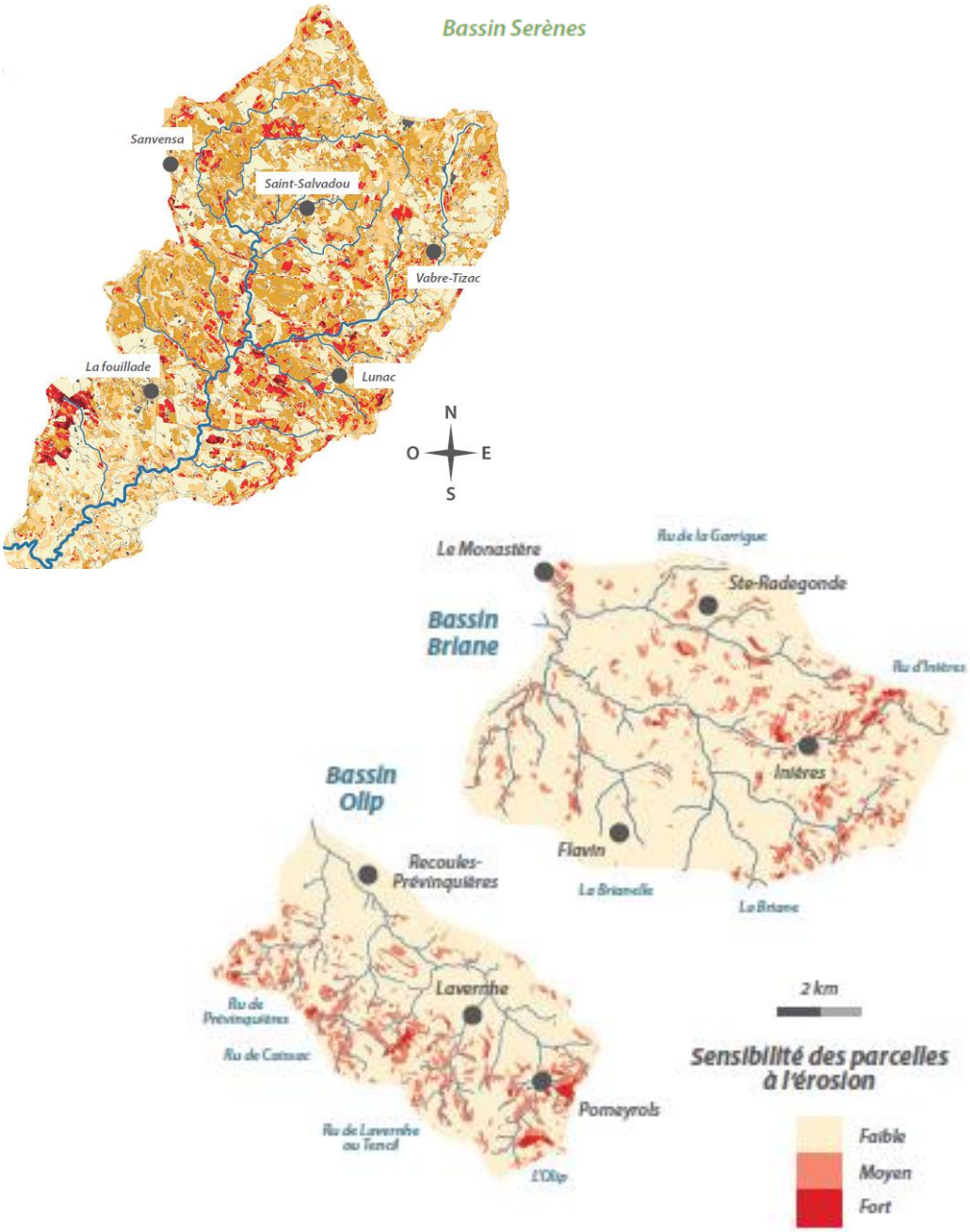
Masse d'eau	FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR366L'Olip FRFR369La Briane FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières

Estimation des coûts et financements (2020-2024)				
				Plan de financement prévisionnel

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Agence de l'Eau (HT) ou FEADER		Chambre d'Agriculture (TTC)		ADASEA (TTC)		AHP (TTC)		Agriculteurs (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 % à 100%		35 %		10%		25%		25%		25 % (35 % pour actions CA12)
2020	AGRI-7	Agriculteurs	153 220 €	x	153 220 €										
	AGRI-8	Agriculteurs	80 000 €	x	26 666 €							x	53 334 €		
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €							x	2 990 €	x	3 510 €		
	AGRI-10	CA12 – SMBV2A - Vivea	6 000 €									x	6 000 €		
2021	AGRI-6	CA12/AHP	10 125 €	x	5 063 €	x	1 688 €			x	1 688 €			x	1 688 €
	AGRI-8	Agriculteurs	80 000 €	x	26 666 €							x	53 334 €		
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €	x						x	2 990 €	x	3 510 €		
2022															
	AGRI-8)	Agriculteurs	80 000 €	x	26 666 €							x	53 334 €		
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €	x						x	2 990 €	x	3 510 €		
2023	AGRI-6	SMBV2A (AHP)	9675 €	x	4837 €					x	2419 €			x	2419 €
	AGRI-7 (mesures)	Agriculteurs	1070800 €	x	1070800 €										
	AGRI-7 (anim)	SMBV2A (ADASEA)	29 200 €	x	14 600 €			x	7 300 €					x	7 300 €
	AGRI-8	Agriculteurs	80 000 €	x	26 666 €							x	53 334 €		
	AGRI-9	Agriculteurs + SMBV2A (AHP)	7850 €	x	675 €					x	3327 €	x	3 510 €	x	338 €
	AGRI-10	CA12/Vivea	1650 €		495 €		577 €								578 €
2024	AGRI-6	SMBV2A	4725 €	x	2362 €					x	1182 €			x	1183 €
	AGRI-7 (anim)	SMBV2A (ADASEA)	10000 €	x	5000 €			x	2500 €					x	2500 €
	AGRI-8	Agriculteurs	80 000 €	x	26 666 €							x	53 334 €		
	AGRI-9	Agriculteurs + SMBV2A (AHP)	7850 €	x	675 €					x	3327 €	x	3 510 €	x	338 €
	AGRI-10	CA12/Vivea	2750 €	x	825 €	x	962 €							x	963 €
TOTAL			1653 345 €	x	1 365 274 €	x	3 200 €	x	9 800 €		20 575 €	x	237 221 €		17 275 €

Commentaires	AGRI-6 : Estimatif des coûts des diagnostics érosion bocage : 1 jour / diagnostic pour l'AHP12 (450 €), avec 20 diagnostics prévus en 2023 (+ 3 réunions d'information ou bilan annuel d'une ½ j) et 10 diagnostics en 2024 (+ 1 réunion bilan) AGRI-7 : Estimatif du coût 2023 sur la base du PAEC déposé en septembre 2022 (1070800 € de mesures). Concernant l'animation, prévoir pour le PAEC Serènes (1800 €/an en 2022 et 2023) et pour le PAEC Olip/Briane/Serènes 25600 € en 2023, 10000 € en 2024 et 14200 € en 2025 (dernière année hors contrat) AGRI-8 : Estimatif du coût de la mise en place des investissements de matériel 20 000 € unité pour 4 agriculteurs /an entre 2020 et 2024 (très variable en fonction des années) AGRI-9 : Le coût moyen d'une plantation de haie est 13 €/ml. L'estimatif est basée sur l'implantation d'1km de haies / an sur le BV Aveyron Amont (6500 €/an). Pour les années 2023 et 2024, il est rajouté une réunion d'information / an / sous-bassin Olip, Briane et Serènes, soit 1350 €/an. AGRI-10 : en 2023 (formation optimisation fertilisation) 3j d'ingénierie à 550 €/j sont prévus / en 2024 (formation agro-écologie) 5j d'ingénierie à 550 €/j sont prévus. Il est bien précisé que les formations par elles-mêmes sont prises en charge par l'intermédiaire du fonds VIVEA
Indicateur de suivi	Nombre de diagnostics réalisés, S^2 ou linéaires de MAEC souscrites, Nombre de dossiers PDRR/PSN accompagnés, linéaires de haies anti érosives installées et entretenues, évaluation des changements de pratiques sur les zones à risques,
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Arbres Haies et Paysages, FDAPPMA, AEAG, Agriculteurs, Europe (FEADER), Région Occitanie, SMBV2A …

MODIFIE

AGRI	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques	B1 - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Améliorer la gestion des plans d'eau sur le bassin de l'Olip, de la Briane et des Serènes	
	Orientation(s) SDAGE : D5 – D15	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU02 – RES03 - RES06 - MIA03 – MIA04	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Études / Diagnostics : SMBV2A en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, FDAPPMA Travaux : propriétaires
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	AGRI-1 – RESS-3 – RESS-8 – SUIV-1

Contexte

Sur le bassin des Serènes, les études du contrat territorial ont pu démontrer que les plans d'eau associés aux prélèvements ont un impact important sur l'hydrologie à l'étiage et sur le gradient thermique longitudinal des cours d'eau. L'étude a également permis de localiser des cours d'eau plus impactés que d'autres (cf carte). Ainsi plusieurs actions ont été réalisées : 2 aménagements expérimentaux de plans d'eau, un guide de gestion des plans d'eau et 17 diagnostics de plans d'eau en vue d'améliorations ultérieures.

Entre 2020 et 2022, les 3 actions prévues (AGRI-12-13-14) ont pu se décliner sachant qu'elles ont vocation à perdurer, voire à prendre de l'ampleur à la fois techniquement et géographiquement sur la période 2022-2024. En effet, le bassin de la Briane est également concerné par une densité importante de plans d'eau dans un contexte où la demande de création de nouveaux ouvrages est bien présente. Sur le bassin des Serènes, une volonté de mise en place de nouvelles actions sur cette thématique de la gestion des plans d'eau est également ressortie.

Description technique

AGRI-12, réaliser l'appel à projet OFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques

Ce qui a été réalisé et qui est toujours en cours : Dans le cadre de la participation à l'Appel à Projet national (OFB) relatif à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau, l'amélioration des connaissances relatives aux impacts supposés sur les milieux aquatiques (thermie, piscicole, transit sédimentaire, hydrologie, ...) est en cours de terminaison. À noter que ce projet concerne 2 sous-bassins versants pilotes à l'échelle des bassins de l'Aveyron Amont et du Viaur, dont le sous-bassin des Serènes.

Ce qu'il est prévu de réaliser : Sur la base de la présentation des conclusions de l'appel à projet (prévu début 2023), il conviendra au besoin de proposer des actions complémentaires (non-connues à ce jour).

AGRI-13, poursuivre les diagnostics de plans d'eau

Ce qui a été réalisé : entre 2017 et 2020, suite à la dynamique lancée par le contrat territorial Serène, il a été proposé aux propriétaires volontaires et ciblés sur les zones les plus impactées (cf étude A5 du contrat territorial), un diagnostic des plans d'eau permettant de caractériser les ouvrages et leurs usages, d'évaluer leur impact éventuel sur les milieux aquatiques (débit réservé, impact thermique, blocage sédimentaire, etc...), et d'identifier les contraintes de gestion. *In fine,* ce diagnostic aboutit à la proposition de solutions techniques et financières permettant de concilier l'usage du plan d'eau (irrigation, récréatif, etc...) et la préservation des milieux aquatiques. Les solutions techniques proposées peuvent être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). A noter que la communication de 2020 sur le bassin des Serènes, en vue de proposer de nouveaux diagnostics n'a pas fonctionné, la situation Covid-19 n'ayant pas facilité la prise de RDV.

Ce qu'il est prévu de réaliser : ouverture des diagnostics au bassin de la Briane tout en conservant quelques diagnostics à affecter au bassin des Serènes (notamment en lien avec l'action AGRI-19 sur le bassin du Cassurex)

AGRI-14, réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020 et ciblage sur le futur PSN 2023 sous réserve de maintien de la mesure) PAOT

Ce qui a été réalisé : il a été proposé aux agriculteurs (ayant souvent bénéficié d'un diagnostic préalable dans le cadre de l'action AGRI-13), un appui technique et administratif au montage des dossiers PDRR/PSN visant l'obtention d'une aide financière en vue de travaux de mise à niveau environnementale des étangs et plans d'eau (débit réservé, vidange, circulation des organismes), hors déversoir de crue. Il s'agit par exemple de mises en dérivation, moines, grilles, systèmes de vidange... Ces aides, inscrites dans la mesure 441 du PDRR MP, s'adressent aux agriculteurs à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, mais aussi aux propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole. Ce dispositif, prioritairement ciblé sur le bassin des Serènes (avec néanmoins ouverture à l'ensemble du BV Aveyron Amont) a permis de mettre en dérivation 2 plans d'eau qui étaient en barrage de cours d'eau (aides financières obtenues avec travaux réalisés courant 2022).
Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuite de l'action sur la période 2023-2024 avec appui prioritaire sur les bassins des Serènes et de la Briane, sans exclure l'ensemble du bassin Aveyron Amont (sous réserve d'un maintien du dispositif ou de modalités équivalentes dans le cadre du nouveau PSN 2023).

AGRI-18, Accompagner les projets de création de plans d'eau (en l'absence d'autres alternatives) en vue de trouver des solutions de compatibilité avec les enjeux de préservation de l'eau et des milieux aquatiques

Ce qu'il est prévu de réaliser : sur les 3 bassins (et de manière plus prononcée sur le bassin de la Briane), certains exploitants agricoles envisagent de créer des plans d'eau pour subvenir à des besoins précis (développement d'une activité de maraîchage, autonomie fourragère). Dans ce cas de figure, et lorsque aucune solution alternative n'existe (mobilisation ou agrandissement d'un plan d'eau existant par exemple), l'action vise à apporter un conseil technique auprès des exploitants en vue d'assurer la compatibilité du projet de retenue avec les enjeux de préservation des milieux aquatiques. Concrètement, au-delà des exigences règlementaires, il s'agit d'apporter des conseils pratiques concernant l'aménagement et la végétalisation des berges du plan d'eau (création de berges en pente douce, aménagement adaptée de la queue de retenue favorisant un écosystème de milieu humide…), l'anticipation des futures vidanges (aménagement pêcherie et système de filtration…), etc…

AGRI-19, réaliser une action « test » de gestion optimisée des plans d'eau sur le bassin du Cassurex (BV Serènes)

Ce qu'il est prévu de réaliser : à l'échelle d'un sous-bassin versant du bassin des Serènes (Cassurex), il est prévu de mettre en place une action test de gestion optimisée des retenues (en s'inspirant de la démarche du bassin du Caussels - 81). Le sous-bassin du Cassurex présente plusieurs intérêts :

- présence d'une station de suivi des débits en bouclage du BV
- pas d'influence de prélèvements directs en cours d'eau (contrairement aux autres sous-BV suivis)
- sous BV non influencé par des moulins (contrairement aux autres sous-BV suivis)
- une majorité de plans d'eau sans usage (ce qui offre à priori davantage de possibilité de remobilisation)
- plusieurs plans d'eau et propriétaires sont déjà connus (7)
- 2 plans d'eau sont déjà optimisés (dérivation et moine)
- cette action viendrait compléter le large panel d'actions déjà mises en oeuvre sur ce sous-BV

Cette action serait directement animée par le SMBV2A en partenariat avec les acteurs agricoles.

Localisation prioritaire

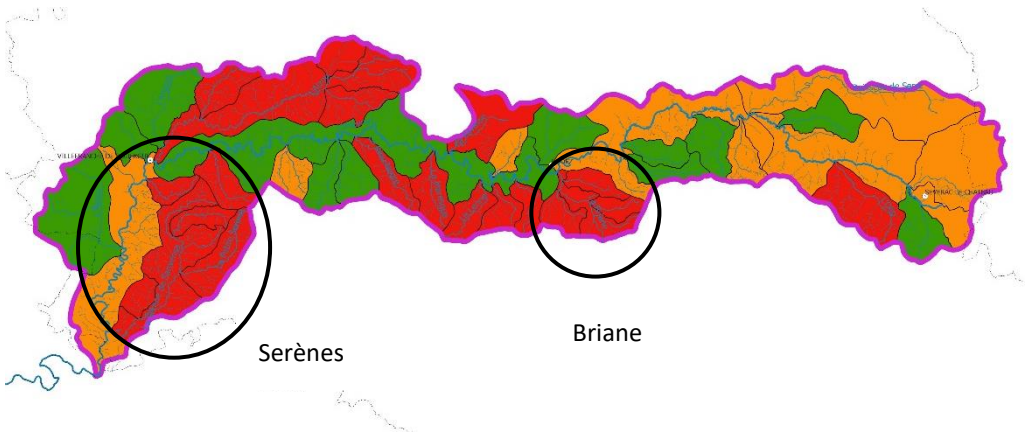

Masse d'eau	FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR369La Briane FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau (HT)		Chambre d'Agriculture (TTC)		FEADER ou AFB (TTC)		Propriétaires (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					35 % à 70%		35 %		40 à 80 %		25%		10 à 35 %
2020	AGRI-12	SMBVV – SMBV2A	50 000 € + animation (30j)		Voir fiches ANIM			x	40 000 €			x	5 000 €
	AGRI-13	CA 12 – SMBV2A	4 200 €	X	2 100 €	x	1 050 €					x	1 050 €
	AGRI-14	Propriétaires	30 000 € animation (10j)	X	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
2021	AGRI-12	SMBVV – SMBV2A	50 000 € + animation (30j)		Voir fiches ANIM			x	40 000 €			x	5 000 €
	AGRI-14	Propriétaires	60 000 € animation (20j)	X	18 800 €			x	21 200 €	x	20 000€		
2022	AGRI-14	Propriétaires	30 000 € animation (20j)	X	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
2023	AGRI-13	CA 12 – SMBV2A	2750 € CA12 + animateur SMBV2A	X	1925 €		412 €						413 €
	AGRI-14	Propriétaires	30 000 € animation (20j)	X	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
	AGRI-18	SMBV2A	animation (6j)										
2024	AGRI-13	SMBV2A	animation (10j)										
	AGRI-14	Propriétaires	30 000 € + animation (20j)	X	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
	AGRI-18	SMBV2A	animation (6j)										
	AGRI-19	SMBV2A	6700 € invest + animation (10j)	x	3 908 €							x	2 792 €
TOTAL			293 650 €	X	64 333 €	x	1 462 €	x	133 000 €	x	60 000 €	x	14 255 €

Commentaires	AGRI-13 : Estimatif des coûts des diagnostics plan d'eau : 0,5 jour/diag pour CA12 et 1 jour/diag pour le SMBV2A. A noter que la CA12 participe qu'aux diagnostics de plans d'eau à usage agricole (estimés à 10). Financièrement cette prestation ne prend en charge que les frais engagés par la chambre d'agriculture, le coût lié à la réalisation du diagnostic par le personnel du SMBV2A étant déjà cofinancé par l'AEAG (ANIM-2). Estimation de 20 diagnostics dont 10 diagnostics en 2023 (dont 10 à usage agricole) et 10 diagnostics en 2024 (dont aucun à usage agricole).

	AGRI-14 : Estimatif du coût des travaux d'optimisation environnementale des plans d'eau : 30 000 € maxi de travaux par plan d'eau. Ceci correspond à des travaux classiques de mise en dérivation. S'il s'avère qu'il faut réaliser des travaux annexes de mise aux normes hydrauliques, en lien avec la sécurité des ouvrages, le coût de l'opération peut augmenter fortement sans possibilité de mobiliser des financements complémentaires au titre de la mesure PDRR. Concernant les années 2023 et 2024, il convient de s'assurer que le dispositif soit bien maintenu dans le nouveau PSN (en lien avec la réforme de la PAC) AGRI-18 : il n'y a pas de dépense hors animation (déjà comptabilisé dans ANIM-2) AGRI-19 : il s'agit essentiellement de dépenses d'animation (déjà comptabilisé dans ANIM-2), excepté en ce qui concerne les dépenses d'acquisition de matériel utile à cette action (module d'acquisition ou de transmission GSM concernant le suivi des débits + petits matériels nécessaires pour l'établissement des siphons). Dans le détail : station acquisition GSM (2800 € en 2023), abonnement annuel transmission (1200 €/an en 2023 et 2024), petit matériel pour la mise en place des siphons (1500 € en 2023)
Indicateur de suivi	Rapports d'études, identification en COTEC des actions opérationnelles, Nombre de diagnostics réalisés, nombre de plans d'eau aménagés, mesure (si possible) des gains sur les débits à l'étiage concernant l'action Cassurex (AGRI-19)
Partenaires	Chambre d'Agriculture et OUGC, DDT, AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, Propriétaires, SMBV2A, ...

NOUVEAU

AGRI	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état **Opération : Accompagner la transition des pratiques agricoles dans une approche transversale** Orientation(s) SDAGE : B10 – B11 – B12 – B14 – B15 – B20 Mesure(s) PDM UHR : AGR02 – AGR03 – AGR04	B1 - 1

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	CA12 - APABA
Année(s) de réalisation	2023 - 2024
Actions pré requises	AGRI-1, AGRI-2
Actions liées	Toutes les actions AGRI

Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est un bassin très rural (plus de 3000 exploitations, essentiellement tournées vers la polyculture élevage). Le diagnostic a montré que 21 ME subissaient une pression agricole importante (dite "confortée" dans le diagnostic). Cette pression est de nature multiple : chargement, azote, phytosanitaires, travail du sol, plans d'eau… L'activité et les pressions agricoles sont bien connues depuis 2015 sur le bassin des Serènes (4 ME) grâce au contrat territorial 2014-2018. Elles le sont également depuis fin 2021 sur les bassins de l'Olip (1 ME) et de la Briane (4 ME) en lien avec la déclinaison des actions AGRI-1 (études typologiques associées à des diagnostics agro-environnementaux représentatifs) et AGRI-2 (études de l'aléa érosion). Sur la base de ces connaissances actualisées, et des échanges récents (2020 à 2022) avec les différents acteurs agricoles (chambre d'agriculture et APABA notamment), il est apparu la nécessité de proposer : - un bilan suivi d'un accompagnement agronomique auprès des exploitations volontaires. Ce dernier servirait en effet également de véritable « porte d'entrée agromnomique » à la mise en œuvre d'autres actions (voir description technique ci-dessous). - Des expérimentations techniques autour de l'implantation de couverts végétaux, permettant de répondre à la fois aux enjeux transversaux autour de la limitation de l'érosion, de maintien de l'eau dans les sols, d'optimisation de la fertilisation, de résilience au changement climatique, etc… - une incitation à l'engagement de démarches de labellisation HVE (haute valeur environnementale) des exploitations concernées.
Description technique	**AGRI-15, Accompagner les exploitants volontaires sur un bilan « Cap'Agronomie »** Ce qu'il est prévu de réaliser : réalisation de bilans « Cap'Agronomie » auprès des exploitants volontaires des BV Olip, Briane et Serènes. Cet outil a été créé pour repérer et diagnostiquer les déséquilibres sol/troupeau (provoquant notamment des impacts environnementaux sur l'eau et les milieux aquatiques), et construire un plan d'actions avec l'agriculteur pour optimiser globalement les systèmes de culture en tenant compte du changement climatique. Ce bilan, réalisé par un ingénieur de la CA12, permettra de bien identifier les leviers sur lesquels l'exploitant doit se mobiliser, de lui proposer un plan d'action et d'accompagnement personnalisé (qui peut être pluriannuel). L'accompagnement pourra prendre plusieurs formes : des formations en collectif, et/ou un accompagnement technique individuel thématique sur le terrain sous forme de demi-journée, et/ou l'orientation vers des diagnostics ou suivi spécifiques (voir AGRI …..) »Le bilan Cap'Agronomie se réalise en ½ journée de travail sur l'exploitation avec l'agriculteur (+ ½ j au bureau) et se termine par la formalisation d'un plan d'action et d'accompagnement. Cap'Agronomie est la première étape indispensable pour pouvoir

améliorer sur le fond et sur le long-terme les pratiques agronomiques et culturales des exploitations d'élevage. Il repose sur les fondements de l'agroécologie :

- L'optimisation des fonctionnalités du sol (physique, biologique et biochimique)
- La définition ou l'ajustement d'un nouvel équilibre sol/troupeau, en partant des potentialités du sol et non l'inverse.

Le bilan Cap'Agronomie a vocation a être accompagné financièrement en visant un reste à charge nul pour les exploitants des bassin Olip, Briane et Serènes (dans la limite14 accompagnents sur les années 2023-2024).

AGRI-15+, Accompagner les exploitants volontaires sur des conseils agronomiques (sol, fertilisation, phytosanitaires)

Ce qu'il est prévu de réaliser : dans la suite logique du bilan « Cap'Agronomie » (AGRI-15), il s'agit à travers cette action de concrétiser un accompagnement des exploitants agricoles à travers des conseils agronomiques. 3 thématiques sont plus précisément identifiées en fonction des besoins : « Conseil agro ferti », « Conseil agro phytos », « Conseil agro sol/prairies »….
Il est bien précisé que ces conseils ne se substituent aucunement aux accompagnements réglementaires (suivis agro liés à la ZVN sur le bassin de la Briane, conseils stratégiques phytos, …), mais sont bien complémentaires de ces derniers.

Contrairement au bilan Cap'Agronomie, ces conseils sont intégralement pris en charge par les exploitants agricoles.

AGRI-16, Mettre en oeuvre des expérimentations agronomiques

Ce qu'il est prévu de réaliser : mise en œuvre d'expérimentations autour de la valorisation des couverts végétaux, permettant de répondre à la fois aux enjeux transversaux autour de la limitation de l'érosion, de maintien de l'eau dans les sols, d'optimisation de la fertilisation, de résilience au changement climatique, etc

En vue de mener ces expérimentations, 20 j d'ingénierie (sur les années 2023-2024) sont identifiées avec l'APABA (association de promotion de l'agriculture biologique de l'Aveyron). Il est bien précisé que ces expérimentations et leurs résultats seront partagés avec l'ensemble des exploitants intéressés, quel que soit leurs systèmes (bio ou conventionnel).

AGRI-17, Accompagner la labellisation HVE des exploitations agricoles concernées par les dynamiques espace rural

Ce qu'il est prévu de réaliser : partant du postulat que la thématique «eau et milieux aquatiques » est un maillon important de la labellisation HVE (haute valeur environnementale), il est prévu d'accompagner cette démarche de labellisation au niveau des exploitations volontaires localisées sur les dynamiques espace rural (Olip, Briane et Serènes)
Il est bien précisé qu'il n'est pas prévu de cofinancements complémentaires permettant une prise en charge du processus de labellisation (niveau 1 à 3), ce dernier restant à la charge des exploitants. Par contre, le SMBV2A et la CA12 s'engagent au travers de cette action à communiquer sur l'existence du processus de labellisation HVE et ses bénéfices, et également à essayer de créer une synergie avec les PAT (plans alimentaires territoriaux) portés par certains EPCI (Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté notamment). Le cas échéant, les EPCI volontaires pourront éventuellement proposer et prendre en charge un cofinancement du processus de labellisation.

AGRI -20, Optimisation foncière, préservation et gestion des zones humides du bassin des Serènes – APP ZH de l'entente sur l'eau

Ce qui qui a été réalisé : en 2016 et 2017, le bassin des Serènes a fait l'objet d'un inventaire des zones humides. Ainsi, 157 ha de zones humides ont été recensées sur 432 entités géographiques. Il s'agit majoritairement de petites zones humides en configuration de têtes de bassin versant. L'enjeu de préservation des zones humides sur le bassin des Serènes est très

	fort, sachant qu'il est corrélé en parallèle au maintien d'une activité agricole compatible avec cet enjeu de préservation. Or, force est de constater que lors des cessions d'exploitations (en cours et à venir avec le contexte de vieillissement des actifs agricoles), un risque fort de non prise en compte de ces espaces sensibles existe. En effet, l'information est rarement bien relayée entre vendeurs (ou bailleurs), SAFER, notaires, services de l'Etat, collectivités et nouveaux acquéreurs (ou preneurs) quant aux enjeux de préservation de ces milieux. La conséquence est que ces milieux se retrouvent in fine soit à l'abandon, soit détruits en lien avec des aménagements inadaptés (drainages pour mises en cultures en particulier). En prenant en considération la surface moyenne de zone humide par exploitation (0,68 ha), on estime donc que c'est le devenir de plus de 27 ha de milieux humides qui est en jeu lors de ces transferts de propriétés.
	En 2021, le SMBV2A, l'Adasea d'Oc et la SAFER sont lauréats de l'Appel à Projets porté par l'entente sur l'Eau : « Zones humides de tête de bassin versant ». L'objectif de cette action est la construction et l'animation d'un outil de veille foncière autour des zones humides, et l'accompagnement des pratiques agricoles liées. La première phase réalisée en 2021 – 2022 a permis de porter une animation forte et de commencer à construire une stratégie de gestion lors des cessions d'exploitations.
	
	Ce qu'il est prévu de réaliser : Poursuivre cette action conformément à l'appel à projets :
	- Phase 2 : 2022-2023-2024 (30 mois) : Mise en place de la stratégie de gestion, accompagnement technique, communication et suivis.
	  o 2.1 / Mettre concrètement en application la stratégie définie en phase 1 : outil de veille foncière opérationnel, déclinaison des scénarios. Parmi les différents scénarios identifiés, il est précisé que certains d'entre eux viseront : la proposition de travaux d'optimisation de la gestion des zones humides (travaux sur la végétation, suppression de drains, aménagement de points d'abreuvement, mise en défens, plan de gestion, etc…) en lien avec le PPG (MAPPG-6), la proposition éventuelle de redécoupages fonciers en vue d'isoler des zones humides pour les proposer dans le cadre d'acquisitions ou d'échanges amiables auprès de propriétaires et/ou gestionnaires (extensifs) intéressés, l'acquisition foncière d'une ou plusieurs zones humides directement par les collectivités même si ce scénario arrivera en dernier recours lorsque les autres scénarii visant la gestion privée (avec garanties d'une bonne gestion durable) auront été épurés.
	  o 2.2 / Communiquer sur le dispositif avec mise en avant des bénéfices du partenariat (prise en compte des zones humides, rappel des fonctionnalités de ces milieux, prise en compte du changement climatique, etc...)
	  o 2.3 / Réaliser un suivi/évaluation du dispositif sur la base d'indicateurs restant à définir

Localisation	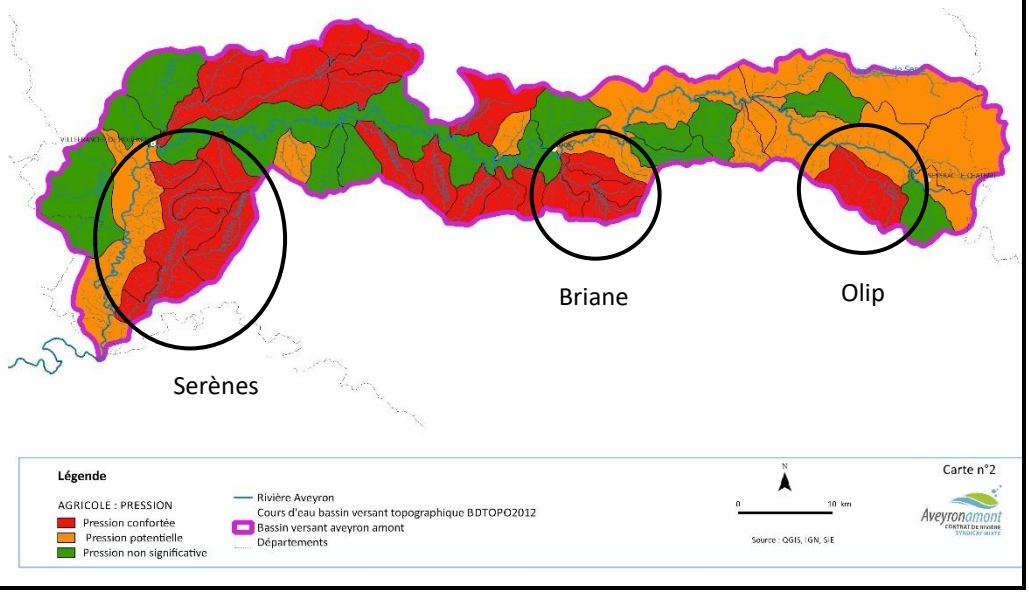

Masse d'eau	FRFR366L'Olip FRFR369La Briane FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR377 La Serène de Sanvensa FRFRR377-1 Le Ruisseau de Marmont FRFRR377-2 La Petite Serène FRFRR377-4 Le Ruisseau de Cassurex

Estimation des coûts et financements (2023-2024)

An-née	**Action**	**Maitrise d'ouvrage**	**Coût estimatif (TTC)**	**Plan de financement prévisionnel**									
				Agence de l'Eau		SMBV2A		APABA		CA		ADASEA ou SAFER	
					50% à 80%		50% (agri-15) 25% (agri-16)		25%		25%		100%
2023	AGRI-15	SMBV2A (CA)	3850 €		1925 €		1925 €						
	AGRI-15+	CA											
	AGRI-16	SMBV2A (APPABA)	4000 €		2000 €		1000 €		1000 €				
	AGRI-17	SMBV2A	Animation (3j)	x	Voir fiche ANIM	x							
	AGRI-20	SMBV2A (ADASEA SAFER)	13 365 €	x	10 692 €	x	1008 €					x	1 665 €
2024	AGRI-15	SMBV2A (CA)	3850 €		1925 €		1925 €						
	AGRI-15+	CA											
	AGRI-16	SMBV2A (APPABA)	4000 €		2000 €		1000 €		1000 €				
	AGRI-17	SMBV2A	Animation (3j)	x	Voir fiche ANIM	x							
	AGRI-20	SMBV2A (ADASEA SAFER))	18 465 €	x	14 772 €	x	2 208 €					x	1 485 €
TOTAL			47 530 €		33 314 €		9066 €		2000 €				3150 €

Commentaires	Pour mémoire : - Sur les actions AGRI-15 et AGRI-16, c'est le SMBV2A qui est maître d'ouvrage alors que la CA12 (pour AGRI-15) et l'APABA (pour AGRI-16) sont partenaires dans le cadre d'une convention de partenariat public/public - les actions AGRI-15+ et AGRI-17 ne sont pas chiffrées, s'agissant d'actions non-accompagnées financièrement (restant à la charge des exploitants agricoles) *AGRI-15 : 7 bilans Cap'Agro prévus en 2023 x 550 €/bilan = 3850 € et 7 bilans Cap'Agro prévus en 2024 x 550 €/bilan = 3850 €

	*AGRI-16 : 10 jours technicien ou ingénieur agro APABA en 2023 x 400 €/j = 4000 € ; 10 jours technicien ou ingénieur agro APABA en 2024 x 400 €/j = 4000 € * AGRI-20 : les montants financiers correspondent aux montants inscrits dans le dossier de candidature à l'Appel à Projets porté par l'entente sur l'Eau : « Zones humides de tête de bassin versant » proratisés pour les années 2023 et 2024 : - L'animation du dispositif au titre des années 2023 et 2024 pour l'ADASEA (7200 +900€ de suivi naturaliste) et la SAFER (7650€) - Les travaux au titre des années 2023 et 2024 sont inscrits dans l'action MAPPG-6 - L'acquisition foncière (si besoin) pour un montant prévisionnel de 16 740 €. Le dossier sera directement porté par la collectivité concernée - Veille foncière et appui au découpage foncier correspondant à l'acquisition et utilisation (à minima pendant 3 ans) par le SMBV2A de l'outil VIGIFONCIER (10080 € en 2023 et 2024) et les frais de redécoupage du foncier de zones humides (6000 € en 2024)
Indicateur de suivi	Nombre de Cap'Agronomie, nombre de parcelles d'expérimentation, nombre d'exploitations engagées dans un plan de formation, nombre et surface de zones humides préservées lors de transfert de fonciers
Partenaires	CA, APABA, SMBV2A, SAFER, ADASEA, AEAG…

CONTINUITE MODIFIE	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques	B1 - 2
	Enjeu : 2 - Maintenir le bon état	
	Opération : Assurer une gestion optimisée et équiper les seuils vis-à-vis des milieux aquatiques	
	Orientation(s) SDAGE : D23	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA03	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : coordination SMBV2A Travaux : propriétaires Communication Sensibilisation : SMBV2A, ARAM Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	PPG HVA actions B7 et B9 ; PPG MVA actions 18, 19, 20
Contexte	La continuité écologique sur la rivière Aveyron est altérée par 140 obstacles à l'écoulement connus (seuils, barrages, digues) (ROE, 2019) dont 27 sur des tronçons classés en liste 2 et à régulariser. À ce jour les ouvrages à vocation hydroélectrique concernent 20 % des ouvrages du bassin dont 87 % sur l'Aveyron (SIE, 2013 et DDT Aveyron, 2011). La valeur productible moyenne annuelle est de 623 464 GigaWatt/h. Contrairement à ses vallées voisines (Viaur, Lot/Truyère), la vallée de l'Aveyron ne dispose pas de grands barrages hydro-électriques. Les seuils peuvent engendrer des impacts négatifs ou positifs sur le milieu. Les impacts positifs sont l'alimentation en eau des nappes, une certaine stabilité du profil, le maintien de certaines zones humides. Mais, ils peuvent créer une aggravation des étiages en aval, une augmentation des inondations en amont, une baisse de l'oxygène dissous d'où une eutrophisation favorisée, une impossibilité de franchissement des poissons, un colmatage des frayères….. Par ailleurs ces installations ont un impact particulièrement significatif sur les cours d'eau identifiés, dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron, comme « références » pour le bassin versant Aveyron amont. Il s'agit de résurgences karstiques qui apportent une eau fraiche de qualité et en quantité. Ces cours d'eau, Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron, jouent à la fois le rôle de nurserie et de « poumon » pour le bassin versant. Ces installations peuvent également avoir un impact lorsque les retenues sont vidées au démarrage de l'exploitation, puis ensuite remplies. On parle de phénomènes d'éclusées qui se traduisent par une variation soudaine et artificielle du débit. Ces phénomènes impactent les milieux aquatiques (augmentation des vitesses à l'aval, dénoiement des frayères à l'amont...). Ce phénomène est observé fréquemment sur l'Aveyron dans sa traversée de l'agglomération ruthénoise (diagnostic PPG Médian).L'étude SUIV-3, réalisée courant 2021 sur le bassin des Serènes, a notamment mise en exergue des perturbations du régime hydrologique de la Serène et de ses affluents (Marmont notamment) en lien avec de potentielles éclusées de Moulin. Ce qui a déjà été réalisé : le SMBV2A a animé une action coordonnée de restauration de la continuité écologique pour les ouvrages classés en liste 2 (24 ouvrages = 27 – 3 quasi aux normes). Il a ainsi porté une étude préalable concernant 8 ouvrages. Parmi ces 8 ouvrages, 4 devraient faire l'objet de travaux de régularisation d'ici 2 ans. Les 4 autres n'ont pas encore été traités. 16 ouvrages n'ont pas bénéficié de l'étude portée par le syndicat. Parmi ces 16, 9 ont bénéficié d'études individuelles qui aboutiront à des travaux à partir de 2020.

	Il reste donc encore **7 ouvrages** dont les propriétaires n'ont pas encore engagé d'étude et de travaux.
Description technique	**Les secteurs d'actions prioritaires sont :** - les cours d'eau identifiés dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron comme « références » pour le bassin versant Aveyron amont : Brèves, Cuge, Verlenque, Tantayroux, et source de l'Aveyron), avec environ 40 ouvrages - les tronçons de cours d'eau qui, en l'absence de gestion concertée, sont fortement impactés par des fluctuations de débits (diagnostic PPG Médian) : la rivière Aveyron dans la traversée de Rodez Agglomération, avec environ 15 ouvrages - 2 cours d'eau du bassin des Serènes (Marmont et Serène de Sanvensa), déjà très sensibles en période d'étiage (faibles débits avec usage d'irrigation marqué), et sur lesquels des fluctuations de débits fragilisent encore plus les équilibres. **<u>CONTINUITE-1 : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques et de l'hydrologie</u>** <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : sensibiliser les propriétaires de seuils et moulins à une bonne gestion de leurs ouvrages grâce à un guide illustré à partir d'exemples locaux. Il s'agira d'élaborer en concertation avec les services de l'état (DDT et Agence de la Biodiversité) et l'ARAM (Association Rouergate des Amis des Moulins) un guide des droits et devoirs des propriétaires des moulins. Ce guide sera construit comme un recueil d'informations et de conseils, illustré par des exemples locaux, et adapté au contexte du bassin versant Aveyron amont. Ce guide reprendra notamment : - Les droits des propriétaires des moulins : les droits d'eau qu'il soit fondé en titre ou réglementé, et les documents à rattacher aux actes de propriété, - Les devoirs des propriétaires de moulins : d'entretien des seuils, des déversoirs, des vannages, du débit réservé, d'entretien de la passe à poisson (en cas d'existence), - Un rappel sur le fonctionnement des cours d'eau pour, au-delà des aspects réglementaires, sensibiliser aux enjeux du transit sédimentaire, aux évolutions de la qualité de l'eau au droit des retenues, aux échanges thermiques, aux habitats de la rivière, à la circulation des différents organismes aquatiques… Ce guide a vocation a être diffusé auprès des propriétaires et gestionnaires de moulins et seuils des secteurs identifiés prioritaires (voir ci-dessus). **<u>CONTINUITE-2 : Appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques et de l'hydrologie</u>** <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> Cette action consiste, sur les sites identifiés prioritaires et pour les propriétaires volontaires, à réaliser un diagnostic approfondi de leurs ouvrages. Cette action concernera les cours d'eau « références » (Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron) ,l'Aveyron dans sa traversée de l'agglomération ruthénoise, la Serène de Sanvensa et le ruisseau de Marmont Ces diagnostics visent à mieux connaître les caractéristiques des ouvrages, leurs usages et à retranscrire les contraintes de gestion évoquées par les propriétaires. L'objectif est de proposer in fine des solutions techniques et financières permettant de mieux concilier usage du moulin (récréatif, production d'hydroélectricité, , etc...) et préservation des milieux aquatiques (transmission du débit réservé, impact thermique, transit sédimentaire, prise d'eau, franchissabilité de l'ouvrage, etc....). Les solutions techniques pourront être des plus simples (ex : consignes d'entretien et de gestion) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Pour les ouvrages où des travaux lourds seront proposés, le diagnostic fera en sorte d'orienter les propriétaires vers l'engagement de l'action CONTINUITE-3 visant à réaliser des travaux d'optimisation environnementale des moulins. L'action se déroulera en plusieurs phases successives : élaboration de la grille de diagnostic, réalisation des diagnostics, synthèse des diagnostics et restitution, réalisation d'un bilan post-diagnostic initial afin d'évaluer si les changements proposés ont pu être pris en compte. **<u>CONTINUITE-3 : Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau</u>**

	Ce qu'il est prévu de réaliser : Il est prévu de proposer ces travaux aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic préalable, faisant ressortir la possibilité d'effacement de l'ouvrage ou un besoin d'équipement pour une mise à niveau environnementale. Sur les cours d'eau de références, et lorsque les seuils sont sans usage les travaux d'effacement seront encouragés. Les travaux seront directement entrepris par les propriétaires volontaires et en priorité sur les masses d'eau ciblées par cette fiche.
Localisation	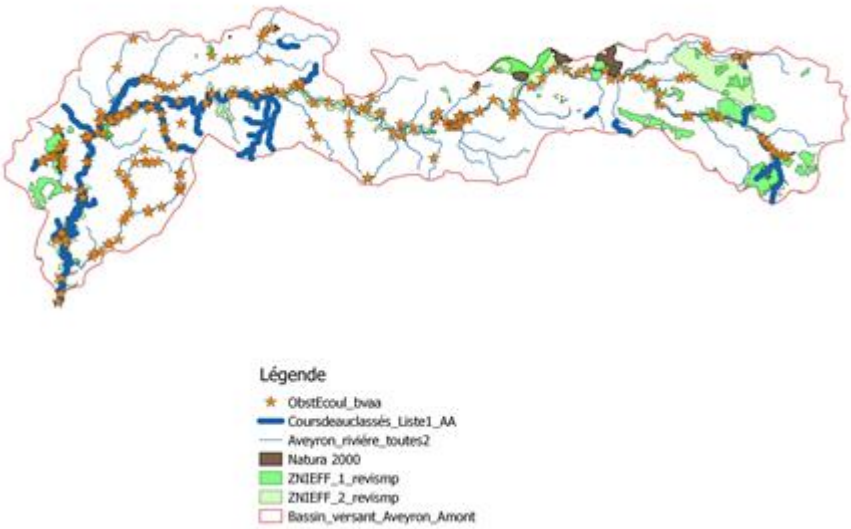
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR199_1 Le Verlenque FRFRR199_3 Ruisseau de Cuge FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		Propriétaires (TTC)		FEDER – Région (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					30 à 50 %		… %		38 %		20 %
2020											
2021											
2022	CONTINUITE-2	SMBV2A	50 000 €	x	20 833 €			x	19 167 €	x	10 000 €
	CONTINUITE-1	SMBV2A	5 000 €	x	2 084€	x		x	1 917 €	x	1 000 €
	CONTINUITE-1	SMBV2A	Animation 20j	x	Voir fiche action ANIM					x	
	CONTINUITE-1	ARAM	Animation 20j	x		x					
2023	CONTINUITE-3	Propriétaires	200 000 €	x	50 000 €	x	100 000 €	x	50 000 €		
	CONTINUITE-2	SMBV2A	50 000 €	x	20 833 €			x	19 167 €	x	10 000 €

2024	CONTINUITE-3	Propriétaires	400 000 €	x	100 000 €	x	200 000 €	x	100 000 €		
TOTAL			705 000 €	x	193 750 €	x	300 000 €	x	190 250 €	x	21 000 €

Commentaires	Continuité 1 : Prévoir 500 exemplaires dont 200 pour les propriétaires d'ouvrages, 150 pour élus et partenaires SMBV2A, 150 pour le stock. On estime le coût d'un guide 20 pages à 5000 € TTC (ingénierie, graphisme et impression), sa diffusion sera réalisée par l'ARAM. Continuité 2 : une estimation sommaire des diagnostics est évaluée à 5 000€ par ouvrage soit 100 000 € pour 20 ouvrages. La réalisation de cette action dépend des financements mobilisables et de la part d'autofinancement restant à charge du propriétaire. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires **cette action ne pourra être réalisée que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé.** Continuité 3 : À ce stade il est difficile d'allouer une enveloppe financière à cette action. Il est proposé une somme de 600 000 € pouvant correspondre à des aménagements et/ou des effacements sur les ouvrages les plus impactants. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires **cette action ne pourra être menée que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé.**
Indicateur de suivi	Nombre de guides diffusés, nombre d'accompagnements technico financiers réalisés, sur les secteurs prioritaires % d'ouvrages qui ne posent plus de problèmes sur les milieux
Partenaires	ARAM, SMBV2A, DDT, AFB, FEDER (PETR, PNRGC, Région), AEAG, FDAAPPMA

MODIFIE		
FORET	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques	B1 - 2
	Enjeu : 2 - Maintenir le bon état	
	Opération : Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole	
	Orientation(s) SDAGE : GOU01, GOU03	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA10	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : partenariat CRPF SMBV2A Communication / Sensibilisation : CRPF, ONF, MSA, SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	
Actions liées	
Contexte	La forêt, qui occupe 22% de la surface du bassin versant, se situe sur les contreforts du Lévézou, sur les Causses et sur les pentes encaissées des vallées. La surface boisée du département de l'Aveyron permet une production annuelle brute de 1 million de m^3 dont 70 % de feuillus et 30 % de conifères. La forêt, essentiellement privée, est morcelée : elle appartient à plus de 63 000 propriétaires. La ressource locale en bois est donc importante mais peu valorisée car sous exploitée. L'activité sylvicole est mal connue sur le bassin versant. Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou de captages d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes. La pression de l'activité sylvicole se mesure sur le territoire des Palanges par la dégradation ponctuelle du cours d'eau lors de passage, non aménagées, dans le lite de la rivière. Par ailleurs, les coupes forestières, selon leur type et la topographie des parcelles peuvent entrainer une augmentation du ruissellement mobilisant les rémanents jusqu'au cours d'eau, entrainant la formation d'embâcles, augmentant l'érosion des sols et de fait un ensablement des cours d'eau.
Description technique	**FORET-1 : Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant** Ce qu'il est prévu de réaliser : En lien avec le CRPF, il est prévu de caractériser l'activité sylvicole sur les 3 principaux types de gisement forestier : les contreforts du Lévézou, les zones de Causses et les vallées encaissées du Ségala : pratiques à risques, nombre de propriétaires, d'exploitants, de scieries, de coopératives … **FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers , pré-identifiés par le CRPF, sur le massif du Lévézou** Ce qu'il est prévu de réaliser : il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des pratiques de gestion forestière pour quelques exploitations des différents massifs identifiés prioritaires suite au diagnostic global FORET-1. Ces massifs concernent le bassin versant de l'Olip, du Lugagnac et de la Maresque de Montpourquié. La pression de l'activité sylvicole peut se traduire par la dégradation ponctuelle du cours d'eau lors de passages, non aménagés, dans le lit de la rivière. Par ailleurs, les coupes forestières, selon leur type et la topographie des parcelles peuvent entrainer une augmentation du ruissellement mobilisant les rémanents jusqu'au cours d'eau, entrainant la formation d'embâcles, augmentant l'érosion des sols et de fait un ensablement des cours d'eau. Seront notamment analysés : les itinéraires sylvicoles, les pratiques d'exploitation et de débardage, la création de dessertes, la sensibilité des sols à l'érosion pour conseiller les propriétaires sur les modalités de gestion les plus adaptées. Une attention particulière sera portée sur les pollutions accidentelles, les risques d'érosion des sols, le colmatage des ruisseaux, … - D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CRPF, CMA, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic adaptée au contexte du bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 18 diagnostics, avec la priorisation suivante :

	○ P1 : bassin de l'Olip amont dans le secteur de Lavernhe (en lien avec la dynamique espace rural actuellement en cours de déclinaison jusqu'en 2024) -10 diagnostics ○ P2 : bassin du Lugagnac (en lien avec les enjeux risque inondation et le démarrage du PEP PAPI prévu en 2023) – 5 diagnostics ; ○ P3 : bassin Maresque-Zahaux (en lien avec les enjeux biodiversité) – 3 diagnostics **FORET-3 : Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques** Ce qu'il est prévu de réaliser : des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées auprès des propriétaires forestiers des 3 massifs identifiés prioritaires dans l'action FORET-1, des gestionnaires, des exploitants et des entrepreneurs de travaux forestiers. Cette action prévoit également l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour limiter les impacts sur la qualité physico-chimique et chimique de l'eau.
Localisation	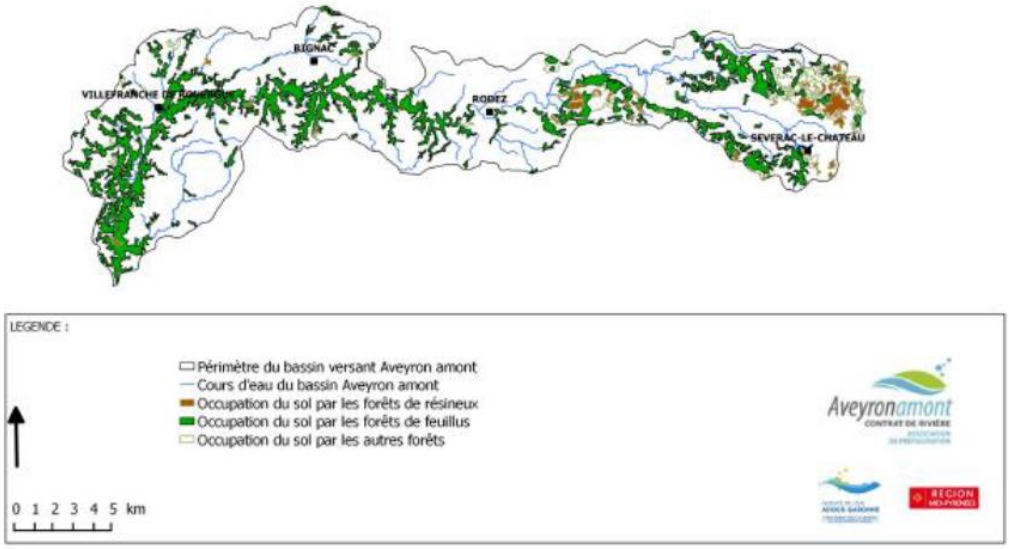
Masse d'eau	FRFRR200_2 Ruisseau de Lugagnac FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR199_1 Le Verlenque FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR199_3 Ruisseau de Cuge FRFRR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFRR200_4 Ruisseau de Laval FRFRR200_5 Ruisseau Rieutord des Plallanges

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'Ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		CRPF et/ou DRAAF (TTC)		Département (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 %		25 %		… %		25 %
2020											
2021	FORET-1	CRPF	3 406 €	x	1 703 €	x	851.5 €			x	851.5 €
2022											
	FORET-2	CRPF	14000 €	x	7000€	x	3500 €			x	3500 €

2023	FORET-3	CRPF	4375 €	x	2187.5 €	x	1093.75 €			x	1093.75 €
	FORET-3	SMBV2A	4 500 €		2250 €						2250 €
	FORET-3	SMBV2A	Animation(10j)	x	Voir fiche action ANIM					x	
2024											
TOTAL			26281 €	x	13140.5 €	x	5 445.25 €			x	7695.25 €

Commentaires	Pour le diagnostic global des activités sylvicoles présentes au niveau des trois principales entités paysagères, ceci correspond à 6 journées de compilation de données pour le CRPF et 1,5 jour de restitution des résultats, soit 7.5 jours de travail d'ingénieur / technicien. Pour les 18 diagnostics environnementaux des pratiques de gestion forestière et d'exploitation à l'échelle de propriétés, ceci correspond à 7.5 journées de calage méthodologique et de sélection des propriétés, 27 jours de visites terrain, 2 jours de compte-rendu individuel et 3.5 jours de restitution des résultats, soit 40 jours de travail d'ingénieur / technicien à 350€. Pour l'action FORET-3, le budget d'ingénierie correspond à 12.5 jours à 350€, répartis comme suit : 9 jours de préparation et tenue des réunions locales (3 réunions avec matinée en salle et après-midi sur le terrain à 2 agents, 1.5 jour de préparation, 1.5 jours de secrétariat pour envoi des invitations), 0.5 jours à 3 agents pour la réunion auprès des professionnels, 1 jour de réparation, et 1 jour de relecture du guide. Pour l'édition du guide technique, l'estimation financière correspond au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 € (graphisme, impression, diffusion). Le coût lié à la rédaction est porté directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec le CRPF (1 jour de relecture).
Indicateur de suivi	Résultat de l'étude typologique, Nombre de diagnostics effectués, Nombre de guides diffusés
Partenaires	AEAG, SMBV2A, CRPF, ONF, Gestionnaires, ETF, Exploitants, MSA, DDT, DREAL, ……

PECHE	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages **Opération : Aménager des sites d'halieutisme** Orientation(s) SDAGE : D23 Mesure(s) PDM UHR : MIA07	B1 -3

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Maitre d'ouvrage : Collectivités Animation : FDAAPPMA
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	Action D3 du contrat territorial, PPG
Contexte	La pêche bénéfice d'une image positive dans les loisirs de pleine nature. Elle peut être pratiquée seul ou en groupe, à tout âge et est facilement accessible pour des touristes en quête d'activités familiales. Elle peut aussi être un support de lien social dans certains cas pour des personnes ancrées dans le milieu rural. La FDAAPPPMA 12 a réalisé en 2014 une étude départementale afin de mieux connaître les potentialités de développement du loisir pêche, en préalable à la mise en œuvre d'aménagements adaptés. L'enjeu du schéma de développement du loisir pêche du département est de concilier la préservation des milieux aquatiques, tout en développant l'activité pêche. Ceci ne peut se faire que par un accompagnement des pêcheurs, vers des nouvelles pratiques notamment dans les plans d'eau existants, sans négliger pour autant la pêche traditionnelle de la truite sauvage.
Description technique	**PECHE-1, réalisation d'aménagements environnementaux et halieutiques** ○ PECHE-1.1, Amélioration des conditions de pêche en rivière et ruisseau de 1° catégorie Les conditions de pêche sur la rivière Aveyron pourraient être améliorées par l'installation de passages pour les pêcheurs permettant de rendre la rivière accessible à un plus grand nombre. Cela éviterait également la dégradation de clôtures. Un programme pluriannuel pourrait être mis en œuvre en fonction des autres travaux en privilégiant les accès à partir des ponts existants. ○ PECHE-1.2, Amélioration des conditions de pêche 2° catégorie. Sur le même principe que le 1.1, l'accessibilité à la rivière doit être facilitée notamment à la périphérie des villes et villages en améliorant la circulation le long des berges. Il existe des sites prioritaires, à proximité des centres urbains ou des villages et sur les parcours de pêche existants : No kill de Laissac, parcours 3500 truites à Laissac, Gages, Agen, toute la traversée de Rodez, Ayssens au pont Comenceau, Belcastel, Prévinquières, autour de Villefranche-de- Rouergue et Najac. ○ PECHE-1.3, Création de parcours de pêche en rivière. ***Voir le détail des parcours en 2-1.*** On privilégiera la création de parcours de pêche sur des sites de 2° catégorie pouvant accepter une pression de pêche importante, soit sur des poissons blancs soit sur des carnassiers bien implantés ou sur des poissons de déversement. La proximité des villes ou l'accessibilité des sites jouent un rôle prépondérant dans le choix des sites retenus. La règlementation pourra être adaptée sous réserve de détenir les droits de pêche sur les deux berges. Un site est en cours d'aménagement, l'Aveyron à Prévinquières. Tous les sites potentiels retenus sont sur la rivière Aveyron. Ils sont situés : • Chaussée de Gages. • Layoule à Rodez • Du moulin de la Gascarie au moulin de Bourran à Rodez • Ayssens au pont de Comencau • en amont de Villefranche de Rouergue • dans la traversée de Villefranche de Rouergue

- entre Villefranche de Rouergue et Najac
- Najac

A l'approche des villes, ce sont des parcours famille qui seront préférés, tandis que des parcours passion seront choisis sur des sites plus naturels.

○ PECHE-1.4, Aménagements de plans d'eau existants et création de parcours de pêche.

Voir le détail des parcours en 2-1.

Les plans d'eau existants dégradent les masses d'eau de 1° catégorie piscicole, mais compte-tenu des usages existants sur certains, il a été décidé de les mettre à profit pour développer le loisir pêche. Leur aménagement et la règlementation sont très importants pour leur mise en valeur. Ils peuvent également constituer des sites de déversements de truites en substitution à la rivière en particulier sur le haut Aveyron. Plusieurs sites ont déjà été aménagés ou sont en cours d'aménagement avec des labellisations pêche de niveau national :

- Parcours famille réalisé sur le Plan d'eau du Roudillou.(Roussenac)
- Parcours Passion réalisé sur le plan d'eau de Lagarrigue.(Roussenac)
- Parcours Passion en cours de réalisation sur l'eau close de la Cisba (Séverac d'Aveyron)

Plusieurs plans d'eau peuvent encore être valorisés et contribuer au développement de l'activité pêche et d'activités annexes, restauration, hébergements (il existe un label hébergement pêche)

- Lac de Lenne à Baraqueville.
- Plan d'eau de la Peyrade à Rignac.
- Plan d'eau d'Istournet à Sainte Radegonde.
- Lac de la Brienne à Luc La-Primaube (Planèze).
- Lac de Rieupeyroux.
- Lac de Morlhon -le -Haut.
- Lac de Saubayre à La Fouillade.

PECHE-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public

○ PECHE-2-1, l'identification des parcours : une vitrine pour les pêcheurs.

L'identification des parcours est relativement récente dans l'offre de pêche en dehors des aspects de règlementation. Il existe 3 labels nationaux avec des spécificités :

- Les parcours « Découverte » permettent aux débutants de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises. Outil indispensable pour le réseau d'animation, ils doivent répondre aux exigences d'accueil d'un groupe (abri, sanitaires, sécurité…) et font l'objet d'une réglementation particulière (pêche à une canne, respect et remise à l'eau des prises).
- Les parcours « Famille » sont accessibles aux familles ou groupes désirant pratiquer une pêche détente « récréative » et de qualité.
- Les parcours « Passion » intéressent les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : salmonidés, carpe, parcours de nuit par exemple…

La règlementation en vigueur peut aussi être une source de valorisation des parcours. L'exemple le plus connu est le no kill par espèce. Il en existe 5 sur le bassin de l'Aveyron. Il serait intéressant de créer 2 autres no kill sur la rivière Aveyron, un autour de Gaillac sur du poisson sauvage et un dans les gorges de l'Aveyron sur du poisson de déversement. Une extension du no kill de la Gascarie serait également bénéfique.

Les déversements de truites peuvent également être identifiés comme des parcours de valorisation. Il en existe 19 sur le bassin versant dont 12 sur la rivière Aveyron, 1 sur la Serre et 6 sur des plans d'eau (Cisba, Istournet, Brienne, Peyrade, Rieupeyroux et Morlhon).

○ PECHE-2-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public

La fédération de l'Aveyron édite une brochure chaque année qui concerne à la fois la règlementation en vigueur et les parcours de pêche. La Fédération de l'Aveyron transmettra annuellement au SMBV2A une mise à jour de la carte interactive du site internet aveyronamont.fr, via la gestion d'une base de données "Parcours pêche" (localisation des sites de pêche, équipements disponibles, peuplements piscicoles présents...)

Localisation	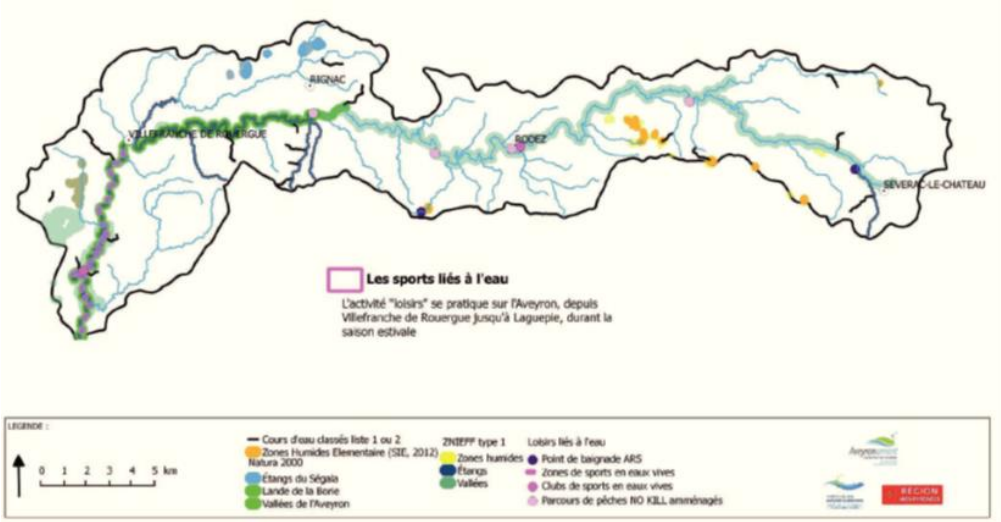
Masse d'eau	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Localisation	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Union Européenne (TTC)		Région Occitanie (TTC)		Conseil Départemental Aveyron (TTC)		FDAAPPMA ou HAV ou AAPPMA (TTC)		Collectivité (TTC)	
					40 %		15 %		15 %		10 %		20 %
2020	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-3	Prévinquières	59 125 €	x	35 474 €	x	5 913 €	x	4 612 €	x	1 301 €	x	2 556 €
	PECHE1-4	Lac de la Cisba	57 645 €	x	17 293 €	x	11 529 €	x	11 529 €			x	17 294 €
	PECHE1-4	La Peyrade	5 000 €									x	5 000 €
2021	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-4	Lac de Lenne	40 000 €	x	16 000 €	x	6 000 €	x	6 000 €	x		x	12 000 €
	PECHE1-4	Lac de la Brienne	10 000 €	x	4 000 €	x	1 500 €	x	1 500 €	x		x	3 000 €
	PECHE1-4	Istournet	15 000 €	x	6 000 €	x	2 250 €	x	2 250 €	x		x	4 500 €
2022	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-3	L'Aveyron entre Villefranche et Najac	5 000 €	x	2 000 €	x	750 €	x	750 €			x	1 500 €

	PECHE1-3	L'Aveyron à Villefranche-de-Rouergue	14 343 €	x	5 737 €	x	2 152 €	x	2 152 €			x	4 302 €
	PECHE1-4	Morlhon	70 000 €	x	28 000 €	x	10 500 €	x	10 500 €			x	21 000 €
	PECHE1-4	Saubayre	39 110 €	x	15 644 €	x	5 867 €	x	5 867 €			x	11 732 €
2023	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-3	L'Aveyron à la Gascarie	20 000 €	x	8 000 €	x	3 000 €	x	3 000 €			x	6 000 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Layoule	25 000 €	x	10 000 €	x	3 750 €	x	3 750 €			x	7 500 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Ayssens	5 000 €	x	2 000 €	x	750 €	x	750 €			x	1 500 €
2024	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-3	L'Aveyron à Gages	8 000 €	x	3 200 €	x	1 200 €	x	1 200 €			x	2 400 €
TOTAL			373 223 €	x	136 055€	x	55 161€	x	53 860€	x	1301€	x	126 846€

Commentaires	Ces actions identifiées dans le cadre schéma de développement du loisir pêche doivent faire l'objet d'une pré-validation avant réalisation par la collectivité maitre d'ouvrage (commune ou EPCI-FP).
Indicateur de suivi	Réalisation des aménagements, Carte interactive des parcours du bassin versant
Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, SMBV2A, ...

LOISIRS	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages Opération : Sensibiliser les structures sports d'eaux vives aux enjeux locaux Orientation(s) SDAGE : B32 Mesure(s) PDM UHR : GOUV01	B1 -3

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : LPO (animateur Natura 2000), SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	Natura 2000 vallée de l'Aveyron (la partie aval du territoire)
Contexte	L'activité canoë « loisirs » se pratique sur l'Aveyron depuis Villefranche de Rouergue jusqu'à Laguépie, durant la saison estivale. La pratique «club», qui accueille des sportifs avertis, se déroule en condition de moyennes à hautes eaux sur l'ensemble du bassin versant (l'Aveyron à Rodez, l'Alzou en crue …). Des investissements importants ont été réalisés ces dernières années en termes de sécurisation et d'équipement de parcours de navigation : aménagement de passes à canoës sur les seuils, réalisation de bassins de slalom, mise en œuvre d'une signalétique, et édition de topoguides. La pratique du canoë est souvent arrêtée en période d'étiage. Sur la basse vallée de l'Aveyron, des aménagements de diversification des écoulements ont été réalisés en 2017 en vue de recentrer la lame d'eau sur certains secteurs et faciliter la pratique en condition d'étiage. Il serait intéressant de conforter ces installations et de réfléchir à des équipements, sur certains seuils, conciliant pratique du canoé et débit d'étiage. Pour les autres loisirs aquatiques la pression liée n'est qu'approximativement mesurable actuellement. La sur-fréquentation peut perturber les espèces faunistiques liées aux milieux aquatiques et dégrader les milieux naturels par la concentration de sources de nuisances (sonores, piétinements, déchets, etc.).
Description technique	**LOISIRS-1, associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité** Ce qu'il est prévu de réaliser : le canoë kayak est une activité économique majeure de la basse vallée Aveyron amont. L'enjeu est d'associer leurs représentants en amont des opérations d'envergure de restauration des milieux aquatiques, afin d'intégrer, dans le respect du cadre réglementaire, leurs contraintes de gestion et de favoriser, si possible, les aménagements permettant de préserver la pratique du canoë kayak (diversification des écoulements, création de cheminements sécurisés, adaptation de la signalétique, aires d'embarquement, …). La question de la mise en place d'activités de substitutions en cas de débits d'étiage pourra aussi être étudiée. **LOISIRS-2, sensibiliser les professionnels et usagers du tourisme aux bonnes pratiques** Ce qu'il est prévu de réaliser : l'activité des professionnels, axée sur des pratiques ludiques liées à l'eau dépend fortement de la qualité et de la richesse des milieux aquatiques. Divers outils pourront être développés afin de sensibiliser tant les professionnels que la population touristique à la préservation des milieux aquatiques : formation à destination des professionnels, charte de bonnes pratiques, journée de nettoyage des berges, posters et dépliants en libre-service dans les offices de tourisme, …Des outils sont en cours d'édition dans le cadre de « NATURA 200 vallée de l'Aveyron ».

Localisation	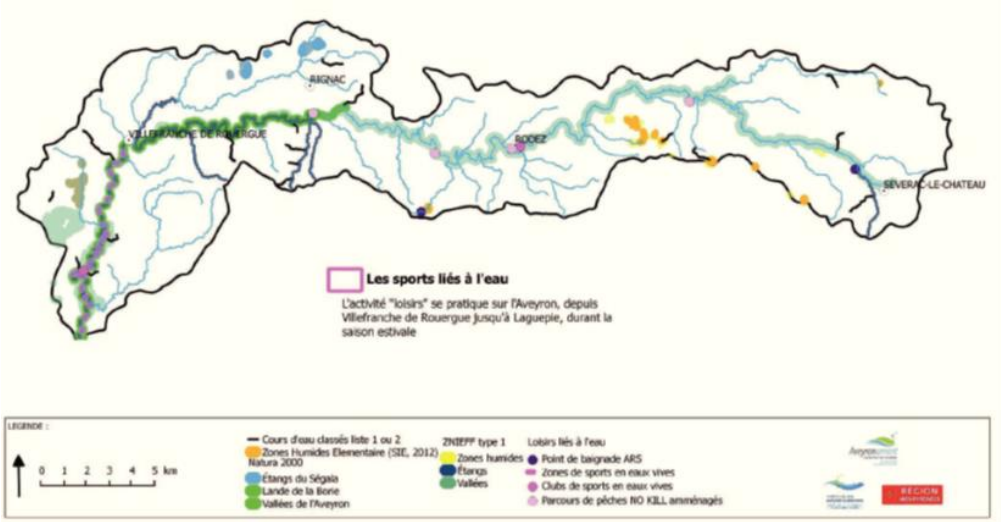
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Union Européenne		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		SMBV2A	
					… %		… %		… %		… %		…
2020	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (10j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	2 000 €	x	2 000 €								
2021	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
2022	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	

2023	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
2024	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
TOTAL			2 000 €	x	2 000€								

Commentaires	LOISIRS-1 : Associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité : ceci fait partie des missions du SMBV2A (ANIM-1 et ANIM-3) LOISIRS-2 : Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques. Dans le cadre de sa mission d'animateur NATURA 2000 la LPO édite divers outils de sensibilisation communication.
Indicateur de suivi	Nombre de journées de nettoyage, nombre de lettres d'information, nombre d'équipements installés améliorant le débit d'étiage…
Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Association de sports d'eaux vives, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A, ...

B2 –

Prévention des inondations

MODIFIE		
PAPIi	Volet : B2 – Prévention des inondations Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant **Opération : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation** Orientation(s) SDAGE : D49, D51, D52 Mesure(s) PDM UHR : GOUV02	B2 - 4

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : SMBV2A, DDT Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	
Actions liées	
Contexte	À sa source, l'Aveyron s'écoule dans une large vallée entre le causse de Séverac et les contreforts du Lévézou. À l'aval de Rodez l'Aveyron est encaissé dans une profonde vallée. Des zones élargies où les terrasses alluviales sont utilisées en prairie alternent avec des zones où les versants sont abrupts et boisés. Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés… Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013. Trois PPRI, plan de prévention des risques d'inondations, se succèdent sur l'axe Aveyron depuis la confluence entre l'Aveyron et la Serre (commune de Laissac) jusqu'à la confluence avec le Viaur (commune de Laguépie). Ils concernent aussi certains affluents très réactifs, présentant un enjeu inondation : le Lugagnac pour la ville de Bertholéne, Le Notre Dame et l'Algouse pour la ville de Villefranche de Rouergue, l'Auterne pour les villes de Rodez et Onet-le-Château. À titre indicatif les 3 communes les plus exposées au risque d'inondation ont une population totale de 26 000 habitants.
Description technique	**PAPI-1, Réaliser un premier état des lieux afin d'étudier l'opportunité de lancer un PAPI d'intention.** Ce qui a été réalisé : au cours de l'année 2022, le syndicat a réalisé une première synthèse des données existantes sur l'aléa inondation, sur les enjeux à protéger, sur les tendances climatiques ainsi que sur les tenants et les aboutissants de la procédure PAPI d'intention. Ce premier état des lieux succinct basé sur des données existantes a mis en évidence les données manquantes pour bien appréhender la gestion des inondations sur le bassin de l'Aveyron amont, et. Même si le bassin versant Aveyron Amont n'a pas connu d'inondations majeures durant ces trois dernières années (2020 à 2022), beaucoup d'acteurs locaux ont en mémoire les dégâts survenus ces 30 dernières années : Inondations de 1981 et 2003 sur la rivière Aveyron, Crue rapide de 1999 sur le Lugagnac, Inondations de 2007 et 2018 sur le bassin de l'Algouse et du Notre-Dame, Crues de l'Auterne de 2003 et 2019, Etc… D'autre part les nombreux repères de crues posés sur le bassin versant (action INON-3) et les démarches d'élaboration ou de révision en cours de plusieurs PPRI (INON-1) n'ont fait que rappeler l'existence du risque qui est bien réel, notamment au droit des pôles urbains ou péri-urbains Ruthénois et Villefranchois. Dans ce contexte, les attentes de solutions visant à réduire l'aléa et la vulnérabilité sur les secteurs à enjeux sont bien réelles. C'est particulièrement le cas sur la haute vallée (Lugagnac), Rodez Agglomération (Auterne notamment) et le Villefranchois (Algouse et Notre-Dame en particulier). Dans tous ces cas de figure, les acteurs ont bien conscience que les solutions à apporter sur ce volet inondation ne peuvent s'affranchir d'une prise en compte des enjeux de préservation des milieux aquatiques. Très concrètement, il s'agit d'identifier au maximum des solutions GEMA au service du PI. Cette première étape a également identifié les moyens nécessaires au syndicat pour porter un PAPI d'intention (ex : temps d'animation nécessaire).

	Ce qu'il est prévu de réaliser : les élus au regard des enjeux du bassin versant concernant le risque inondation ont souhaité s'engager dans une démarche PAPI. Très concrètement, le SMBV2A envisage de recruter un animateur PEP / PAPI en vue de porter cette ambition (action ANIM-6). Comme le prévoit la démarche PEP, les premières années (correspondant à la 2ème moitié du contrat de rivière 2020-2024) visent à améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation. Il s'agit de porter et d'animer des études qui préfigurent le futur PAPI. **PAPIi-2, Apporter une assistance technique « au fil de l'eau » auprès des communes et intercommunalités affectées par des phénomènes d'inondation** Ce qu'il est prévu de réaliser : régulièrement, le bassin versant Aveyron amont est touché par des épisodes de crues (phénomènes cévenols notamment) affectant des enjeux. Dans ce contexte, il est important que les techniciens du SMBV2A puissent : - A court-terme (post-crue) : apporter rapidement une expertise permettant d'identifier et proposer des actions à mettre en œuvre dans une logique de compatibilité entre atténuation des risques et préservation des milieux aquatiques. - A moyen-terme (dans les mois et années suivant les évènements) : aider les collectivités (communes, communautés de commune) à définir une stratégie locale de prévention des inondations (ex : Bertholène) **PAPIi-3, Porter certaines études et travaux « inondation » relevant de la compétence GEMAPI** Ce qu'il est prévu de réaliser : dans le cadre de la remobilisation du COPIL Algouse (faisant suite aux crues de 2018), le SMBV2A assure l'animation de la dévolution des actions du SPI (schéma de prévention des inondations) validé en 2008, et pour lequel plusieurs actions restent à mettre en œuvre. Ces actions visent la réalisation d'études complémentaires (2019-2020) qui pourront être suivies de travaux (à partir de 2020-2021). D'autre part en lien avec l'action PAPIi-2 après définition d'une vision locale de prévention des inondations à Bertholéne des travaux pourraient être engagées à partir de 2020-2021, hors PAPI.
Localisation	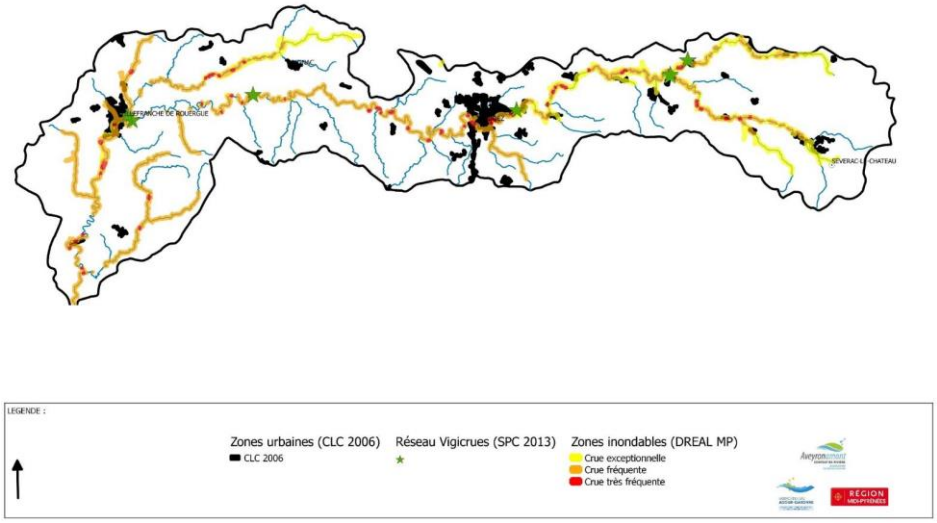
Masse d'eau prioritaires	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFRR201_4 L'Auterne FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR373_4 L'Argous (Algouse) FRFRR200_2 Ruisseau de Lugagnac FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron

Estimation des coûts et financements (2020-2024)				
				Plan de financement prévisionnel

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	AEAG (HT)		Région Occitanie (TTC)		Collectivités (TTC)		SMBV2A (TTC)		Conseil Départemental (TTC)	
						x	20 %	x	80 %	x	50 à 80%	x	10 %
2020	PAPIi-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM					x			
	PAPIi-3	SMBV2A	80 000 €			x	16 000 €			x	56 000 €	x	8 000 €
2021	PAPIi-1	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM					x			
	PAPIi-2	SMBV2A	Animation (5j)		Voir fiches ANIM					x			
	PAPIi-3	SMBV2A	1 000 000 €			x	200 000 €	x	400 000€	x	400 000€		
2022													
	PAPIi-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					x			
	PAPIi-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM					x			
	PAPIi-3	SMBV2A	1 000 000 €			x	200 000 €	x	400 000€	x	400 000€		
2023	PAPIi-1	SMBV2A	Animation dédié	x	Voir fiches ANIM					x			
	PAPIi-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM					x			
2024	PAPIi-1	SMBV2A	Animation dédié	x	Voir fiches ANIM					x			
	PAPIi-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM					x			
TOTAL			2 080 000 €	x		x	416 000 €		800 000 €	x	871 000 €	x	8 000 €

Commentaires	PAPIi-3 : les montants financiers de cette action sont donnés à titre indicatifs.
Indicateur de suivi	Dépôt du dossier de PAPI d'intention, rapports d'études
Partenaires	AEAG, Région, DDT (service inondation), DREAL, SMBV2A, ….

INON	Volet : B2 – Prévention des inondations	
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : Accompagner la mise en place d'une culture du risque inondation	
	Orientation(s) SDAGE :	
	Mesure(s) PDM UHR :	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Maitre d'ouvrage : DDT, Collectivités, SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	
Actions liées	
Contexte	Dans le bassin versant on note l'existence de 3 PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) 1 PPRI est approuvé, 1 PPRI est prescrit et 1 PPRI est en cours d'élaboration. A moyen terme, tout l'axe Aveyron et les quelques affluents en zones urbanisées, depuis la commune de Severac l'Eglise, sera couvert par un PPRI. Toutes les communes identifiées, à l'exception d'une non renseigné, possèdent un DICRIM et un PCS. Suite aux élections municipales et aux changements de personnels, ces documents doivent être actualisés. On note que l'information vis-à-vis des risques inondations à la population est parfois peu opérationnelle. Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés… Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013.
Description technique	**INON-1, Accompagner l'élaboration des PPRI** Ce qu'il est prévu de réaliser : suivre l'élaboration des PPRI Haute Vallée et Moyenne vallée de l'Aveyron, être associé à tous les projets de PPRI émergent sur le bassin versant Aveyron Amont, être associé à la une mise en cohérence des PPRI sur le périmètre Aveyron amont (responsabilité de l'Etat). **INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS** Ce qui a déjà été réalisé : les communes du bassin versant ont toutes réalisé en 2012 (SIAV2A) leurs PCS. Ce qu'il est prévu de réaliser : accompagner l'actualisation des PCS suite aux élections municipales de 2020. Une attention particulière sera apportée dans les zones à fort enjeu (hébergement saisonnier en bord de cours d'eau et zones où la mise en sécurité rapide des personnes est difficile). Un affichage spécifique des risques et de la conduite à tenir en cas de montée des eaux pourrait être systématiquement entrepris dans les zones à enjeux. **INON-3, Matérialisation des repères de crues** Ce qu'il est prévu de réaliser : témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer. Une mauvaise connaissance du phénomène d'inondation conduit souvent soit à minimiser le risque en oubliant les événements passés, soit à mystifier une crue ancienne, qui a laissé des souvenirs terribles, car aucune donnée, source ou référence n'ont permis de la relativiser. Les repères de crues peuvent matérialiser les hautes eaux de l'Aveyron, mais aussi d'affluents susceptibles de débordements en milieu habité ou fréquenté. Aussi nous souhaiterions proposer aux communes concernées de cartographier et de poser des repères de crues avec un graphisme uniforme à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Les phases de cette opération sont : - Recensement des informations sur les crues passées

	- Détermination des sites intéressants de pose des repères de crues en coordination avec un COPIL - Signature de conventions bi ou tripartites (propriétaires et/ou communes) - Nivellement et géo référencement des sites - Fabrication des repères de crues - Pose des repères de crues - Edition de fiches d'identification de chaque repère de crue posé - Diffusion des informations, communication **<u>INON-4, Communication sensibilisation sur le risque d'inondation</u>** <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> développer des outils de communication à destination des élus et du grand public sur la thématique de l'aléa et du risque d'inondation : - Accompagner les collectivités dans la gestion de l'alerte : communiquer sur les outils d'alerte portés par les services de l'état et à destination des maires (APIC, Vigicrue Flash, …), créer du lien entre des élus ressources, faciliter le dialogue entre les services de l'état et les collectivités locales, ... - Organiser des échanges d'expérience entre les communes et EPCI-FP du bassin versant après une inondation marquante. Ce partage permettra un échange sur la gestion de crise et recenserait les problèmes afin de réaliser des fiches de retour d'expérience diffusées à l'échelle du bassin versant. - Expliquer le risque inondation (mécanisme, aléa et enjeux), les aménagements réalisés (actions engagées et leurs limites) et la gestion de crises (associée à différents niveaux d'hauteur d'eau). Dans un objectif de toucher un large public les nouveaux outils de communication généralistes seront diffusés via internet et les réseaux sociaux, et des outils de communication adaptés aux spécificités locales seront diffusés via les communes.
Localisation	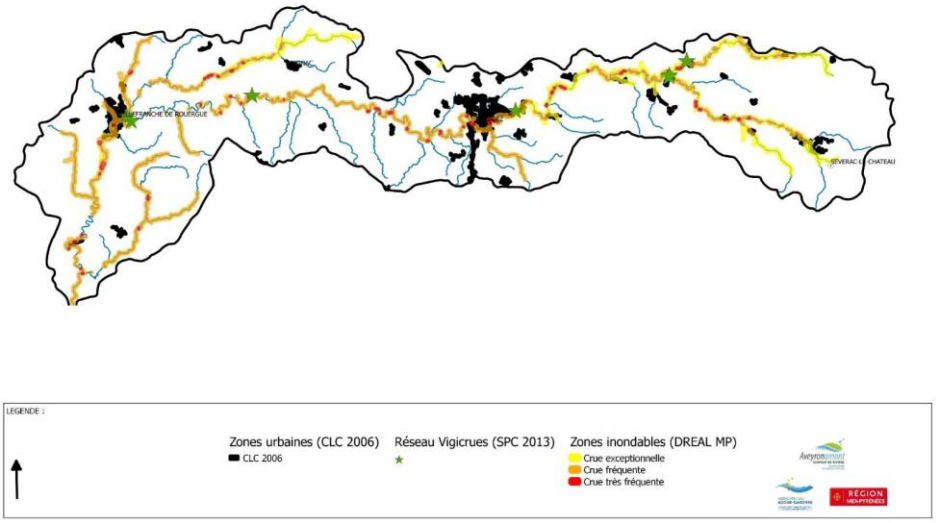
Masse d'eau prioritaire	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFRR201_4 L'Auterne FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR373_4 L'Argous (Algouse) FRFRR200_2 Ruisseau de Lugagnac FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron

Estimation des coûts et financements (2020-2024)				
				Plan de financement prévisionnel

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	AEAG (HT)		Région Occitanie (TTC)		DDT (TTC)		SMBV2A (TTC)		Collectivités (TTC)	
2020	INON-1	SMBV2A	Animation (10j)							x			
	INON-2	SMBV2A	3000 €+ Animation (10j							x	3 000 €		
	INON-3	SMBV2A	3000 €+ Animation (10j)			x	600 €			x	2 400 €		
2021	INON-1	SMBV2A	Animation (10j)							x			
	INON-4	SMBV2A	Animation (10j)							x			
2022													
2023	INON-4	SMBV2A	Animation (10j)							x			
2024													
TOTAL			6 000 €			x	600 €			x	5 400 €		

Commentaires	INON-2 : Le coût de l'action correspond à du temps de compilation de la donnée par l'animateur du contrat de rivière en appui du recrutement d'un stagiaire INON-3 : En fonction du résultat attendu, le coût d'un repère de crue est estimé entre 300 et 800 € soit un coût estimatif de 3 000 €.
Indicateur de suivi	Nombre de PPRI validés et/ou actualisés, Nombre de PCS validés et/ou actualisés, Nombre de repères de crues installés, outils de communication.
Partenaires	AEAG, Région, DDT (service inondation), SMBV2A, Conseil Départemental, Collectivités, SMBV2A, ...

ZEC	Volet : B2 – Prévention des inondations	B2 - 4
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : Animer une démarche de préservation et de mise en valeur des champs d'expansion de crues de l'Auterne	
	Orientation(s) SDAGE : D48	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA14	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Travaux : SMBV2A (PPG), Onet le Château
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	PPG MVA
Actions liées	

Contexte	L'Auterne est un petit affluent rive gauche de l'Aveyron dont le bassin (31 km 2) se situe en grande partie sur la zone urbaine de Rodez Agglomération. Il se caractérise par un réseau très dense de ruisseaux dont l'écoulement pâtit d'une faible déclivité. Cette topologie, associée à l'imperméabilisation des sols, pose le problème de risques d'inondations. Par ailleurs, cet affluent conserve encore quelques belles zones vierges de prairies humides. L'objectif de l'opération est de profiter des opportunités d'aménagements du territoire dans les années à venir (ex doublement de la RN 88) pour préserver ces zones humides et utiliser les champs d'expansion des crues de la rivière l'Auterne. D'ores et déjà, dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'eau et de la région Occitanie " valorisons et restaurons et les zones inondables » lancé en 2017, la Commune d'Onet le Château, accompagnée techniquement du SMBV2A, a mené un programme de restauration et de préservation d'une zone humide d'une 15 aine d'hectares qui sert de zone d'expansion de crue de l'Auterne. : acquisitions foncières, installations de clôtures, de points d'abreuvement, de pontons et de panneaux d'information, gestion de la ripisylve en bord d'Auterne, travaux de réhausse du lit mineur… Un partenariat intéressant a également été créé avec le Lycée agricole de la Roque, proche du site, qui peut ainsi gérer les terrains par du pastoralisme et utiliser ce site en support pédagogique. Cette action va servir de modèle pour développer d'autres projets sur le bassin versant de l'Auterne.
Description technique	**APPZEC-1, Veille et acquisitions foncières** Ce qu'il est prévu de réaliser : Afin d'assurer une gestion durable de ces champs d'expansion de crues, la maîtrise foncière s'avère primordiale. L'acquisition, par une collectivité, assurera des aménagements et un entretien du site pérennes et cohérents. Des acquisitions foncières complémentaires sont envisagées sur le bassin versant de l'Auterne (superficie non déterminée à ce jour). Elles pourraient porter sur 2 zones, en plus de "Nostre Seigne" : vers le Colombier/St Mayme et vers Fontanges. **APPZEC-2, Définition des plans de gestion** Ce qu'il est prévu de réaliser : Chaque acquisition de zones humides doit faire l'objet d'un plan de gestion, qui sera établi par la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'Aveyron (CATZH). Compte tenu de la proximité du Lycée agricole de La Roque sur le bassin de l'Auterne et de son expérience sur "Nostre Seigne", la gestion de ces nouvelles zones pourrait leur être confiées. **APPZEC-3, Études préalables et travaux de restauration de l'Auterne et de ses zones d'expansions de crues** En fonction des ZEC qui seront acquises, des travaux spécifiques pourront être envisagés afin de favoriser les débordements et la gestion de la zone humide : diversification des écoulements dans le lit mineur afin de limiter son incision et sa déconnexion avec les nappes d'accompagnements, reprofilage des berges, enlèvement d'éventuels remblais, gestion ponctuelle de la végétation non adaptée (peupleraie) et replantation d'arbres appropriés avec le biotope, neutralisation des fossés drainants ; etc. …

	Très souvent, les riverains ont des difficultés à intégrer les effets bénéfiques de ces aménagements sont convaincus de leur impact négatif sur l'élévation des hauteurs d'eau lors des crues. De ce fait, ponctuellement, des études hydrauliques pourront être réalisées pour quantifier l'impact des travaux prévus sur le débit de plein bord (débit structurant) ainsi que sur les niveaux de crues de références décennale (Q 10), triennale (Q30) et centennale (Q 100). Également des suivis pourront être mis en œuvre pour suivre et mesurer l'intérêt des travaux engagées. A ce titre il est prévu de suivre les travaux réalisés sur Nostre Seigne avec la FDAAPPMA de 2021 à2023. **APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne** Ce qu'il est prévu de réaliser : la gestion par agropastoralisme des zones d'expansion de crues est confiée à l'Agri Campus La Roque, selon les prescriptions de la CATZH. En complément, des projets pédagogiques pourraient être mis en place afin de tester les pratiques agricoles innovantes sur Nostre Seigne, et dans l'avenir sur d'autres sites. Ces éléments de référence seront ensuite valorisés auprès des agriculteurs du bassin versant : articles dans la presse spécialisée, journées techniques, publication sur internet, ...
Localisation	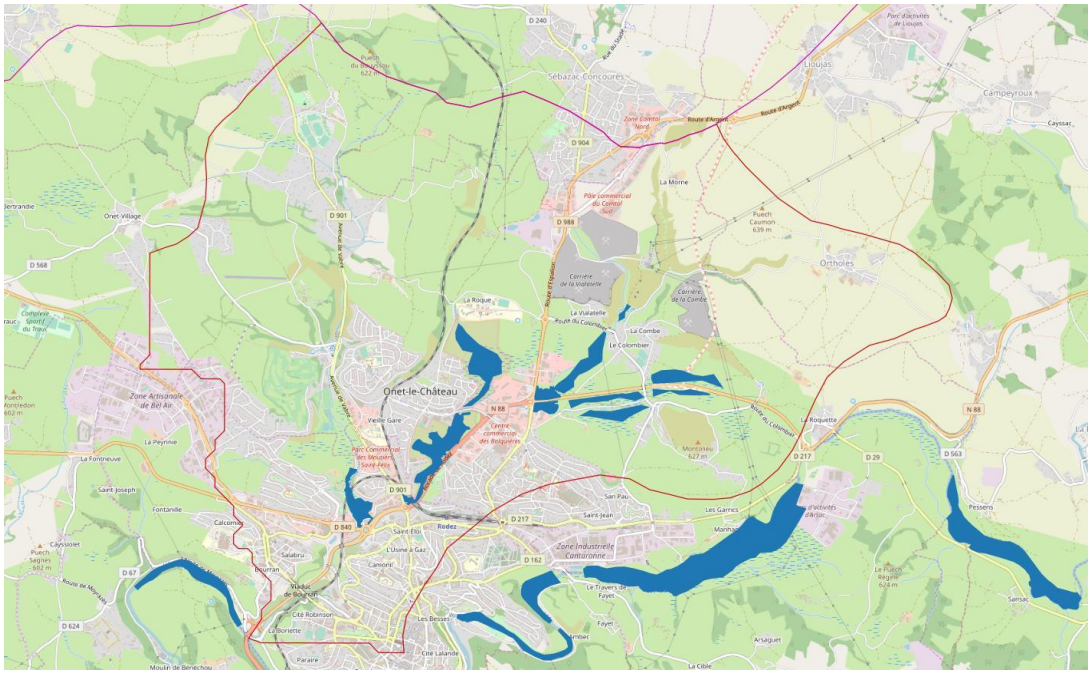
Masse d'eau prioritaire	FRFRR201_4 L'Auterne

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG (HT)		Collectivités (TTC)		FDAAPPMA		SMBV2A (TTC)		Lycée Agricole (TTC)	
					50%		20%		25 %		20%	x	20%
2020	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
2021	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
	APPZEC-3	FDAAPPMA	3 232 €	x	1 616 €			x	808 €			x	808 €
2022	APPZEC-1	Collectivité											
	APPZEC-2	CATZH											
	APPZEC-3	FDAAPPMA	3 232 €	x	1 616 €			x	808 €			x	808 €

	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
2023	APPZEC-3	SMBV2A/ DREAL											
	APPZEC-3	FDAAPPMA	3 232 €	x	1 616 €			x	808 €			x	808 €
	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
2024	APPZEC-3	SMBV2A/ DREAL											
	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
TOTAL			19 696 €	x	9 015 €					x	2424 €	x	2 000 €

Commentaires	APPZEC-1 : coût non estimé à ce jour APPZEC-2 : coût de l'élaboration des plans de gestion des nouvelles ZEC non estimé à ce jour APPZEC-3 : coût des études et restauration des nouvelles ZEC non estimé. Ils seront fonction des mesures compensatoires identifiées dans le cadre des travaux de mise en 2 fois 2 voies de la RN88 dans la traversée de Rodez Agglo APPZEC-4 : 2 000 € sont prévus annuellement pour mettre en œuvre des projets pédagogiques sur le pâturage en zone humide et la diffusion des références obtenues, sur Nostre seigne en 2020-2021 et éventuellement sur d'autres sites à partir de 2022
Indicateur de suivi	Bilan de l'appel à projet, surfaces acquises et gérées, rapport d'activités du technicien rivière MVA
Partenaires	AEAG, Conseil Départemental (service ENS), DDT (service inondation), Onet le Château, SMBV2A

EMBACLES	Volet : B2 – Prévention des inondations	B2 - 4
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant	
	Orientation(s) SDAGE : D16 - D19	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA02	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Travaux : propriétaires des ponts, SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	PPG
Actions liées	PPG HVA A1 et A2, MVA 1 et 10 et 11, BVA GEST5
Contexte	L'état des lieux/diagnostic a permis de recenser les linéaires de berges occupés par des peupliers de cultures, en majorité matures. Ces espèces en bordure des cours d'eau ne sont pas les plus adaptées pour constituer une ripisylve de qualité : absence de strate arbustive, faible maintien des berges par les racines, absence de diversité d'espèces, instabilité face aux intempéries... Sur ce dernier point, la tempête de 2013 a montré les problématiques liées à ces espèces : interventions d'urgence pour enlever les arbres couchés et les embâcles. Les événements climatiques, ou accidentels, peuvent avoir un impact direct sur le cours d'eau : vents violents faisant chuter les arbres dans le lit, crues importantes entrainant l'arrachage de la ripisylve et la déstabilisation des berges, incendie... Ces désordres seront traités dans le cadre de l'entretien du lit et de la ripisylve. Les événements étant aléatoires, l'action a pour objectif de prévoir la possibilité d'intervenir selon les besoins. **Attention : cette fiche opération correspond à un zoom sur des actions du PPG. Les actions ci-dessous sont déjà incluses dans la fiche opération B1- 1 "Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques"**
Description technique	Ce qui a été fait : la restauration et l'entretien de la ripisylve des cours d'eau est l'action "historique" du syndicat (enlèvement des embâcles en zone à enjeux, traitement de la ripisylve par recépage ou autres techniques, désencombrement de buses, sensibilisation des riverains, ...). Ces interventions participent au maintien, à la reconquête du bon état des milieux et à la prévention des inondations. Outre ces interventions, cette action est souvent la porte d'entrée indispensable pour réaliser des actions plus conséquentes telles que de la renaturation. **EMBACLES -1, Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement en amont des zones à enjeux** Ce qu'il est prévu de réaliser : la priorité pour la gestion et la restauration de la végétation est donnée au traitement des peupliers de culture sur l'axe Aveyron en amont des zones à enjeux : villes et/ou ponts. En cas de coupe sur un linéaire de berges important, une attention particulière sera portée à la capacité du cours d'eau à tamponner en période estivale l'absence temporaire d'ombrage continu. Ces interventions sont programmées dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion des Milieux Aquatiques (voir MAPPG). **EMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant** Ce qu'il est prévu de réaliser : L'action prioritaire est de réduire la mobilisation des bois flottants lors des crues afin de limiter les submersions et inondations liées à la rupture d'embâcles. Le programme consiste à identifier annuellement la nature, les volumes et les modalités de traitement des bois flottants (enlèvement ou préservation). L'enlèvement est préconisé en cas de risque de mobilisation ou d'incidence sur l'hydraulique du cours d'eau.

	Dans les autres cas la préservation de ces dépôts en tant qu'habitats spécifiques (pour les espèces animales et végétales) sera privilégiée. L'identification des bois flottants est effectuée par le technicien de rivière au droit des ponts et zones à enjeux. L'enlèvement est réalisé par le propriétaire du pont et/ou de la parcelle dont est issu l'arbre. Le SMBV2A intervient pour le compte de ses adhérents.
Localisation	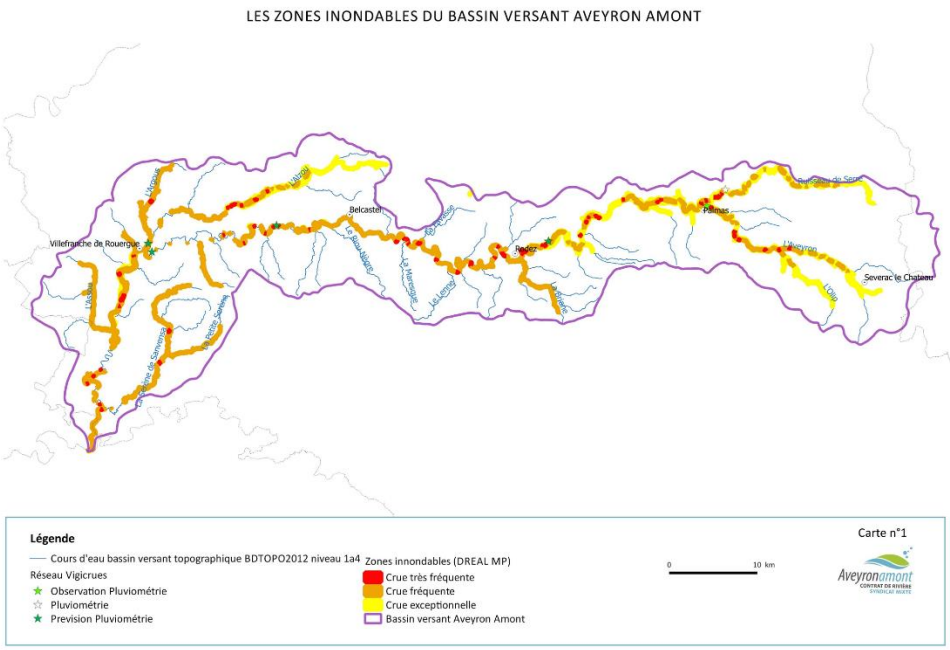
Masse d'eau prioritaires	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR373_4 L'Algouse FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR201_4 L'Auterne FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel				
				AEAG (HT)	DIREN (TTC)	Conseil Départemental Aveyron (TTC)	Région Occitanie (TTC)	Collectivité (TTC)
2020	**Le coût de ces actions est inclus dans la fiche B1- 1 "MAPPG : Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques"**							
2021								
2022								

2023											
2024											
TOTAL											

Commentaires	L'animation et le suivi annuel (état des lieux et bilan de l'action) sont réalisés par le SMBV2A, l'enlèvement des embâcles est réalisé par le propriétaire de l'ouvrage (ou le SMBV2A pour ses collectivités adhérentes). Le financement des enlèvements d'embâcles par le SMBV2A est inscrit dans la fiche MAPPG.
Indicateur de suivi	Nombre d'embâcles enlevés ou valorisés, nombres de ponts concernés, édition d'un rapport annuel
Partenaires	AEAG, Région, CD 12 service voirie, DIR, Collectivités, AFB, DDT, SMBV2A, …

B3 –

Gestion durable de la ressource

MODIFIE

RESS	Volet : B3 - Gestion durable de la ressource	B3-2
	Enjeu : 2 – Maintenir le bon état	
	Opération : Anticiper le phénomène de changement climatique : promouvoir les solutions fondées sur la nature et les économies d'eau	
	Orientation(s) SDAGE : C25	
	Mesure(s) PDM UHR : RES03	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Travaux : Collectivités
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	

Contexte	L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. À Laguépie sur la période 1914-2017 on note, malgré des variations annuelles importantes, une baisse tendancielle des débits mensuels minimaux (VCN10) de l'Aveyron. La période 1940-1950 et plus récemment la décennie 2001-2010 ont connu des étiages sévères. En considérant le nouvel objectif d'étiage de 1,1m3/s à Laguépie, on note que ce DOE est respecté sur l'axe Aveyron 7 à 8 années sur 10 pour la période de référence 1915 - 2017. Plusieurs éléments sont tout de même préoccupants et incitent à la mobilisation : - des besoins de ressources importants à l'aval, dans le département du Tarn et Garonne et plus globalement sur la Garonne et qui sont appelés augmenter, - des affluents de l'Aveyron, naturellement de faible débit, sont soumis à des assecs estivaux aggravés par des problèmes d'hydromorphologie (drainage de zones humides, rectification, busage.). Les faibles débits accentuent par ailleurs le réchauffement des eaux qui pénalisent fortement la vie biologique et empêche l'atteinte du bon état de ces cours d'eau de tête de bassin. - des perspectives de baisses de débits sur le bassin Aveyron dues au réchauffement climatique (cf Garonne 2050). Gérer durablement la ressource en eau est donc nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liés à l'eau) dans un contexte où 3 662 314 m^3 ont été prélevés en 2017 pour l'eau potable et les besoins agricoles et industriels. Pour être efficace, cette gestion devra être rapidement coordonnée à l'échelle du grand bassin Tarn Aveyron.
Description technique	**RESS-1, Favoriser une gestion à la source des eaux pluviales, voire inciter à la récupération des eaux pluviales, pour diminuer les prélèvements** Ce qu'il est prévu de réaliser : Le syndicat cherchera à promouvoir auprès des collectivités des actions qui favorisent en priorité l'infiltration de l'eau et une gestion la plus intégrée possible des eaux pluviales. La récupération des eaux pluviales pourra également être abordée. Cette promotion pourra se faire soit par des actions de communication spécifique (plaquettes, journées d'information…) et/ou des formations mais surtout à l'occasion des rencontres régulières qu'a l'animatrice du contrat avec les collectivités lors des discussions relatives à leur projet de réhabilitation de réseaux, d'aménagements urbains, lors des renouvellements de PLU/ et PLUI…. Cette action se déclinera au niveau opérationnel par un accompagnement des collectivités engagées dans des démarches de gestion des eaux pluviales via des solutions fondées sur la nature : infiltration à la parcelle, de désimperméabilisations. Un des projets identifiés à ce jour est la désemperméabilisation du bassin versant du Notre Dame avec des actions initiés depuis la salle des fêtes Treize Pierre à la place

	Fontanges. Cette opération a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « desimperméabilisation » de l'Entente pour l'Eau. **RESS-2, Promouvoir et inciter les économies d'eau agricoles** Ce qui a été fait : - en période de tension sur la ressource en eau, la chambre d'agriculture met en place sur les bassins versants de la haute vallée de l'Aveyron, des Serènes et de l'Alzou, un système de « tours d'eau ». En d'autres mots la chambre d'agriculture, en concertation avec les agriculteurs, définit pour chaque irrigant une période de prélèvement en rivière. L'enjeu est de lisser les prélèvements dans le temps et de l'amont à l'aval. - en période estivale la chambre d'agriculture suit le développement de plusieurs cultures (prairies, céréales et maïs) dans les divers contextes pédoclimatiques du département. Le travail de corrélation entre le stade de la culture et la réserve utile en eau du sol (mesuré par un réseau de tensiomètre) permet d'éditer des préconisations sur la tenue de l'irrigation. Ces conseils d'irrigation sont diffusés via la presse agricole en période estivale et par mail. Ce qu'il est prévu de réaliser : les éléments du bilan du contrat territorial Serène témoignent de la volonté des agriculteurs à être formés à une gestion optimisée de la ressource en eau. Une formation sera proposée à maximum 10 à 20 agriculteurs du bassin versant des Serènes et des autres bassins à forte tension vis-à-vis de la ressource en eau (haute vallée de l'Aveyron, Alzou et Briane). L'enjeu est de proposer aux agriculteurs un programme de formations spécifique sur la thématique de l'irrigation, axé sur la vulnérabilité des ressources en eau, la compréhension du changement climatique et l'adaptation du système de production. On insistera sur la réduction des besoins en eau d'irrigation permis par les changements de pratiques et l'agro écologie. La formation alternera avec des temps d'échanges en salle et sur le terrain. **RESS-7, Réaliser des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique des exploitations agricoles (tests avec CA12)** Ce qu'il est prévu de réaliser : accompagner (à titre de test sur la période 2023-2024) les exploitants volontaires au travers de diagnostics de vulnérabilité au changement climatique. Les objectifs sont d'identifier et de diagnostiquer les meilleurs leviers d'une exploitation pour s'adapter au changement climatique, en particulier au niveau de la ressource en eau de son bassin versant. En vue de se donner les moyens de mise en œuvre de l'action, il est prévu en 2023 de recruter un stagiaire dédié (biblio, construction de la méthode et test de quelques diagnostics), et en 2024 de réaliser 5 diagnostics.

Localisation

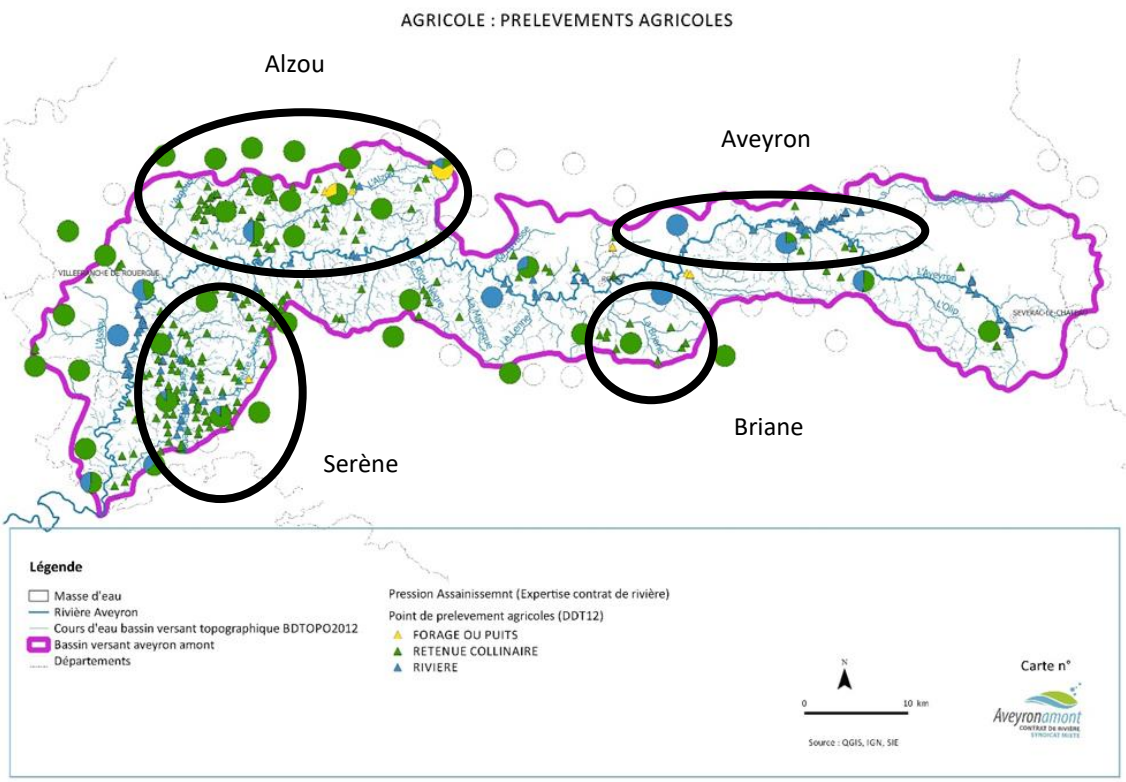

Masse d'eau prioritaire

FRFR199L'Aveyron de sa source à la Serre
FRFR200L'Aveyron de la Serre à la Briane
FRFR201L'Aveyron de la Briane à l'Alzou
FRFR202L'Aveyron de l'Alzou au Viaur
FRFR369La Briane
FRFR373L'Alzou
FRFR377La Serène de sanvensa
FRFR373L'Alzou
FRFR377La Serène de sanvensa
FRFRR369_3 La Brianelle
FRFRR369_2 La Garrigue
FRFRR369_3 La Brianelle
FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières
FRFRR373_1 Le Roudillou
FRFRR373_2 L'Alze
FRFRR373_3 L'Alzure
FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont
FRFRR377_2 La Petite Serène
FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau (HT)		CA12		Région (TTC)		Collectivités		SMBV2A (TTC)	
					Entre 50 et 30%		Entre 25% et 35%		50 et 30%				Entre 25% et 35%
2020	RESS-1	SMBV2A	Animation (2j)	x	Voir fiches ANIM							x	

2021	RESS-1	SMBV2A	2 000 €	x	883 €							x	1167 €
	RESS-1	SMBV2A	Animation (4j)	x	Voir fiches ANIM							x	
2022	RESS-1	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM							x	
	RESS-2	CA12 – SMBV2A - Vivea	6 000 €										
2023	RESS-1	SMBV2A	Animation (2j)	x	Voir fiches ANIM							x	
	RESS-7	CA12	10100 €	x	3730 €	x	3185 €					x	3185 €
2024	RESS-1	SMBV2A	Animation (2j)	x	Voir fiches ANIM							x	
	RESS-1	Villefranche de Rouergue	1 000 000 €	x	500 833 €			x	300 000 €	x	433 000 €		
	RESS-7	CA12	3850 €	x	1155 €	x	1347 €					x	1348 €
TOTAL			1 021 950 €	x	505 718 €		4 532 €		300 000 €	x	200 000 €	x	5 699 €

Commentaires	RESS-1 : coûts éventuels liés à des actions de communication/formation/sensibilisation (pour des questions pratiques dans le tableau ci-dessus, ces coûts ont tous été regroupés en 2021). En 2024 il s'agit des montants engagés au titre de l'Appel à Projet « desimperméabilisation » de l'entente pour l'eau (Agence de l'Eau Adour Garonne et Région Occitanie) et uniquement pour les travaux de la Place Fontanges. Les autres interventions devraient être programmée à partir de 2025. RESS-2 : L'estimatif du coût de la formation se base sur 6 jours de préparation de la formation (définition des objectifs pédagogiques, inscription de la formation au fond Vivea, création des divers supports pédagogiques, ...) et de 6 jours de formation. Soit pour 20 stagiaires pour un cout de 6000 €. RESS-7 : en 2023 accueil d'un stagiaire + encadrement lié de 12j technicien CA12 (3500 € + 12x550 €) / en 2024, réalisation de 5 diagnostics tests par technicien CA12 (7j x 550 €)
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés, nombre d'agriculteur ayant suivi la formation, nombre de diagnostics changement climatique réalisés
Partenaires	SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, CA et OUGC, SMBV2A, …

MODIFIE

RESS	Volet : B3 - Gestion durable de la ressource	C – 5
	Enjeu : 2 – Maintenir le bon état	
	Opération : Améliorer le suivi des débits d'étiage et la gestion des périodes de tensions	
	Orientation(s) SDAGE : A12 – C1 – D24	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU02	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	En fonction de la nature des réseaux : DDT ou DREAL, PNRGC, SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	Action A2 du Contrat Territorial Serène, Charte du PNRGC

Contexte	Le réseau de suivi des hauteurs d'eau DREAL est composé de 4 stations, réparties de manière homogène sur le cours d'eau Aveyron, et de 3 stations caractérisant l'hydrologie des principaux affluents (Serène, Alzou, Serre). Sur le bassin versant des Serènes, le SMBV2A a implanté dans le cadre du contrat territorial Serènes 4 stations complémentaires avec comme objectif de suivre et d'appréhender l'impact des actions sur le bassin. Une station complémentaire SMBV2A a également été installée en 2020 sur le bassin du Lugagnac. Le PNRGC gère un réseau complémentaire de 6 stations de surveillance et de 7 stations complémentaires mesurant plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron. Ces stations permettent d'étudier les aspects quantitatifs de la ressource en eau du bassin versant : étudier la variabilité des débits et comprendre la structure des aquifères (nappes d'eau et réserves karstiques). L'analyse de ces données permet de programmer les mesures de restriction sécheresse et d'anticiper les périodes de crise. Actuellement, certaines de ces stations (Barrage Cabal sur l'Alzou, d'Onet le Château sur l'axe Aveyron) ne sont pas dimensionnées pour une analyse fine des débits d'étiages. On note une incertitude importante en période de basses eaux sur la corrélation débits-hauteurs d'eau, dûe à un faible différentiel de hauteur d'eau au droit du point de mesure. Afin d'améliorer son réseau hydrométriques, l'Etat réalise en 2019 un diagnostic pour évaluer les stations qu'il maintient ou pas. Un réaménagement de certains seuils de mesures devrait permettre de mieux apprécier les débits en période d'étiage, et ainsi affiner les éventuelles mesures de restrictions sécheresse. Enfin, au regard des enjeux, il serait opportun d'avoir un suivi des étiages un peu plus fin sur les bassins Olip, Briane et Serènes, au travers du développement d'outils d'observations simplifiés (type ONDE)
Description technique	**RESS-3, Pérenniser et consolider le réseau de suivi des débits cours d'eau (DREAL, SMBV2A) :** Ce qu'il est prévu de réaliser : Le SMBV2A va continuer à assurer le suivi et la gestion des 4 stations du bassin versant des Serènes et de la station du Lugagnac. Suite aux préconisations de l'étude SUIV-3 (2021), une attention particulière doit être portée à la fiabilisation des débits à l'étiage sur le bassin des Serènes, avec des opérations de jaugeage à prévoir en situation de très basses eaux. A titre indicatif les techniciens de la DREAL assurent : un contrôle du calage de la station une fois par mois, entre 5 et 8 jaugeages par an sur chaque site, une intervention dans les 24 ou 48h si la station ne fonctionne pas et un débroussaillage régulier pour maintenir l'accès. Les actions concernant la gestion du réseau PNRGC sont inscrites dans les fiches actions SOUT

RESS-4, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Manson, Aveyron à Onet Le Château et au barrage de Cabal, Alzou à Villefranche (DDT / DREAL) :

Ce qu'il est prévu de réaliser : les services de l'Etat doivent réaménager des seuils ou rechercher de nouveaux sites dans un objectif d'améliorer la précision des mesures des hauteurs d'eau afin d'assurer une estimation des débits fiable. Puis établir des nouvelles courbes de tarage.

RESS-5, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques, soutien des zones humides, volumes stockés …)

Ce qui a été fait : Le PNRGC gère un réseau 11 stations mesurant les débits en continu sur plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron.

Ce qu'il est prévu de réaliser :
Ces données pourraient être valorisées pour améliorer la connaissance de la variabilité des débits de l'Aveyron, du soutien apporté par le système karstique, du fonctionnement des aquifères.
Le syndicat organisera **un premier état des lieux** de toutes les connaissances existantes aujourd'hui en matière d'hydrologie sur le Haut Aveyron, en essayant en particulier de valoriser les données débits du PNRGC. Ce travail servira de base de discussions à un groupe de travail réunissant les acteurs concernés pour essayer de bien formaliser les attentes et les besoins en matière d'amélioration de la connaissance sur la gestion des étiages en lien avec le système karstique sur le bassin Aveyron.

RESS-6, Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise

Ce qui a été fait : plusieurs informations relatives à l'état de la ressource en période d'étiage sont remontées, organisées et traitées par la DDT 12 au niveau du Comité de suivi des ressources qui se réunie de manière hebdomadaire en période d'étiage :

- la chambre d'agriculture suit le développement de plusieurs cultures (prairies, céréales et maïs) dans les divers contextes pédoclimatiques du département. Le travail de corrélation entre le stade de la culture et la réserve utile en eau du sol (mesuré par un réseau de tensiomètre) permet d'éditer des préconisations sur la tenue de l'irrigation. Ces conseils d'irrigation sont diffusés via la presse agricole en période estivale.
- sur la haute vallée et dans le bassin de l'Alzou et de la Serène la chambre d'agriculture anime et coordonne, pour les agriculteurs irrigants, la mise en place de tours d'eau. L'enjeu est de lisser les prélèvements en période de tension sur les débits d'étiages,
- le PNRGC, à partir des stations de débits représentatives, réalise des bulletins d'état de la ressource en eau des systèmes karstiques. Au regard des hydrogrammes des stations de l'année et de plusieurs années de référence, des hypothèses peuvent être émises sur les débits à la fin de la période estivale.
- les syndicats d'eau potable informent leurs abonnés par voie de presse ou téléphonique en cas de situation tendue.

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- 2020 à 2023 : continuer le travail de la chambre d'agriculture sur la mise en place des tours d'eau,
- 2024 : éditer des bulletins mensuels (juin-juillet-aout-septembre) intégrant la situation hydrologique des ressources karstiques (Causse de Sauveterre), les débits des principaux cours d'eau (Aveyron, Serre, Alzou et Serène), et les réserves utiles en eau des sols. Et diffuser ces informations, sous forme de sensibilisation et de préconisations sur la gestion de la ressource en eau : via la presse spécialisée pour les agriculteurs et les irrigants et pour le grand public, via la presse et internet. Cette diffusion pourra aussi se faire via le GIP Tarn Aveyron s'il est créé.

RESS-8, Mettre en place un réseau simplifié de suivi des étiages (type ONDE) sur les bassins versants à enjeux (Olip, Briane et Serènes)

Ce qu'il est prévu de réaliser : en vue d'obtenir une connaissance plus fine des problématiques d'étiages (et notamment d'assecs) en têtes de bassin versant, il est prévu de mailler ces 3 bassins de

	points de suivis réguliers. L'idée est de s'inspirer et de compléter le réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) développé par l'OFB. Dans le cadre de ce réseau, des campagnes de suivi sont menées chaque année entre mai et septembre avec à chaque fois le relevé de 5 modalités d'écoulement possibles : visible acceptable, visible faible, non-visible, assec, observation impossible. Le suivi serait opéré par le personnel technique du SMBV2A avec possible mise en place d'un réseau participatif. La donnée compilée permettrait ainsi de mieux comprendre les problématiques d'étiage et de proposer des solutions (restauration fonctionnalités ZH, optimisation environnementale plan d'eau, etc…) / https://onde.eaufrance.fr
Localisation	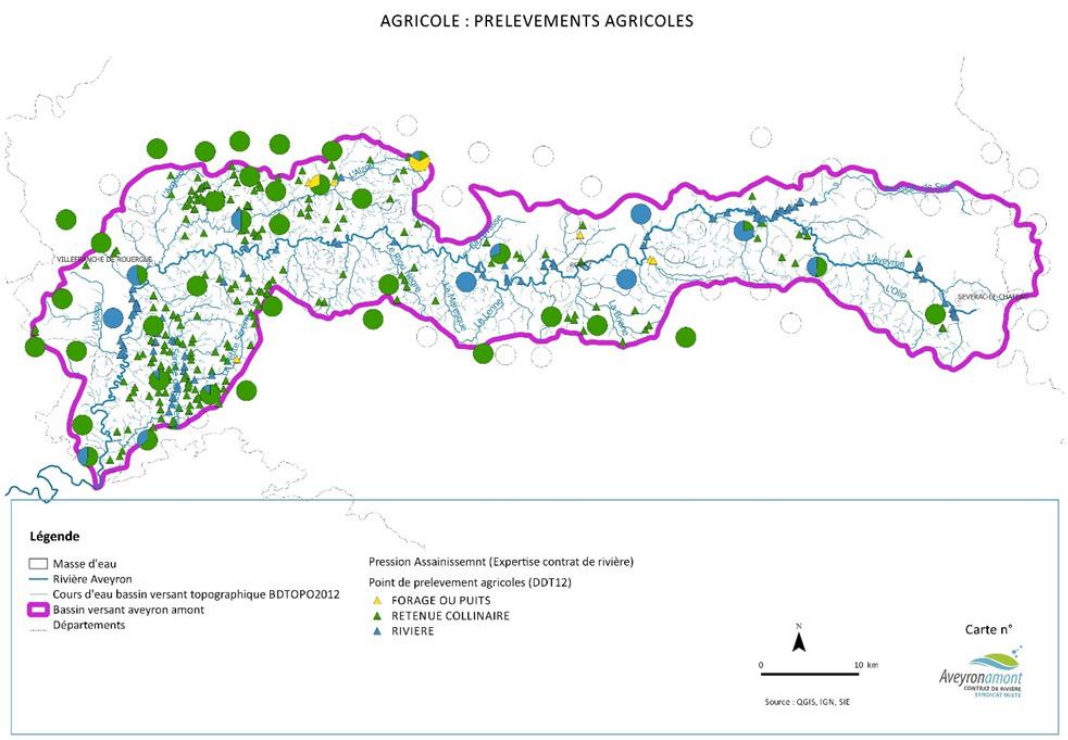
Masse d'eau prioritaire	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR366L'Olip FRFR369La Briane FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFG036 Calcaires, Dolomies et grés du lias BV l'Aveyron FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel			
				Agence de l'Eau (HT)	DDT / DREAL (TTC)	PNRGC (TTC)	SMBV2A (TTC)

					50 %		… %		… %		50 %
2020	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-4	DREAL				x					
	RESS-5	CA 12	Animation								
2021	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-4	DREAL				x					
	RESS-5	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-6	CA 12, CRA	Animation								
2022	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-4	DREAL				x					
	RESS-5	SMBV2A	Animation (20j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-6	CA 12, CRA	Animation								
2023	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-5	SMBV2A	2 212 €	x	1 106 €					x	1 106 €
	RESS-6	CA 12 – CRA , PNRGC – SMBV2A – DDT	Animation (30j)	x	Voir fiches ANIM						
	RESS-8	SMBV2A	Animation (7j)		Voir fiches ANIM						
2024	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-5	SMBV2A	2 212 €	x	1 106 €					x	1 106 €
	RESS-6	CA 12 - CRA	Animation (10j)		Voir fiches ANIM						
	RESS-8	SMBV2A	Animation (7j)		Voir fiches ANIM						
TOTAL			4 224 €	x	2 112 €	x				x	2 112 €

Commentaires	RESS-3 : animation annuelle du syndicat sur les Serènes pour la gestion des stations et le suivi/valorisation/synthèse des données (entretien des stations rentrant en fonctionnement, courbes de tarage, relevés et intégration de données, réalisation d'une synthèse annuelle) RESS-4 : pas de coût associé, mission de l'État RESS-5 : étude avec le PNRGC pour améliorer la connaissance sur la gestion des étiages en lien avec le fonctionnement des systèmes karstiques sur le bassin Aveyron Amont. Année 2023 : identification des zones les plus " productives " en période d'étiage. Cet aspect est d'autant plus intéressant cette année au regard des conditions climatiques et des faibles débits mesurés. Année 2024 : confirmation des zones les plus " productives " avec un contexte climatique et hydrologique différent et zoom sur les zones les plus productives de 2022

	RESS-6 : collecte et diffusion de l'information sur l'état des ressources en période estivale. Rattaché à ANIM-1 si réalisé par le SMBV2A. Le coût porté par la chambre d'agriculture de l'Aveyron vis à vis de la mise en place des tours d'eau, des suivis de parcelles et de l'édition de bulletins sur les préconisations d'irrigation sera intégré dans le cadre du travail collectif financé par l'Agence à la CRA Occitanie. RESS-8 : animation annuelle du syndicat en période d'étiage (suivi du réseau ONDE local) avec possible association des techniciens de rivière de secteur en plus de l'animateur espace rural
Indicateur de suivi	Relevé et intégration des données dans l'hydroportail, nombres d'équipements suivis et installées, nombre de stations et de campagnes suivies concernant le réseau ONDE local
Partenaires	DDT, DREAL, PNRGC, PNRQ, BRGM, SMBV2A, AEAG, CA et OUGC, CRA Occitanie, Organisme Unique, COLIANE, GIP Tarn Aveyron…

ACTION AEP	Volet : B3 - Gestion durable de la ressource	B3 - 2
	Enjeu : 2 – Maintien du bon état	
	Opération : Améliorer la gestion des captages d'eau potable	
	Orientation(s) SDAGE : A9 – A10 – D13 - D15	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU03 - RES06 - MIA03	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : SIAEP, EPCI-FP Animation : SMBV2A, SIAEP, EPCI-FP
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	

Contexte	Le rendement des réseaux varie de 85,2 % à 49,2 % (DDT 2011). Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques. Les structures gestionnaires devaient, avant fin 2013, disposer d'un descriptif de leurs réseaux et déterminer leur rendement. Ces données en cours de saisie ne sont pas toutes disponibles et feront l'objet d'une actualisation.
Description technique	**AEP-2, Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, sur le Haut Aveyron** Ce qu'il est prévu de réaliser : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur les « poumons » du bassin versant, en particulier les SIAEP Serre et Olt et Haute Vallée. Ceci se traduira par des actions de mise en place des préconisations identifiées dans les schémas directeurs d'alimentation en eau potable, la mise en place de programmes de réhabilitation de réseau ne disposant pas d'un bon Indice Linéaire de Perte (ILP) en vue de supprimer les fuites, et une gestion efficiente du patrimoine (captages d'eau, compteurs, ouvrages de stockage et de traitement, …). **AEP-3, Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique** Ce qui a été réalisé : le respect du débit biologique amène le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Massegros à exploiter une ressource complémentaire à la source du Cayrac. Le SIAEP du Massegros privilégiera un prélèvement plus important dans la nappe alluviale du Tarn, tandis que le SIAEP de la Haute Vallée souhaite remettre en service d'autres captages comme celui de la gare SNCF. Par ailleurs, le respect du débit biologique va amener aussi le SIAEP de Vailhourles à faire un choix entre exploiter une ressource complémentaire ou s'interconnecter à un autre réseau. Ce qu'il est prévu de réaliser : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur les « poumons » du bassin versant, dont les SIAEP Serre et Olt et Haute Vallée. La principale pression exercée par l'AEP est liée aux prélèvements en période d'étiage et à un faible débit restitué qui peut impacter les milieux aquatiques. L'enjeu est d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en place de mesures visant à respecter le débit biologique et à restructurer, au besoin, le système d'adduction en eau potable (identification des besoins en période tendue, sensibilisation des consommateurs en période de pointe, …), dans la sécurisation de la ressource au regard des prélèvements hiver/été, la mise en place de réseau d'interconnexion, ... **AEP-4, Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées** Ce qu'il est prévu de réaliser : dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de périmètre de protection certains prélèvements, pour des raisons de fiabilité (en quantité ou en qualité), sont abandonnés. Cette action permettrait d'accompagner les gestionnaires de ces points à la remise en état des sites afin d'assurer un retour des volumes aux milieux naturels dans les meilleures conditions possibles et à des coûts acceptables.

Localisation	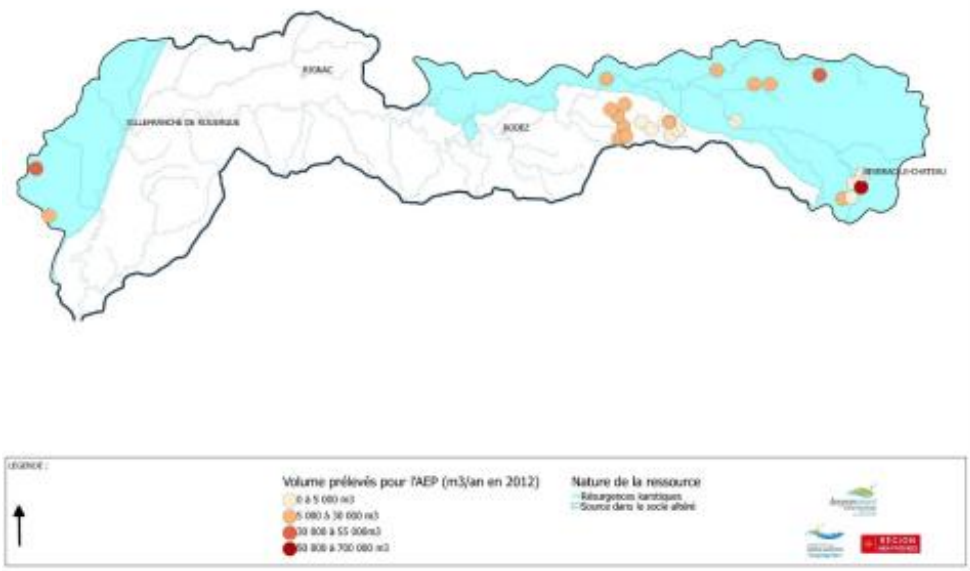
Masse d'eau prioritaire	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR199_1 Le Verlenque FRFRR199_3 Ruisseau de Cuge FRFRR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFRR200_5 Ruisseau Rieutord des Pallanges FRFRR202_3 L'Assou FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
					Agence de l'Eau						SMBV2A		SIAEP	
					x	0 à 50 %							x	50 à 100%
2020	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement							x	50 à 100%
2021	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement							x	50 à 100%
2022	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement							x	50 à 100%
	AEP-4	Restitution milieu	SIAEP	25 000 € + MAPPG	x	0 à 50 %					x		x	50 à 100%
2023	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement							x	50 à 100%
2024	AEP-4	Restitution milieu	SIAEP	25 000 € + MAPPG	x	0 à 50 %					x		x	50 à 100%

TOTAL		850 000 €	x	non déterminable €							x	non déterminable €

Commentaires	Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP au 1er janvier 2020, dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 2 EPCI-FP), cette fiche action est amenée à être actualisée.
Indicateur de suivi	Nombre de captages sécurisés, abandonnées, linéaire de réseau réhabilité, rendement des réseaux
Partenaires	SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, SMBV2A, …

C – Assurer une gestion concertée

MODIFIE		
SUIVI	Volet : C – Assurer une gestion concertée Enjeu : 5 – Renforcer le suivi des eaux **Opération : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles** Orientation(s) SDAGE : A10 - A11 – A12 – D24 Mesure(s) PDM UHR : GOU02	C – 5

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	En fonction de la nature des réseaux : AEAG, PNRGC, FDAPPMA, SMBV2A, IRSTEA, DREAL
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	Action A3 du Contrat Territorial Serène

Contexte

En 2017, 19 stations permettent de caractériser 20 masses d'eau du bassin versant Aveyron amont. Les principales stations sont gérées par l'Agence de l'eau Adour Garonne. En complément :

- l'AFB assure un suivi piscicole sur 5 stations, 4 sur l'axe Aveyron et 1 sur la rivière Tantayrou
- la FDAPPMA gère 5 stations « poisson » et 12 « thermie »
- le réseau complémentaire SMBV2A doit permettre d'appréhender l'incidence des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat territorial Serène (3 stations) ou de la politique environnementale de Rodez Agglomération (7 stations), tout en étant coordonné au suivi Agence.
- ...

L'enjeu est de renforcer et compléter le réseau de suivi porté par l'Agence de l'eau Adour Garonne :

- Conforter le réseau de suivi actuel (action SUIVI-1)
- Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état (SUIVI-2)
- Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau modélisées dans le SDAGE (SUIVI-3)

Description technique

SUIVI-1, Maintenir le réseau de suivi actuel

Ce qu'il est prévu de réaliser : maintenir le réseau de suivi actuel porté par l'AEAG :

- Maintenir les stations de suivi des cours d'eau de référence : 5128050 Tantayrou, 5126150 Maresque de Montpourquié, 5127990 Cuge, 51228410 Verlenque
- Maintenir les stations de suivi présentes sur les bassins ciblés prioritaires dans le cadre du contrat de rivière : 5127900 Serre, 5128020 Olip, 5127460 et 5127470 Briane, 5127300, 5127200 et 5127160 Auterne, 5125910, 5125960, 5125995, 5125900 Serène
- Maintenir un maillage suffisant du suivi qualité de la rivière Aveyron : 5127000, 5126100, 5128000, 5127660, 5128400, 5127150, 5127100, 5126000
- Suivre les masses d'eau dégradées où des actions sont prévues pendant le contrat de rivière : 5126500 Maresque de Moyrazès, 5126060 5126068 Alzou

Ces stations servent généralement aussi pour la FDAPPMA, l'OFB …qui complètent avec des suivis piscicoles et thermiques.

SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état

- SUIVI-2a, améliorer la connaissance sur le bassin versant de la Serre

Ce qui existe : l'objectif est d'appréhender l'incidence des actions hydromorphologiques mises en œuvre sur la Serre

- Thermie, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 grâce à un réseau d'une dizaine de thermographes, mise en place de 3 stations de suivi complémentaires à la Prade de 2017 à 2019,
- Qualité, AEAG : station de suivi qualité physico-chimique,
- Piscicole, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 et 2013 et suivi piscicole de 2017 à 2019 sur 4 stations à proximité immédiate des sites de travaux hydromorphologiques,
- Colmatage, FDAAPPMA : 2 stations d'état des lieux en 2016 et 2 en 2017,

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- Physico-chimie, SMBV2A : création d'une station sur la Serre en amont de la confluence avec l'Aveyron avec analyse des paramètres physico-chimie

○ SUIVI-2b, améliorer la connaissance sur le bassin versant de l'Auterne et maintenir le réseau de Rodez agglomération

Ce qui existe : l'objectif est surtout d'appréhender l'incidence des actions hydromorphologiques et la qualité, en lien avec les volets industries et artisanat, mises en œuvre sur l'Auterne

- Qualité, SMBV2A : 7 stations de suivi qualité physico-chimique et biologique sur le territoire de l'Agglomération

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- Qualité, SMBV2A : poursuivre le réseau de suivi sur l'agglomération avec analyse des paramètres physico-chimie, chimie, IBGN et IBD ;
- Rajouter un point de suivi spécifique substances dangereuses sur l'Auterne. Ce point et le protocole de suivi seront précisément définis en lien avec les actions industrie –artisanat (fiche IND&ART.)

○ SUIVI-2c, améliorer la connaissance sur le bassin versant des Serènes (Action A3 et A4 du Contrat Territorial Serène)

Ce qui existe :

- Thermie, FDAAPPMA : suivi de la thermie estivale sur 2 années (2014 et 2015) via un réseau d'une dizaine de thermographes
- Hydrologie, SMBV2A : installation des 4 stations de mesure des débits en instantané avec enregistreurs de thermies,
- Colmatage, FDAAPPMA : stations d'état des lieux 1 en 2015, 2 en 2016
- Qualité, SMBV2A : mise en œuvre du réseau qualité local temporaire en 2011 – 2012 – 2013

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- Qualité, SMBV2A : reprise du réseau de 3 stations en 2018 pour 3 années consécutives avec analyse des paramètres physico-chimie, bactériologie, phytosanitaires, IBGN et IBD.
- Piscicole et Thermie, FDAAPPMA SMBV2A, 2019-2021, APP plan d'eau AFB : stations sur le Cassurex afin d'apprécier l'efficience des actions engagées : réhabilitation du système d'assainissement de La Fouillade, réalisation des chantiers vitrines d'optimisation environnementale des plans d'eau, mise en défens des berges …

○ SUIVI-2d, améliorer la connaissance sur la rivière Aveyron à son exutoire du bassin versant :

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- Physico-chimie, SMBV2A : conforter le suivi par un point de mesure à l'extrémité aval du bassin (entre la confluence avec la Serène et la confluence avec le Viaur). L'enjeu de cette acquisition est double : améliorer la connaissance vis-à-vis des activités de loisirs liés à l'eau très présentes en aval (site des gorges de l'Aveyron), et caractériser l'état du bassin versant Aveyron amont à l'exutoire du territoire de compétence

○ SUIVI-2e, améliorer la connaissance sur le bassin versant de la Briane

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- Physico-chimie, SMBV2A : améliorer la connaissance en implantant des stations sur les ruisseaux d'Inières et de La Garrigue

○ SUIVI-2f, améliorer la connaissance sur le bassin versant de l'Olip

Physico-chimie, SMBV2A : au besoin compléter le suivi du bassin de l'Olip avec des stations complémentaires

SUIVI-3, Acquérir des connaissances sur des ME avec des problématiques particulières

○ SUIVI-3a, Améliorer la connaissance sur la formation des mousses en rivière, particulièrement dans la traversée de Rodez

Ce qui a été fait : Très régulièrement les riverains de l'Aveyron dans la traversée de Rodez constatent des mousses blanches au pied des chaussées. À chaque signalement, l'équipe rivière du SMBV2A se rend sur place pour déterminer l'origine du phénomène. Certains de ces événements

	sont rattachés à des pollutions accidentelles mais en quasi majorité, aucune explication formelle n'est confirmée. Ce qu'il est prévu de réaliser : Il convient donc durant le contrat d'améliorer la connaissance via un travail de bibliographie, mettre en place un suivi des événements, de définir le type d'analyse à mettre en œuvre, de communiquer sur les phénomènes naturels de création de mousse en lien avec la décomposition de la matière organique (feuilles, …) et la création de complexes humiques hydrophobes ○ SUIVI-3b, améliorer la connaissance sur la présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et en eaux souterraines (ME FRFG008) Ce qui a été fait : Sur la base d'une approche succincte des données disponibles, les analyses phytosanitaires réalisées à ce jour ont mis en avant la présence de plusieurs molécules phytosanitaires (herbicides, fongicides et insecticides). Le code de la santé publique (CSP) édicte les dispositions réglementaires en matière d'eau potable. Au regard de l'état des lieux 2019 mené par le STL Tarn Aveyron ce travail semble d'autant plus nécessaire. Ce qu'il est prévu de réaliser : compiler les résultats des analyses phytosanitaires en eaux superficielles et souterraines, identifier les pratiques et usages dans le bassin versant (à ce stade les diagnostics agricoles, artisanat et industrie pourront être mobilisées voir fiches actions AGRI et IND&ART), identifier les molécules les plus rémanentes, réaliser une synthèse bibliographique sur les seuils de toxicités en condition naturelle de ces produits phytosanitaires, proposer au besoin des pistes d'actions visant à limiter leur transferts vers les milieux aquatiques. **SUIVI-4, Maintenir l'action de surveillance aléatoire de quelques points de déversements ciblés et de ramassage des déchets** Ce qui a été fait : Depuis plusieurs années l'équipe rivière prospecte de manière aléatoire les principaux points de déversement de Rodez Agglomération Ce qu'il est prévu de réaliser : L'objectif est de poursuivre la veille et la prévention sur cette thématique « rejets / alerte pollution /macrodéchets » déjà engagée lors du précédent programme. Concrètement l'équipe rivière prospecte de manière aléatoire les principaux points de déversement de Rodez Agglomération. En cas de pollution elle alerte le service assainissement de Rodez Agglomération, et divers partenaires dont l'OFB et la commune concernée. Le service assainissement essaye de remonter le réseau pour identifier l'origine de la pollution. L'équipe rivière ramasse les macrodéchets présents dans le cours d'eau sur les secteurs prioritaires. D'autre part cette action permet de compiler des données annuelles et ainsi de quantifier des pollutions et des déchets drainés dans le temps. **SUIVI-5, Biosurveillance de la rivière Aveyron, dans la traversée de Rodez Agglomération, au regard des RSDE** Ce qu'il est prévu de réaliser : Biosurveillance de la rivière Aveyron au regard des RSDE. L'objectif est de mesurer l'effet de mélanges environnementaux complexes et de prendre en compte la biodisponibilité des substances. Cette action est réalisée en partenariat avec le laboratoire BIOMAE. Dans un premier temps en 2022, deux stations de suivis seront définies. Ces essais de bioaccumulation et d'écotoxicité, réalisés sur des crevettes d'eau douce (gammares), vont permettre d'évaluer le niveau de concentration de plus de 200 substances polluantes dans le milieu.

Localisation

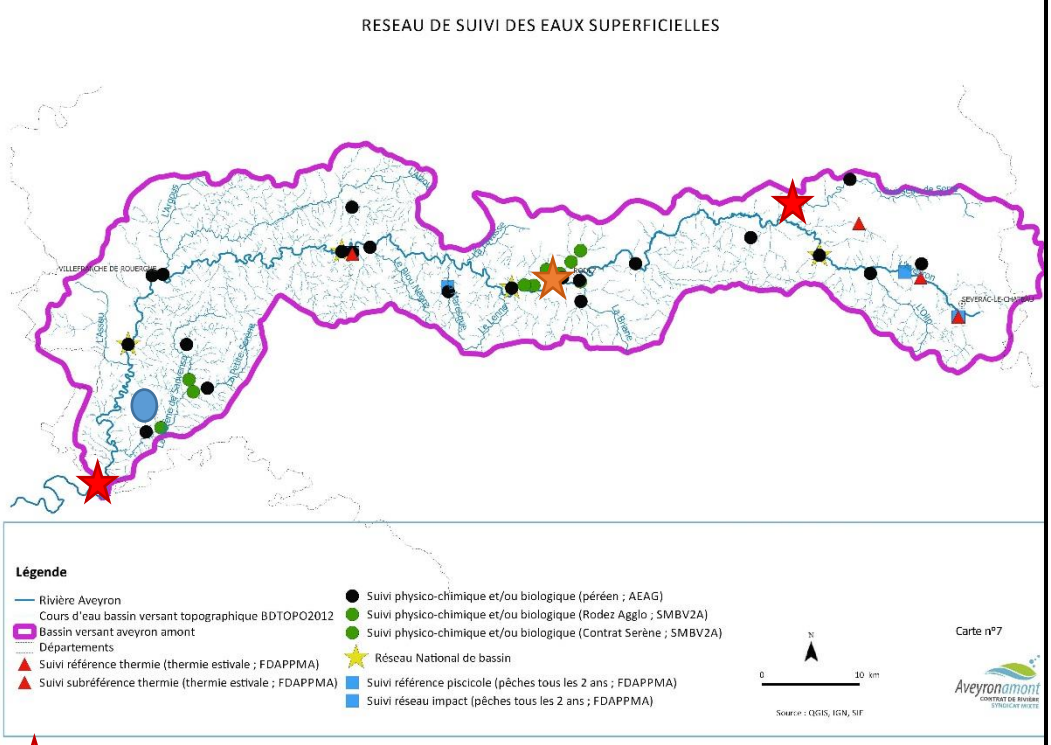

★ : stations complémentaires physico-chimie (SMBV2A)
★ : stations complémentaires chimie (AEAG)
● : stations complémentaires pêche (FDAPPMA – SMBV2A)

Masse d'eau prioritaire: Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		FDAPPMA (TTC)		AFB (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 %		… %		100 % à 80%		… %
2020	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x		x	
	SUIVI-2	SMBV2A	30 000 €	x	17100 €					x	12 900 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
2021	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	30 000 €	x	17100 €					x	12 900 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €					x	1 500 €

2022	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	30 000 €	x	17100 €					x	12 900 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €					x	1 500 €
2023	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	30 000 €	x	17100 €					x	12 900 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €					x	1 500 €
	SUIVI-4	SMBV2A	12 150 €	x	6 075 €					x	6 075 €
	SUIVI-5	SMBV2A (Rodez Agglo)									
2024	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	30 000 €	x	17100 €					x	12 900 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-4	SMBV2A	12 150 €	x	6 075 €					x	6 075 €
	SUIVI-5	SMBV2A (Rodez Agglo)									
TOTAL			183 300 €	x	102 150 €					x	81 150 €

Commentaires	SUIVI-2 : le coût de l'action correspond au suivi actuel réalisé par le SMBV2A (10 stations, 3 sur les Serènes et 7 sur Rodez Agglomération pour un cout de 30 000 €) complété par 3 stations (Serre, Aveyron aval et Auterne pour un cout estimatif de 15 000 €). SUIVI-3 : le coût de l'action correspond à du temps de compilation de la donnée par l'animateur du contrat de rivière en appui des techniciens rivière de secteur, au recrutement de stagiaires associés et à plusieurs analyses physico-chimiques SUIVI-4 : le cout de l'action correspond à 45 hommes jour de l'équipe rivière
Indicateur de suivi	Relevé et intégration des données dans le SIE, réalisation d'une synthèse annuelle, étude sur les mousses, étude sur les phytosanitaires
Partenaires	AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, ARS, IRSTEA, DREAL, DDT, SMBV2A, …

SOUT	Volet : C - Assurer une gestion concertée Enjeu : 5 – Renforcer le suivi des eaux Opération : Renforcer le suivi des eaux souterraines Orientation(s) SDAGE : A11 – A12 – D21 Mesure(s) PDM UHR : GOU01	C - 5

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : PNRGC, PNRQ, BRGM, AEAG, DREAL Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	Charte du PNRGC
Contexte	2 stations qualité des eaux souterraines sont situées sur la partie amont du bassin versant (territoire du PNRGC). Ponctuellement, des prélèvements sont effectués pour suivre la qualité au droit des prélèvements d'eau potable.
Description technique	**SOUT-1, Conforter le réseau de suivi actuel** Ce qui a été fait : 2 stations de suivis permettent de surveiller l'état qualitatif et 13 concernent le suivi quantitatif. L'action du PNRGC consiste à entretenir les stations, récupérer régulièrement les données, et les mettre à disposition du public sur la banque HYDRO. Ces suivis permettent de connaitre le fonctionnement des systèmes karstiques, évaluer le volume des réserves potentielles et définir l'impact des activités humaines sur la ressource. Ce qu'il est prévu de réaliser : pérenniser les stations de suivis mises en place par le Parc Naturel Régional des Grands Causses sur la masse d'eau FRFG059 « Calcaires des grands Causses BV Aveyron ». **SOUT-2, Valoriser les données recueillies par les réseaux de mesures :** Ce qu'il est prévu de réaliser : un premier travail doit être engagé afin de mieux connaitre ces réseaux de mesures et les données disponibles (recensement des stations opérationnelles en 2018, réseaux, propriétaires, données sur la qualité disponibles …). Un deuxième travail consistera à synthétiser et valoriser ces données à l'échelle Aveyron amont. Par exemple un rapport de synthèse annuel pourrait analyser les variations annuelles et interannuelles de paramètres cibles (NO3-, ...). **SOUT-3, Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et la qualité des masses d'eau souterraines en particulier celle qui est dégradée chimiquement (FRFG008) et celles apportant une alimentation karstique au bassin Aveyron (FRFG059A et FRFG059B)** Ce qu'il est prévu de réaliser : organiser la réflexion avec les acteurs pour améliorer la connaissance sur les principales masses d'eau souterraines du bassin versant Aveyron. En lien avec l'action "SUIVI-3b, améliorer la connaissance sur la présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et en eaux souterraines (ME FRFG008)"

Localisation - captage d'eau potable

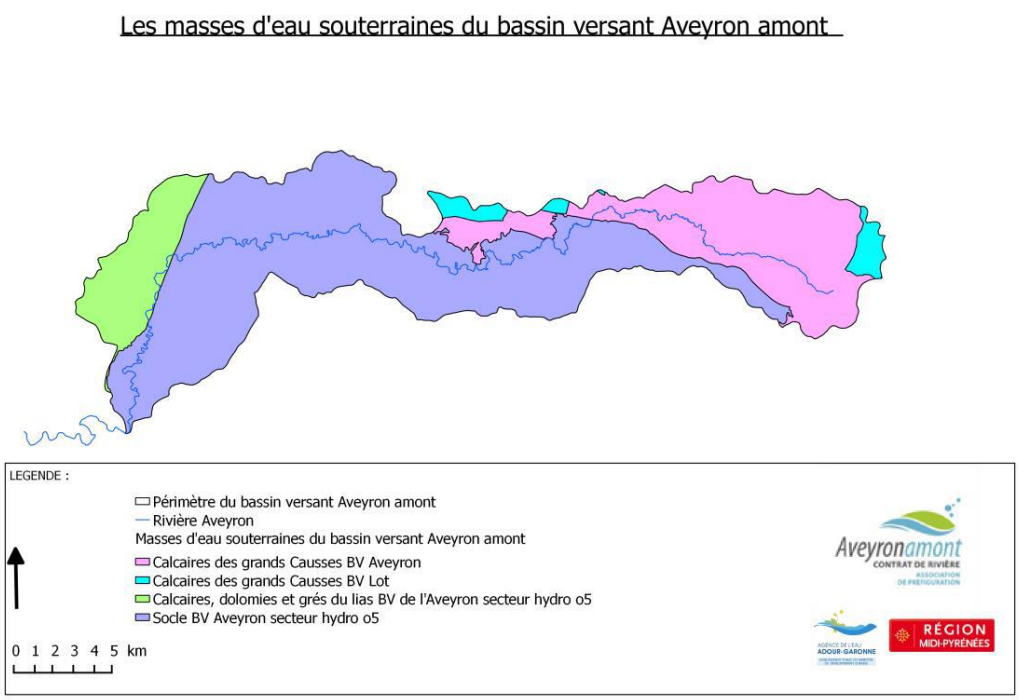

Masse d'eau prioritaire

FRFG036	Calcaires, Dolomies et grés du lias BV l'Aveyron
FRFG059	Calcaires des grands Causses BV Aveyron
FRFG058	Calcaires des grands Causses BV Lot

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		PNRGC (TTC)		Région Occitanie (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 à 80 %		30 à 20 %		10 à 20 %		… %
2020	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2021	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2022	SOUT-2	SMBV2A	Animation(15j)	x	Voir fiche ANIM			x		x	
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2023	SOUT-2	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiche ANIM			x		x	
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
	SOUT-3	SMBV2A	Animation (1j)	x	Voir fiche ANIM					x	
2024	SOUT-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiche ANIM					x	

	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
	SOUT-2	SMBV2A	Animation (1j)	x	Voir fiche ANIM			x		x	
TOTAL			105 000 €	x	55 000 €	x	37 500 €	x	12 500 €		

Commentaires	Très peu de données existent sur les masses d'eau souterraines du bassin versant Aveyron amont. L'enjeu de cette fiche action est d'identifier les priorités en termes d'acquisitions de données. Aussi aucun cout d'étude n'est proposé dans cette fiche.
Indicateur de suivi	Rapport sur les réseaux opérationnels en 2021-2022, élaboration d'une stratégie pour connaitre et préserver les ZPF en 2023
Partenaires	DREAL, PNRGC, PNRQ, AEAG, BRGM, DDT, SMBV2A, …

MODIFIE		
ANIM	Volet : C - Assurer une gestion concertée	**C - 4**
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont	
	Orientation(s) SDAGE : A10	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV02	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	

Contexte

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire. Le Syndicat portera les actions présentant un caractère d'intérêt commun au bassin Aveyron. À travers ses attributions, le Syndicat concourt à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques dans la perspective d'avoir une eau de qualité et une ressource durable pour tous les usages. Il est notamment en charge de l'animation et de la concertation des programmes de gestion intégrée de l'eau (SAGE, contrat de rivière, ….)

Le comité de rivière rassemble des instances diverses qui vont devoir se forger une philosophie commune sur des zones très variées : allant de zones de causse extensives, aux plateaux du ségala très agricoles, en passant par les pôles urbains du département. L'idée est de démontrer l'intérêt des actions engagées, de renforcer le rôle des élus (premiers interlocuteurs des riverains), et de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.

L'objectif est de tenir des positions et un discours commun à l'échelle du bassin (notion de solidarité). Les membres du syndicat de bassin versant et du comité de rivière doivent être informés des problématiques et actions mises en œuvre par la cellule d'animation. L'accroissement des liens entre les instances est recherché. Il doit contribuer à la mise œuvre du PAOT sur son territoire.

Description technique

ANIM-1, Animation du contrat de rivière **PAOT**

Ce qui a été fait : 1 chargée de mission à plein temps a assuré l'émergence du contrat de rivière

Ce qu'il est prévu de réaliser : Les missions de l'animatrice du contrat de rivière Aveyron amont sont les suivantes : organiser le secrétariat du Comité de Rivière, sensibiliser les maîtres d'ouvrages du bassin versant à la gestion intégrée, impulser la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat de rivière et rechercher les financements, coordonner et suivre les actions, renseigner le tableau de bord et rendre compte régulièrement de l'avancée du contrat de rivière aux membres du comité de rivière, assurer la communication autour du contrat de rivière, assister et conseiller les acteurs du bassin versant. Sur cette dernière mission il est notamment prévu :

- D'organiser des visites de terrains, une fois par an, à l'occasion d'un comité rivière. L'objectif est de proposer aux membres une visite de terrain soit généraliste pour découvrir un sous bassin versant, soit thématique. Tout au long de l'année, informer, pour éventuelles participations, les membres du comité de rivière sur les différentes journées de sensibilisation programmées.
- De participer aux réunions des instances pour expliquer les actions en cours sur le territoire. L'objectif est de présenter aux élus des EPCI-FP adhérents au syndicat et des communes les actions en cours à l'occasion de sollicitations, de manifestations et des instances des membres du comité de rivière.

ANIM-2, Animation de démarches territoriales (espace rural) sur les bassins versants des Serènes, de l'Olip et de la Briane **PAOT**

Ce qui a été fait : 1 chargé de mission à plein temps a assuré l'animation du contrat territorial Serène de 2014 à 2018

Ce qu'il est prévu de réaliser :
Il est proposé de poursuivre la dynamique initiée sur la Serène et d'enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins (Briane et Olip) avec des problématiques rurales (agricoles, assainissements et hydromorphologiques). Ceci engendrerait, à partir de 2020, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène.
L'animateur espace rural a vocation à rechercher des synergies entre actions sur le cours d'eau dans le cadre des PPG et actions sur le bassin versant. Il doit : monter techniquement et financièrement les actions, coordonner les intervenants et les actions, évaluer les actions en fonction des indicateurs de suivi, mener des actions de communication – sensibilisation… Il est sous la responsabilité de l'animatrice du contrat de rivière.
A noter sur les bassins de l'Olip et de la Briane, que les années 2020 et 2021 seront consacrées à la réalisation d'études d'approfondissement de connaissances (pressions, impacts …) et à élaboration d'un programme précis d'actions mis en œuvre à partir de 2022/2023. Ce programme est présenté dans le cadre d'un avenant au contrat.

ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques, mettre en œuvre les PPG **PAOT**

Ce qui a été fait : la cellule rivière du SMBV2A comprend 3 techniciens rivières mettant en oeuvre 1 PPG décliné en sous-bassin versant : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin, une forte complémentarité a été mise en œuvre entre les trois techniciens.
Ce qu'il est prévu de réaliser : Conforter l'expertise des techniciens rivières et accroitre l'animation sur le territoire au vu de l'ambition DCE des actions présentées dans les PPG.
Les actions des 3 techniciens rivière sont : mettre en œuvre des actions du PPG, préparer et suivre les marchés publics d'étude et de travaux, suivre la réalisation des travaux (entreprises ou régie), appui technique auprès des propriétaires et des collectivités, bilan et évaluation des opérations engagées. En 2022, ils devront actualiser les 3 entités du PPG (diagnostics de cours d'eau, enjeux, échanges avec les élus, DIG …).
Avec la création du syndicat de bassin une mutualisation des opérations administratives est effectuée et une complémentarité opérationnelle sera recherchée entre les trois techniciens rivières, en particulier concernant la communication, la sensibilisation et l'accompagnement des riverains usagers et des collectivités. L'enjeu est de porter à connaissance pour faciliter l'action et l'appropriation. Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de service public et contribue à promouvoir les pratiques respectueuses des milieux aquatiques.

ANIM-4, Renforcer les partenariats techniques

Ce qu'il est prévu de réaliser : renforcer les partenariats techniques avec des structures disposant de compétences complémentaires à celles du personnel du syndicat et nécessaires à la mise en œuvre de certaines opérations (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, ADASEA, Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Animateurs des sites Natura 2000, Parc Naturel Régional des Grands Causses …). Un renforcement du partenariat avec les organismes agricoles est notamment souhaité.

ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant

Ce qui a déjà été réalisé : en 2018 le SMBV2A et le CPIE ont présenté aux élus de la CC Grand Villefranchois la trame verte et bleue de leur territoire. Cette journée d'information grâce à des séquences techniques en salle et des visites sur le terrain a permis d'aborder les concepts, les atouts et la multifonctionnalité de la trame verte et bleue. Cette animation a notamment permis de porter à connaissance l'état des lieux des milieux aquatiques et les actions initiées. L'enjeu est de sensibiliser les élus à la gestion des milieux aquatiques afin de faciliter leur prise en compte dans les projets d'urbanisme.

	Ce qu'il est prévu de réaliser : organiser, en concertation avec le CPIE, des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant. Afin de garantir une meilleure appropriation des concepts, le format des séquences techniques et des visites de terrains seront adaptés à chaque territoire selon les enjeux milieux aquatiques, les besoins et les attentes des EPCI-FP. Il sera réalisé entre 14 (1 intervention par EPCI-FP) et 5 (1 intervention par « bassin versant » type : « sources de l'Aveyron », « haute vallée », « moyenne vallée – Rodez Agglomération », « les Maresques », « l'Alzou ») interventions de ce type. **ANIM-6, Animation du Programme d'Etudes Préalable à l'élaboration d'un PAPI (plan d'actions de prévention des inondations).** Ce qu'il est prévu de réaliser : recruter un animateur dédié pour assurer les missions d'animation du Programme d'Etudes Préalable. Les missions identifiées, pour initier et décliner le programme d'action PEP Aveyron Amont, sont : - Animation et pilotage global de la démarche : concertation avec les acteurs locaux et institutionnels, état des lieux et propositions d'actions, animation de commissions pour partager les enjeux, identifier la logique et les priorités d'actions, valider le programme d'actions, suivre et ajuster la déclinaison des actions - Pilotage des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A : rédaction des marchés publics, suivi des études et travaux, appui à la réalisation de diagnostic de vulnérabilité, conseil à la mise en place de systèmes d'alerte locaux, appui et valorisation aux actions de prévention portées sur le territoire ; - Suivi administratif et financier du PEP : suivi du plan de financement, montage des dossiers de subvention ; - Valorisation des actions réalisées : communication auprès du grand public via les réseaux sociaux du SMBV2A, restitution des avancés au conseil syndical, intégration des résultats dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)) et de gestion de crise (PCS, DICRIM).
Localisation	
Masse d'eau prioritaire	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		Région Occitanie (TTC)		SMBV2A (TTC)		Etat (TTC)	
				x	50% à 70%	x	10%	x	40 à 20%		
2020	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	7 500 €	x	10 962 €		
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €		
2021	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	7 500 €	x	10 962 €		
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €		

2022	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	7 500 €	x	10 962 €		
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €		
2023	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	11 185 €	x	10 962 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 5000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	185 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €		
	ANIM-6	SMBV2A	80 000 €	x	24 000 €			x	16 000 €	x	40 000 €
2024	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	7 500 €	x	10 962 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 500 €		
	ANIM-3	SMBV2A	185 000 €	x	92 500 €			x	92 500 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €		
	ANIM-6	SMBV2A	80 000 €	x	24 000 €			x	16 000 €	x	40 000 €
TOTAL			1 915 000 €	x	1 094 500 €	x	37 500 €	x	703 000 €		80 000 €

Commentaires	ANIM-5 : il s'agit d'un forfait par journée comprenant les repas des participants et leurs acheminements aux visites de terrains en autobus.
Indicateur de suivi	Rapport d'activité, nombre d'ETP pour l'animation des programmations, convention de partenariats, visite de terrain, participation aux réunions de différentes instances
Partenaires	Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil Régional, Comité Rivière, SMBV2A, …

MODIFIE		
GOUV	Volet : C - Assurer une gestion concertée	C - 4
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : Être associés aux démarches concernant l'eau	
	Orientation(s) SDAGE : A10	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV02	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	

Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est en totalité dans la région Occitanie, et en grande majorité dans le département de l'Aveyron (12). 4 communes du périmètre du projet sont localisées sur deux autres départements : Lozère et Tarn-et-Garonne. Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), ont acté au 1er janvier 2017 les nouveaux périmètres intercommunaux. Ainsi, 14 intercommunalités couvrent le bassin versant Aveyron amont au lieu de 21 EPCI-FP en 2016. À noter néanmoins que les périmètres de ces intercommunalités ne coïncident pas avec les périmètres de sous bassins versants. En effet, ces structures sont à cheval sur 2 à 4 périmètres de gestion : Lot, Viaur, Tarn, Aveyron aval, Aveyron Amont. L'aménagement du territoire peut influencer de manière notable la ressource en eau et les milieux aquatiques. La gestion des eaux pluviales et de l'assainissement a été identifiée comme un enjeu majeur respectivement sur les volets prévention des inondations et amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles. Afin d'éviter une augmentation du risque de dégradation, l'objectif de l'action est de participer aux projets d'aménagement dès le début des réflexions, afin d'anticiper les impacts sur les milieux aquatiques concernés par le projet.
Description technique	**GOUV-1, Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A** Ce qui a déjà été réalisé : en 2017, 10 EPCI-FP adhèrent au SMBV2A, représentant environ 95% de la surface de bassin versant. Ce qu'il est prévu de réaliser : modification du périmètre du SMBV2A afin de le faire correspondre aux limites du bassin hydrographique, si possible hydrogéologique. Cette modification de périmètre nécessite une harmonisation de la limite retenue avec les structures gestionnaires limitrophes afin de garantir l'absence de territoire orphelin. **GOUV-2, Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont** Ce qu'il est prévu de réaliser : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Aveyron. Des échanges sont prévus avec les structures gestionnaires des milieux aquatiques situées à l'aval afin d'assurer une cohérence et une continuité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. **GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron** Ce qu'il est prévu de réaliser : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Tarn Aveyron. La commission territoriale Tarn Aveyron a engagé une réflexion sur une structuration à l'échelle de cet UHR. Il s'agira de participer aux échanges afin de faire valoir les spécificités et orientations prises dans le contrat de rivière Aveyron Amont et d'assister l'émergence d'une structuration à l'échelle Tarn Aveyron.

	GOUV-4, Informer les élus des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages …) Ce qu'il est prévu de réaliser : Être régulièrement informé des études et travaux menés à l'échelle du bassin Aveyron et Tarn Aveyron sur ces thématiques. Être informé de l'état de la ressource via des outils de partage de données, type observatoire des prélèvements et des ressources mobilisées, et en cas d'alerte en lien avec une période de tension sur la ressource (DOE, DOC, DCR), être destinataires des envois automatiques à destination des préleveurs. **GOUV-5, Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, …)** Ce qu'il est prévu de réaliser : s'informer sur les planifications en cours en lien avec l'occupation des sols (SCOT, PLUI, PLU, …) ou la gestion du petit cycle de l'eau (schéma directeur d'assainissement ou d'adduction en eau potable, étude de gouvernance ...), participer aux réunions de travail et proposer au besoin des solutions alternatives. Cette action concerne particulièrement les collectivités engagées dans le gagnant-gagnant réhabilitation d'ANC prioritaires (ANC-2) : Ouest Aveyron Communauté, Pays Ségali, Rodez Agglo et Pays Rignacois. Au-delà de l'état des lieux sur la compétence assainissement (infrastructures existantes, moyens humains mobilisés pour entretenir le parc, travaux engagés ou à réaliser, prix de l'eau, …) cette étude devra étudier plusieurs scénarii d'organisations allant d'une organisation et gestion communale, à une organisation intercommunale voir, en fonction des volontés politiques, supra-intercommunales. Cette action est reprise dans la fiche GOUV-5. **GOUV-6, Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques** Ce qu'il est prévu de réaliser : de grands projets d'aménagements, comme la construction d'une voie express longeant l'Aveyron dans la partie amont du bassin versant, sont prévus au cours des prochaines années. Pour garantir la cohérence entre les actions du contrat de rivière et ces projets, il est nécessaire d'associer la structure porteuse à tout projet ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques. **GOUV-7 : Intégrer la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité dans les marchés publics** Ce qu'il est prévu de réaliser : Rodez agglomération a réalisé une charte d'achats publics durables et responsables dans le cadre du PCET. Cette volonté de préservation de la biodiversité doit donc être traduite dans les marchés publics pour avoir une cohérence d'action. L'idée serait de travailler sur la problématique de la pollution des milieux aquatiques par les rejets dans le réseau des eaux pluviales et notamment les rejets plastics. La finalité est de favoriser les entreprises vertueuses. Le cout de cette action est essentiellement dû à la réalisation de formations sur les risques de pollutions (dont un rappel sur le fonctionnement des réseaux) et sur les techniques alternatives existantes auprès des acteurs de la commande publique (élus, service technique de la collectivité et maitre d'œuvre). **GOUV-8 : Renforcer le partenariat entre les polices municipales et l'office français de la biodiversité** Ce qu'il est prévu de réaliser : Organiser une demi-journée d'échanges entre les services de polices municipales, l'OFB, le procureur de la république, la DREAL, le service assainissement de Rodez Agglomération et le SMBV2A. Cette opération est portée par les partenaires dans le cadre de leurs opérations de sensibilisation.

Localisation	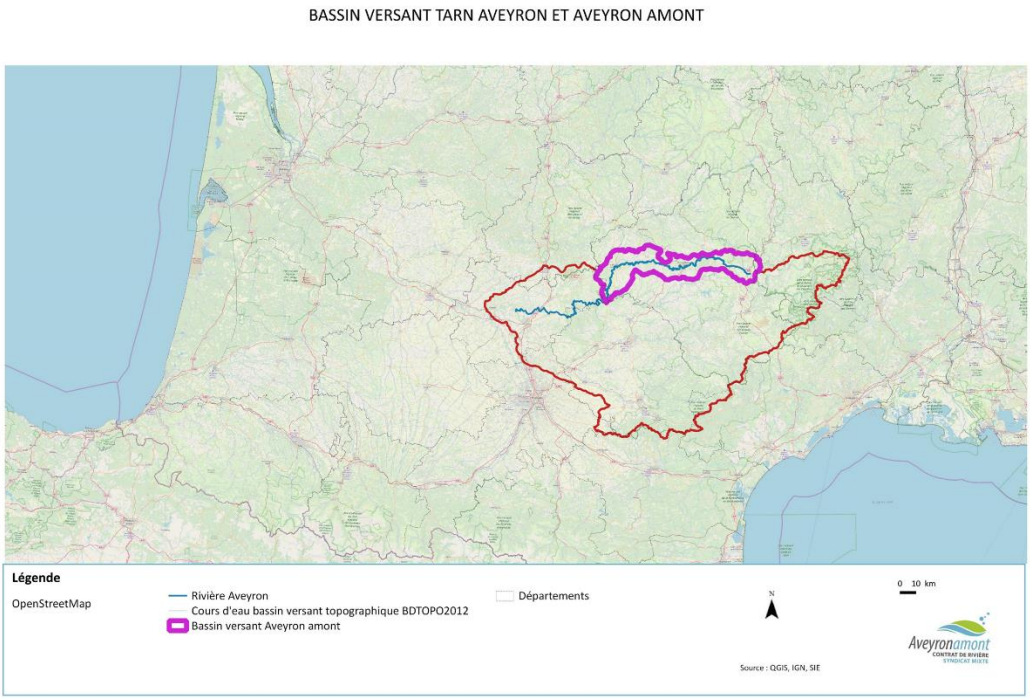
Masse d'eau prioritaire	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	**Action**	**Maitres d'ouvrages**	**Coût estimatif (TTC)**	**Plan de financement prévisionnel**							
				Agence de l'Eau (HT)		CPIE (TTC)		SMBV2A (TTC)		Collectivités	
				x	50 à 70%	x	10%	x	20%	x	50 %
2020	GOUV	SMBV2A	Animation (50j)	x	Voir fiche ANIM			x			
	GOUV-5	CC Ouest Villefranchois	80 000 €	x	40 000 €					x	40 000 €
2021	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM			x			
2022	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM			x			
2023	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM			x			
	GOUV-7	SMBV2A (Rodez Agglo)	3 200 €	x	2 560 €	x		x	640 €		
	GOUV-8	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiche ANIM			x			
2024	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM	x		x			
	GOUV-7	SMBV2A (Rodez Agglo)	1 800 €	x	1 440 €	x		x	340 €		

TOTAL	85 000 €	x	44000 €				1 000 €	x	40 000 €

Commentaires	Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière, identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1 GOUV-7 : En 2023 4 jours du CPIE et un budget de 1600€ de prestations extérieures. En 2024 3 jours CPIE et un budget de 600 €
Indicateur de suivi	Arrêté de modification du périmètre d'intervention, participation aux réunions de bassin versant Aveyron et Tarn Aveyron
Partenaires	Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP, SCOT, DDT, DREAL, SMBV2A, …

MODIFIE

VALORISATION	Volet : C - Assurer une gestion concertée	C – 4
	Enjeu : 6 – Impliquer tous les publics	
	Opération : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action	
	Orientation(s) SDAGE : A12	
	Mesure(s) PDM UHR :	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : Collectivités, SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	

Contexte

Le volet sensibilisation est un axe essentiel dans la gestion intégrée des cours d'eau et bassins versants associés. L'implication de la population du bassin versant Aveyron amont est indispensable pour atteindre durablement les objectifs fixés par le contrat de rivière.

Les objectifs de cette communication-sensibilisation sont : informer le public sur l'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau et les pressions qui s'y exercent, présenter les actions entreprises, impliquer la population dans la reconquête du bon état, …

La communication se déclinera en trois volets :

- Valoriser et à préserver le patrimoine naturel du bassin versant. Ce territoire est doté d'une richesse d'habitats et d'espèces patrimoniales liés aux milieux aquatiques qu'il faut préserver. On se réjouit de voir la loutre, les écrevisses à pattes blanches,… Des mesures de protection, de classement ou d'inventaire ont été prises sur le bassin versant avec 22 ZNIEFF et 2 sites NATURA 2000 liés aux milieux aquatiques. La richesse des milieux aquatiques est un atout pour le tourisme. Dans la partie aval du bassin versant, au cœur du pays des Bastides, la rivière Aveyron longe un riche passé médiéval (Villefranche, Najac et Belcastel).
- Utiliser des outils numériques, dont le site internet du SMBV2A pour informer les habitants sur les actions entreprises
- Créer des outils de communication diversifiés : jeu de cartes sur les milieux aquatiques, posters, journées ludiques, panneaux « noms des cours d'eau »,….

Description technique

VALORISATION-1 : Création d'un itinéraire de découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron

Ce qui a été fait : le syndicat a mis en œuvre un programme de valorisation des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron au travers des GR® 62B et le GR® 36 qui traversent le Bassin Versant et longent la vallée de l'Aveyron, sur 95 km de sentiers de grande randonnée, depuis Druelle jusqu'à Najac.

Ce qu'il est prévu de réaliser :
Dans un premier temps, assembler les itinéraires de randonnées existants, vérifier leur praticabilité puis leur inscription au PDIPR. Pour assurer un itinéraire des sources de l'Aveyron jusqu'à la sortie de la rivière du département, de nouveaux itinéraires pourraient être proposés.
Dans un deuxième temps réaliser des panneaux de communication et créer des sentiers thématiques. À travers ce volet, il est prévu plus précisément : la création et l'implantation de 50 panneaux signalétiques et d'appel, et la création et l'implantation de 5 sentiers thématiques. La valorisation via des outils numériques de ces itinéraires sera également recherchée.

	Ce volet, en plus de la mise en œuvre physique et pratique des panneaux et sentiers thématiques, englobe également l'ensemble des prestations intellectuelles relatives au projet (définition des thématiques des panneaux en concertation avec les acteurs, recherches bibliographiques, rencontres avec les acteurs locaux disposant de connaissances historiques et scientifiques, rédaction et mise en forme des textes, schémas et photos, graphisme, etc.) **VALORISATION-2, Actualiser le site internet et les publications réseaux sociaux du SMBV2A** Ce qui a déjà été réalisé : création d'un site internet aveyronamont.fr et mise à jour mensuelle, création d'un compte Facebook Aveyron Amont et mise à jour quasi hebdomadaire Ce qu'il est prévu de réaliser : décrire et illustrer les actions entreprises sur le bassin versant, mettre en téléchargement les divers outils créés, actualiser le site internet, actualiser la page Facebook du SMBV2A **VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés** Ce qui a déjà été réalisé : édition annuelle d'un bulletin d'informations, diffusion d'une bande dessinée, réalisation du guide du riverain et autres fiches techniques ou plaquettes, parutions régulières dans la presse locale et spécialisée, participation à des émissions de télévision ou de radio, participation à des soirées de conférences. Ce qu'il est prévu de réaliser : plus les formats de communication sont variés, plus le public touché est important. Plusieurs outils de communication seront réalisés, on peut citer par exemple des formats écrits à diffuser (type lettres d'informations, plaquettes, posters, …), des formats écrits *in situ* (panneaux nom de cours d'eau, ….), des formats ludiques (jeux, BDs, ….), des animations directes (organisation d'un évènement rivière en fête, randonnées découvertes …) Concernant le volet dynamique zone urbaine « pollution involontaires depuis les grilles de pluviaux ». Dans un premier temps l'idée serait de déployer un programme de sensibilisation en partenariat avec la commune de Sébazac-Concourès. La problématique des macrodéchets est particulièrement forte sur 1 sous bassin versant, identifié prioritaire, qui collecte toutes les eaux de pluie de la ville de Sébazac. Dans ce cas de figure l'idée serait de multiplier sur un pas de temps court (année scolaire 2022 2023) divers formats de communication (flyer dans les boites aux lettres, article dans le bulletin municipal annuel, communication via les réseaux sociaux, journée de ramassage des déchets, animation à destination du conseil municipal enfants et des actions périscolaires …). Un stagiaire de type Master 1 ou 2 spécialisé dans la communication grand public et la sensibilisation à l'environnement sera accueilli par le SMBV2A. Au-delà du déploiement des divers outils de communication ce stage évaluera l'efficacité des dispositifs et le public touché. Dans un second temps les outils conçus, et efficace, seront réutilisables à large échelle : Rodez Agglomération, bassin versant Aveyron Amont, …
Localisation	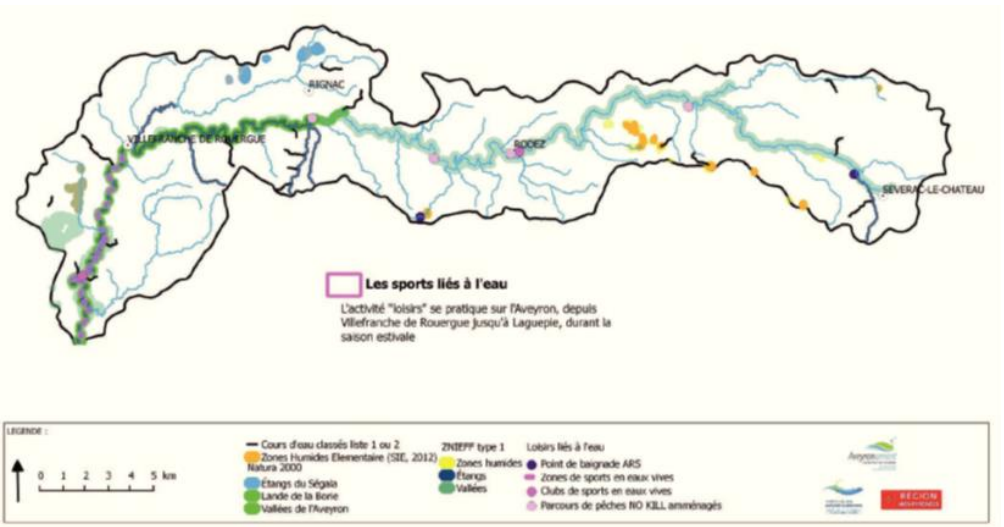
Masse d'eau prioritaire	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)													
Année	**Action**	**Maitre d'ouvrage**	**Coût estimatif (TTC)**	**Plan de financement prévisionnel**									
				LEADER et AEAG (HT)		Région Occitanie (TTC)		Conseil Départemental Aveyron (TTC)		SMBV2A (TTC)		Collectivité (TTC)	
				x	45 %				30 à 50%				
2020	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
2021	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
2022	VALORISATION -1		5 000 €	x	1 875 €			x	2 125 €			x	1 000 €
	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
2023	VALORISATION -1		35 000 €	x	13 125 €			x	14 875 €			x	7 000€
	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	9 000 €	x	6 883 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 317 €		
2024	VALORISATION -1		35 000 €	x	13 125 €			x	14 875 €			x	7 000€
	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
TOTAL			92 250 €	x	43 446 €	x	2 500 €	x	38 125 €	x	6 288 €	x	15 000 €

Commentaires	VALORISATION - 1 : 5 000 € pour l'identification de l'itinéraire et des sites remarquables (renforcement temporaire de l'équipe du SMBV2A) puis 70 000 € pour la conception et l'implantation des panneaux et des sentiers thématiques VALORISATION - 2 : l'hébergement annuel du site internet représente un coût de 50 €. Le coût lié à l'actualisation du site internet est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM). VALORISATION – 3 : l'élaboration des supports sera réalisée par le personnel du SMBV2A une enveloppe de 5 000 € annuelle permettra de financer les éventuelles prestations graphiques, les appuis techniques pour la rédaction des contenus, couvrir les frais de reprographie et de diffusion, …En 2023 4000 € sont prévus afin d'accueillir un stagiaire.
Indicateur de suivi	Actualisation effective du site internet, nombre de panneaux implantés, nombre de supports créés

Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, CDT, SMBV2A, …

MODIFIE

SENSIBILI		C - 4
	Volet : C - Assurer une gestion concertée	
	Enjeu : 6 – Impliquer tous les publics	
	Opération : Déployer un programme de sensibilisation scolaire	
	Orientation(s) SDAGE : A12	
	Mesure(s) PDM UHR :	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Maîtres d'ouvrage : SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département, AHP12, …
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	MAPPG, AGRI, IND&ART
Contexte	La sensibilisation dès le plus jeune âge est une véritable plus-value pour les futurs (ou potentiels) habitants du territoire. Ce type d'action est fortement apprécié par les écoles et peut facilement s'intégrer aux programmes scolaires. Cette action s'adresse avec des formats différents, à trois niveaux de scolarité : les primaires avec la découverte d'un milieu aquatique (cours d'eau, étang ou zone humide) à proximité immédiate de leur établissement, les collégiens avec une approche multithématique de la gestion intégrée de l'eau, les lycées professionnels avec des cas pratiques et expérimentations intégrés à leurs formations sur la gestion de l'environnement et de l'eau.
Description technique	**SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau** Ce qui existe déjà : le SMBV2A propose des animations gratuites pour l'école sur 1/2 journée, sur la thématique de la découverte des milieux aquatiques. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la fragilité de l'écosystème aquatique de façon ludique, en s'appuyant sur un exemple local (ateliers en bord de rivière). Chaque année il est fait appel à un prestataire sur la base d'une mise en concurrence annuelle (CPIE, École de pêche, LPO...). Ce qu'il est prévu de réaliser : au vu du retour d'expérience et de la volonté locale (demandes des écoles et des collectivités) il s'agira de continuer l'opération Mon École Mon Cours D'eau. Tous les ans 40 classes du bassin versant Aveyron Amont pourront bénéficier de l'opération, laissant théoriquement l'opportunité à chaque élève du territoire de participer au moins une fois à l'opération au cours de son cursus scolaire. Pendant l'année scolaire 2023-2024 cette action sera valorisée en lien avec la dynamique zone urbaine et la lutte contre les pollutions involontaires aux cours d'eau. **SENSIBILI-2, Les pieds dans l'eau au collège,** **Comprendre les enjeux et actions de la gestion des milieux aquatiques** Ce qui existe déjà : le département de l'Aveyron propose aux 6ème et 5ème des animations de 2 heures sur les Espaces Naturel Sensibles du territoire : « Collegi'ENS ». Depuis plusieurs années, le SMBV2A participe aux animations sur le site de Maymac à Rignac. Cette intervention du syndicat permet d'aborder sur site l'enjeu de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant et de présenter des actions concrètes de préservation et restauration des milieux aquatiques. Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuivre et renforcer le partenariat avec le Département dans le cadre de « Collégi'ENS », sur les sites en lien avec les milieux aquatiques du bassin versant. Promouvoir et coordonner l'organisation sur le bassin versant des cycles de conférences de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre d'un parcours coordonné « Clés en mains » pour les classes participant déjà à « Collégi'ENS », permettant d'allier une vision globale de la gestion intégrée aux visites de terrain concrètes. **SENSIBILI-3, Expérimentation avec les lycées professionnels** Ce qui existe déjà : participation auprès des lycées professionnels agricoles du bassin versant, selon les opportunités, à des projets pédagogiques sur la préservation des milieux aquatiques et à la gestion durable de la ressource en eau.

	Ce qu'il est prévu de réaliser : Avec les lycées agricoles : poursuite de participations via des visites sur site au gré des opportunités et sollicitations, mise en place de modules pédagogiques afin de tester les pratiques innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en maintenant une activité économique productive. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations agricoles sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, …), sur l'implantation de haies double rang (choix des essences et de la localisation d'implantation, ….). Au besoin ces journées associeront des experts dans le domaine : conseillers des chambres consulaires, de la cellule d'assistance technique zones humides, de l'association arbres haies et paysages, … Avec les lycées artisanaux, industriels et commerciaux : Des modules spécifiques seront également co-construits avec le monde de l'artisanat et de l'industrie par exemple à destination des formations de mécanique, peinture, coiffure, BTP et forestier, paysagistes, restauration ... En 2023 un module sur le devenir de l'eau sera construit avec les centres de formations (filière technique et/ou professionnelle) de l'agglomération ruthénoise. L'objectif est de sensibiliser les futurs professionnels au devenir des déchets, des eaux de nettoyage et à leur impact sur le milieu aquatique. Lors de cette animation, pour les filières type BAC PRO, un essai à la fluorine pourra être réalisé et les grilles seront taguées avec « ici commence la rivière ». Pour les étudiants de la CCI un partenariat pourrait être crée sur une année en lien avec le programme de sensibilisation communication sur Sébazac-Concourès (action VALORISATION-3)
Localisation	
Masse d'eau prioritaire	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau (HT)		Conseil Départemental (TTC)		Région (TTC)		CPIE (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 %		25 %		40 %	x	10%		40 à 20 %
2020	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 €	x	5 000 €	x	2 500 €	x	4 000 €			x	2 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
2021	SENSIBILI-1	SMBV2A	20 000 €	x	10 000 €	x	3000 €	x	3 000 €			x	4 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
2022	SENSIBILI-1	SMBV2A	20 000 €	x	10 000 €	x	3000 €	x	3 000 €			x	4 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM							x	

	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
2023	SENSIBILI-1	SMBV2A	20 000 €	x	10 000 €	x	3000 €	x	3 000 €			x	4 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
		SMBV2A (CPIE)	8 400 €	x	6720 €					x	840 €	x	840 €
2024	SENSIBILI-1	SMBV2A	20 000 €	x	10 000 €	x	3000 €	x	3 000 €			x	4 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM							x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM							x	
		SMBV2A (CPIE)	8 000 €	x	6720 €					x	840 €	x	840 €
TOTAL			106 800 €	x	58 440 €	x	17280 €	x	17280 €	x	1 680€	x	19 680 €

Commentaires	SENSIBILI-1 : la prestation est externalisée, les éventuels déplacements étant pris en charge directement par les établissements scolaires si nécessaire (cas où absence de site propice dans un rayon de 2km). SENSIBILI-3 : Pour les filières agricoles cette opération est portée par les partenaires dans le cadre de leurs opérations de sensibilisation et est comprise, en fonction de leur nature, dans les postes d'animateurs ou de technicien rivière (ANIM-1 ; 2 ; 4) pour le SMBV2A. Pour les filières artisanats, industries et commerces le budget proposé permettra de financer 40 animations et 1 journée pour définir le contenu du module pédagogique. Les années scolaires ciblées sont 2023-2024 et 2024-2025
Indicateur de suivi	Nombre de journées réalisées, Nombre d'élèves sensibilisés
Partenaires	SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département …

MODIFIE		
SENSIBILI	Volet : C - Assurer une gestion concertée	**C – 4**
	Enjeu : 6 – Impliquer tous les publics	
	Opération : Valoriser les actions, les pratiques et les méthodes innovantes	
	Orientation(s) SDAGE : A12 – A13 – B10 – B11 - B12	
	Mesure(s) PDM UHR : AGR02 - AGR03 - AGR04	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMBV2A et Chambres Consulaires
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	Néant
Actions liées	CT Serène
Contexte	Les programmes territorialisés Serènes et à partir de 2022 sur l'Olip et la Briane, ont pour objectif l'amélioration de l'état des milieux aquatiques à travers des méthodologies souvent innovantes. Partager à l'échelle du grand bassin versant les actions approuvées localement est un levier fort pour permettre à d'autres acteurs de s'engager.
Description technique	L'objectif est de favoriser les échanges entre des acteurs qui rencontrent des problématiques et ceux qui ont mis en place des solutions alternatives conciliant leur usage et la préservation des milieux aquatiques **SENSIBILI-4, organisation d'événements techniques :** Ce qui a été fait : sur le territoire des Serènes, organisation et mise en œuvre d'une journée technique annuelle à destination des professionnels agricoles (agriculteurs, techniciens agricoles, etc...), avec évocation d'un sujet différent chaque année. Ce qu'il est prévu de réaliser : continuer les journées à destination des agriculteurs et organiser, sur le même principe des événements annuels à destination des autres secteurs d'activités (agricoles, industrielles, sylvicoles, communes…). La communication sur ces journées s'effectuera : par voie directe auprès des professionnels des territoires pilotes, par voie dématérialisée, presse et réseaux sociaux pour les acteurs du bassin versant. Sur la période 2022-2024, pour les actions concernant : - les pratiques agricoles les bassins de l'Olip et de la Briane seront prioritairement ciblés dans le cadre du démarrage des actions espace rural. Cette action continuera sur le bassin des Serènes - les pratiques artisanales, industrielles et commerciales. En 2023 2 ½ journées seront organisées, en amont du lancement officiel des diagnostics environnementaux, 1 à destination des activités de la « mécanique » et 1 pour les professionnels de « l'agroalimentaire ». Ces ½ journées s'articuleront autour de temps de sensibilisation et d'apports techniques sur méthodes innovantes En amont de la journée les fabricants seront sollicités pour présenter leurs produits ou solutions techniques, les autres partenaires financiers seront contactés (CARSAT, …), les professionnels seront invités. **SENSIBILI-5, « boîte à outils pour partager » :** Ce qui a été fait : réalisation et diffusion de « fiches techniques » de « guide technique », en ciblant prioritairement les exploitants agricoles ou les propriétaires riverains des cours d'eau. Ce qu'il est prévu de réaliser : l'idée est de "mettre en commun" des conseils pratiques (guide, fiche technique, vidéo...) de manière virtuelle (il n'y a pas de face à face et on se sert prioritairement des outils numériques). "Mettre en commun", cela implique que ce n'est pas une seule personne qui anime et participe, mais bien qu'il y ait un échange entre tous. L'outil à privilégier pour des échanges interactifs tout au long de l'année serait un blog ou une chaine vidéo type youtube© permettant à tous d'insérer des contenus de diverses natures et niveaux de technicité, par différents intervenants (partenaires techniques, élus, acteurs ...). Il est précisé que du temps d'animateur est à prévoir, afin d'assurer une modération des contenus. Une extraction

	annuelle, sous la forme d'une lettre, sera réalisée afin de faire un point plus précis sur les actions phares et continuer à dynamiser le réseau.
Localisation	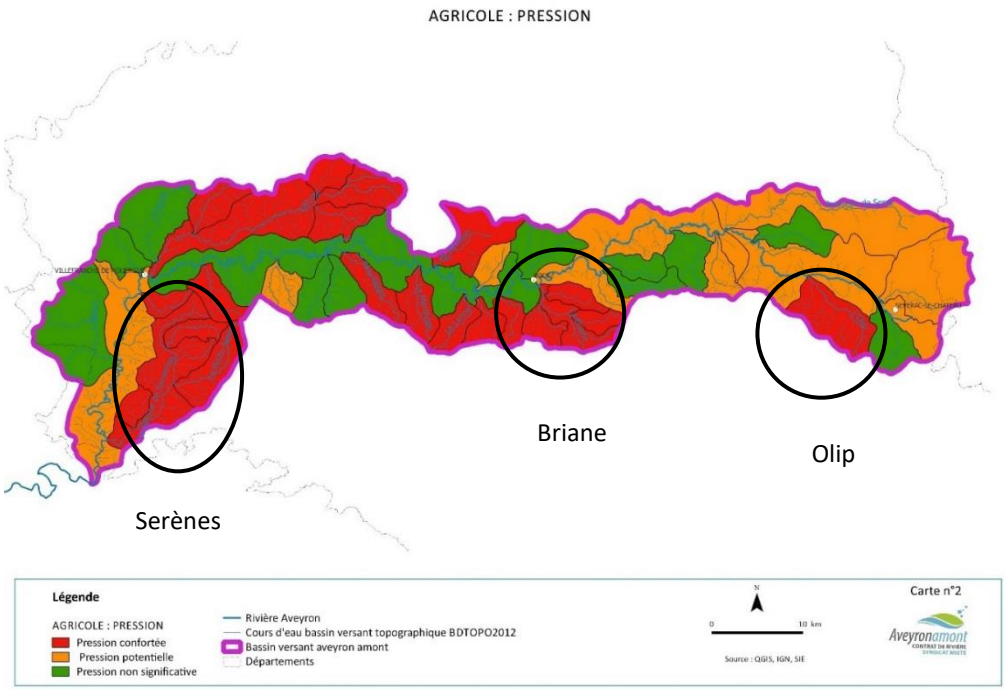
Masse d'eau prioritaire	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		Chambre Consulaire (TTC)		Région Occitanie (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					80 à 50 %		25 %		30 %		25 %
2020	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	980 €	x	685 €			x	685 €
	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	500 €	x	1 917 €	x	500 €
2021	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	500 €	x	1 917 €	x	500 €
2022	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	500 €	x	1 917 €	x	500 €
2023	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 772€	x	2 263 €	x	1 321 €			x	1 367 €
	SENSIBILI-5	SMBV2A	1 600 €	x	666 €	x	120 €	x		x	1493 €

2024	SENSIBILI-4	SMBV2A	3 000€	x	1057,5 €	x	577,5 €			x	1 365 €
	SENSIBILI-5	SMBV2A	2 000 €	x	833 €	x	120 €	x		x	1166 €
TOTAL			37 200 €	x	15 608 €	x	1 740 €	x	5 751 €	x	10 146 €

Commentaires	SENSIBILI-4 : Pour l'organisation d'un événement, il faut prévoir : la rémunération de 2 intervenants pendant 2 journées (avec 1 journée de préparation et 1 journée d'intervention) = 2 intervenants X 2 j X 450 €/j = 1800 € et des frais divers = 550 €. Soit au total 2 350 € par événement. SENSIBILI-5 : pour la boîte à outils, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion de fiches techniques (1 lettre à 200 exemplaires, représentant un investissement de 500 €) et de guide technique (1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €). Le coût lié à la rédaction des fiches et à l'animation du blog est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM). Concernant le volet agricole il est prévu annuellement la diffusion d'une lettre d'information, concernant le volet artisanat, industrie, commerce l'objectif est de diffuser une plaquette d'information sur les actions engagées et les aides mobilisables pour les professionnels. Cette lettre sera diffusée en 2023 amont des journées techniques pour inciter les professionnels à y participer. En 2023 une réédition permettra d'illustrer les investissements subventionnables via des exemples locaux. Une première publication en janvier 2023, une réédition, si besoin, avec des exemples locaux en janvier 2024
Indicateur de suivi	nombre d'événements, nombre d'articles techniques, nombre de participants
Partenaires	AEAG, CMA, CCI, CA, FD CUMA, CATZH, AHP, SMBV2A, …

D. Incidences financières de l'avenant

Les montants des actions ainsi que les plans de financements sont des estimations prévisionnelles, basées sur les éléments techniques et financiers disponibles lors de l'élaboration du contrat en 2019 et ajustés dans cet avenant, à mi-parcours, de 2022. Les participations des partenaires financiers sont données à titre indicatif, sur la base des modalités d'intervention en cours.

Chaque année les projets inscrits au contrat de rivière feront l'objet de demande de financement auprès des partenaires. Ils devront répondre aux critères d'éligibilité spécifiques à chaque financeur (critère d'éligibilité, appel à projet, inscription dans les contrats territoriaux, etc.). L'ensemble des modalités financières seront décrites dans le document contractuel.

Les principales incidences de l'avenant au contrat de rivière sont l'intégration de nouvelles actions ou l'actualisation de plusieurs opérations. Au total 47 actions ont été créés ou modifiées. Cet avenant est en hausse de 3.8 Millions d'euros.

Le programme d'actions du contrat de rivière représente un montant total aujourd'hui estimé à 20 Millions d'euros. Les graphiques ci-dessous représentent la répartition de ces montants financiers par thématiques ou partenaires.

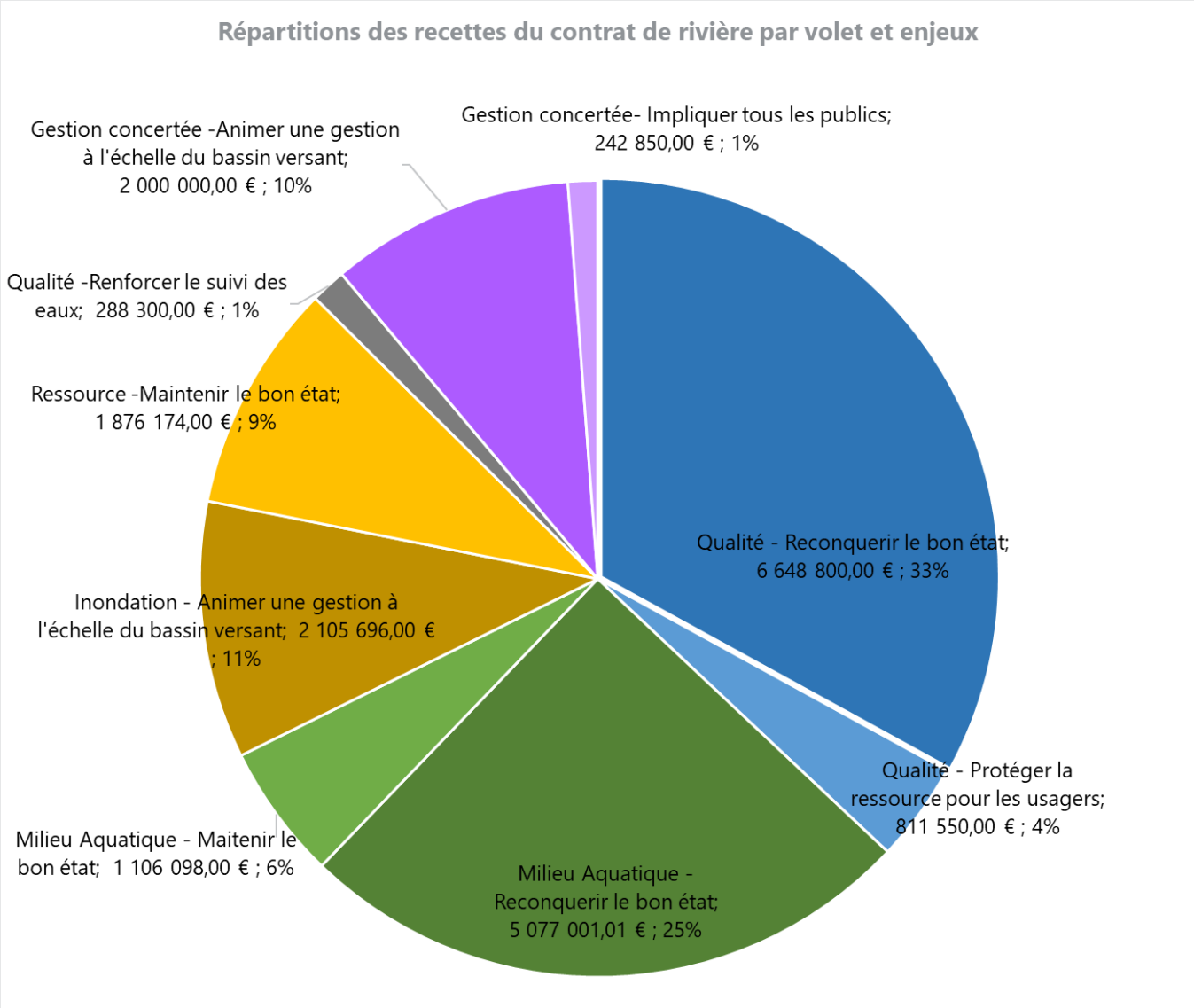

On notera que les engagements financiers du contrat de rivière concernent à 37% la qualité, 31% les milieux aquatiques, 20% la quantité (dont 11% au titre des inondations et 9% au regard de la ressource à l'étiage), 11% la gestion concertée et 1% le suivi de l'état des masses d'eaux.

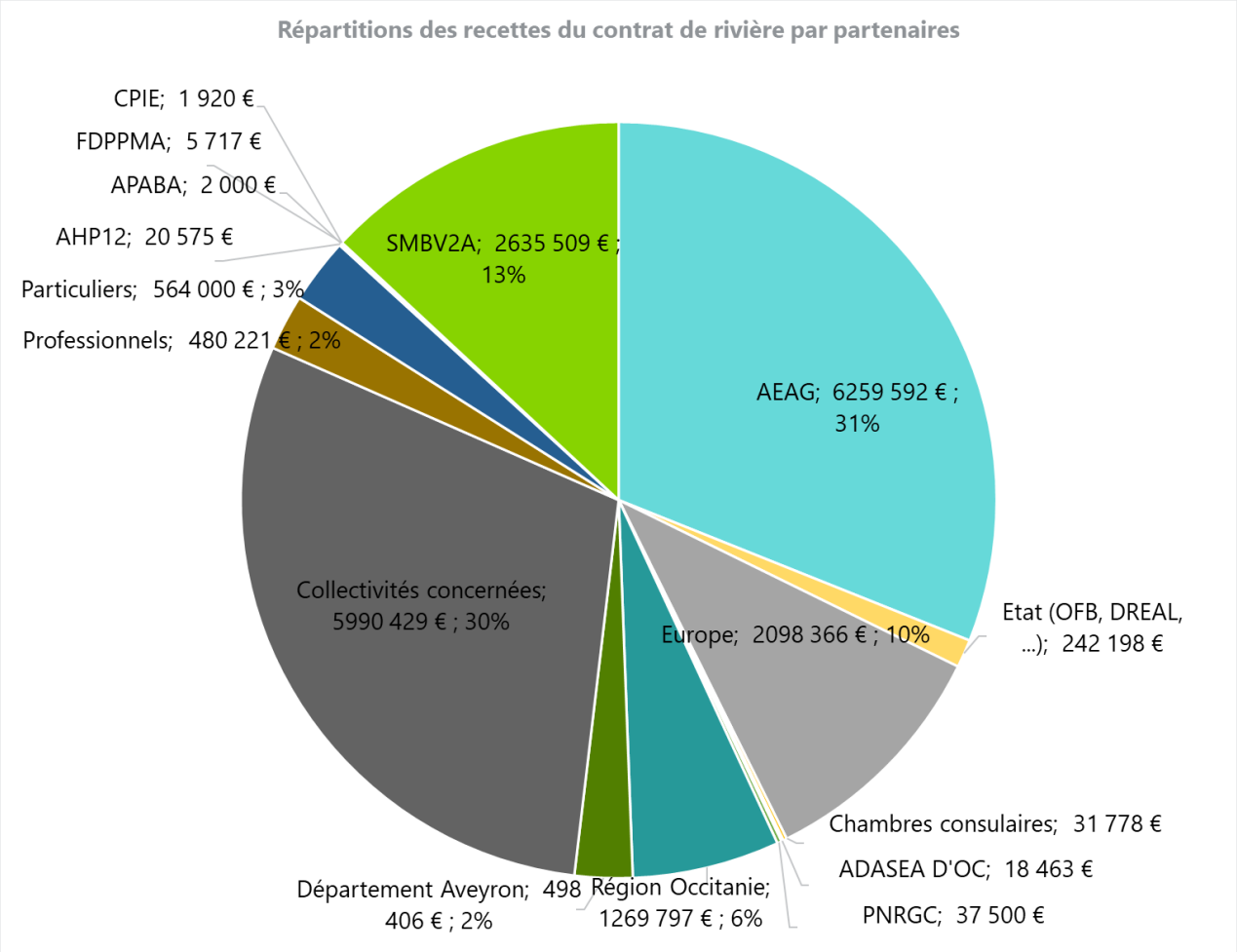

On notera que les principaux financeurs du contrat de rivière sont à 43% les collectivités locales (30% les collectivités concernées par des travaux et 13% le SMBV2A), 31% l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 10% l'Europe, 8% les collectivités territoriales (dont 6% la Région Occitanie et 2% le Conseil départemental de l'Aveyron), 6% les usagers locaux et de nombreux partenaires locaux (CCI, CMA, CA, ADASEA, PNRGC, AHP, APABA, FDAAPPMA, CPIE, ...).

Les principales opérations révisées dans le cadre de cet avenant sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Nombre d'actions	Montant après avenant
Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales sur l'Auterne et l'Aveyron dans la traversée de l'agglomération ruthénoise	16 actions : IND&ART-2, IND&ART-3, SA-1, SA-3, SA-4, SA-5, GOUV-7, GOUV-8, *SENSIBILI-1**, SENSIBILI-3, SENSIBILI-4, SENSIBILI-5, VALORISATION-3, *SUIVI-2**, SUIVI-4, SUIVI-5	977 250 €

Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactant sur les zones à enjeux	3 actions : ANC-1, ANC-2, ANC-3	601 000 €
Mettre en place un programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques Aveyron Amont à partir de 2022	1 action contrat de rivière représentant environ 100 interventions sur le terrain	1 728 843 €
Améliorer les pratiques agricoles, sur les bassins versant identifiés prioritaires de l'Olip, de la Briane et des Serènes	33 actions : AGRI-1, AGRI-2, AGRI-3, AGRI-4, AGRI-5, AGRI-6, AGRI-7, AGRI-8, AGRI-9, AGRI-10, AGRI-11, AGRI-12, AGRI-13, AGRI-14, AGRI-15, AGRI-15+, AGRI-16, AGRI-17, AGRI-18, AGRI-19, AGRI-20, FORET-1, FORET-2, FORET-3, *RESS-2*, RESS-7*, RESS-3*, RESS-8*, RESS-6*, SUIVI-2**, ANIM-2, SENSIBILI-4, SENSIBILI-5	2 449 263 €
Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027	9 actions, *AGRI-13*, AGRI-14*, AGRI-18*, AGRI-19*, AGRI-20**, RESS-1, RESS-2, RESS-3, RESS-4, RESS-5, RESS-6, RESS-7, RESS-8, AEP-2, AEP-3, AEP-4	1 876 174 €
Opportunité d'engager un programme d'étude préalable inondation (PEP – PAPI)	4 actions, ANIM-6, PAPIi-1, PAPIi-2, PAPIi-*3*	2 240 000 €
** actions transversales non prises en compte dans ce calcul financier*		

En synthèse l'avenant au contrat de rivière conserve le même niveau d'ambition et d'investissement sur les volets qualité, milieux aquatiques et gouvernance. De nouvelles actions concernant l'appui aux pratiques agricoles, industrielles et artisanales sont inscrites. Le contrat de rivière Aveyron Amont s'étoffe sur le volet quantitatif avec pour le volet inondation le lancement d'un programme préalable d'étude PAPI et sur le volet ressource l'identification territoires pilotes pour expérimenter des actions.